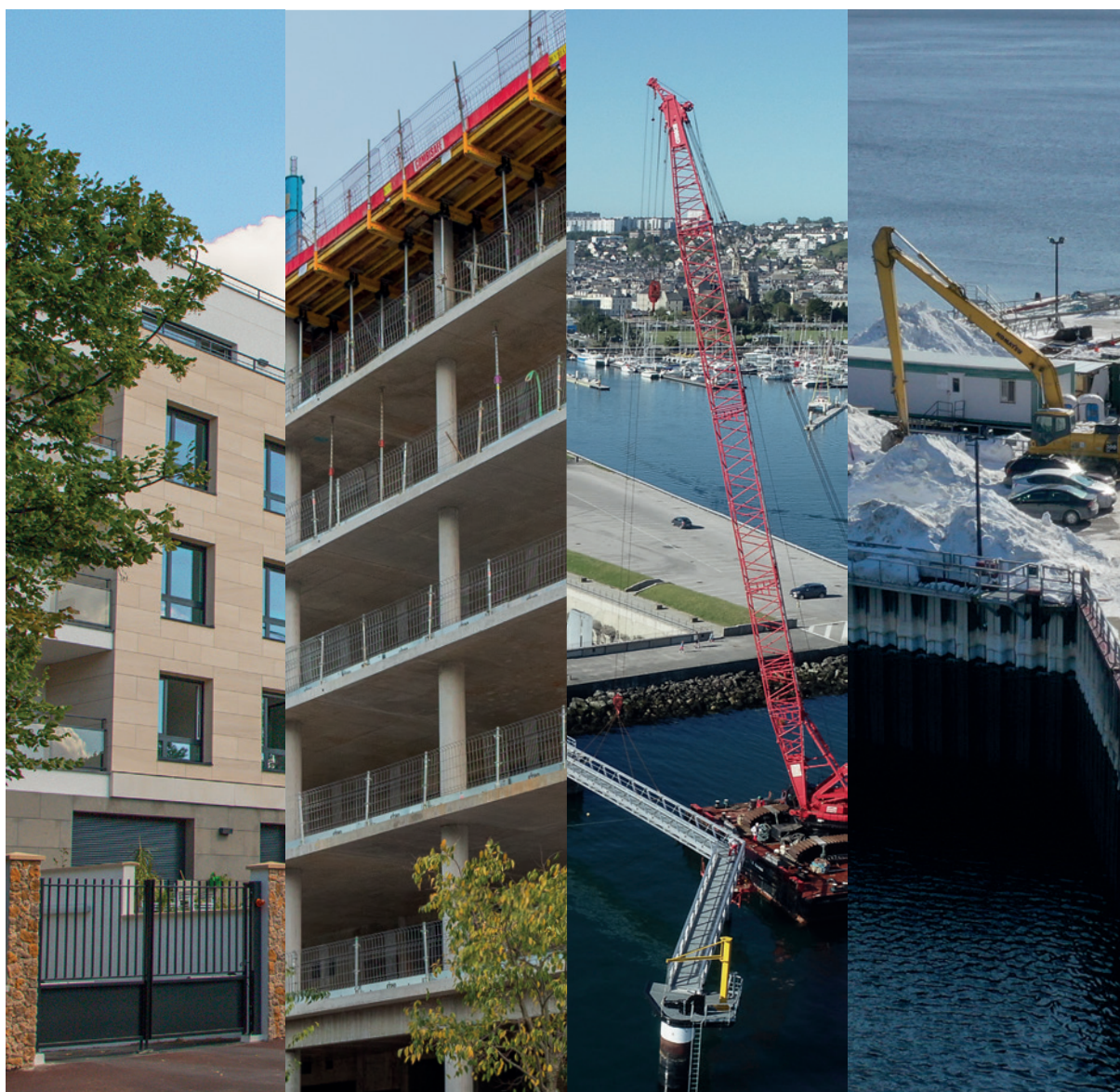


Rapport Financier Annuel 2020



Compagnie Industrielle et Financière d'Entreprises

CIFE **GROUPE
ETPO**

SOMMAIRE

Le Message du Président - Directeur général	3
1 CHAPITRE 1	4
1.1 Renseignements concernant la société	5
1.2 Des solutions constructives	7
1.3 Évolution du capital	8
1.4 Organigramme simplifié du Groupe	11
1.5 Implantations du Groupe	12
2 CHAPITRE 2	13
2.1 Chiffres clés	14
2.2 Exposé sommaire - résultats annuels 2020	15
2.3 Rapport de gestion du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale	17
2.4 Déclaration de Performance Extra-Financière	30
2.5 Rapport de l'un des Commissaires aux Comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur la Déclaration consolidée de Performance Extra-Financière figurant dans le rapport de gestion	55
2.6 Liste des mandats et fonctions exercées au 31 décembre 2020	59
3 CHAPITRE 3	61
3.1 Rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise	62
4 CHAPITRE 4	70
4.1 Comptes consolidés 2020 du Groupe CIFE	71
4.2 Annexe aux comptes consolidés	76
4.3 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés	95
5 CHAPITRE 5	98
5.1 Comptes sociaux 2020 de SA CIFE	99
5.2 Annexe aux comptes sociaux	102
5.3 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels	111
5.4 Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions règlementées	115
6 CHAPITRE 6	117
6.1 Attestation des Responsables du Rapport Financier Annuel	117
7 CHAPITRE 7	118
7.1 Assemblée Générale Mixte Ordinaire Annuelle et Extraordinaire du 22 juin 2021	119

Le Message du Président - Directeur général

Mesdames, Messieurs, chers Actionnaires,

Dans le contexte de crise sanitaire que vous connaissez, les collaborateurs du Groupe ETPO se sont montrés engagés, adaptables et solides. C'est une vraie fierté que d'avoir pu constater les efforts déployés par nos équipes pour continuer à servir les Clients du mieux possible, tout en adaptant les modes de fonctionnement du Groupe, afin de poursuivre leur amélioration, sans relâche.

Notre performance économique a été impactée négativement, avec une activité en retrait de 7% (-10%, à périmètre constant), légèrement améliorée par trois petites opérations de croissance externe, dont une au Québec. Notre EBITDA demeure solide, à +6,5% du chiffre d'affaires, et le résultat opérationnel reste positif, à +0,5% du chiffre d'affaires, mais ces résultats recouvrent une situation contrastée, avec des difficultés persistantes en Bâtiment et dans la zone Antilles Guyane, d'où un résultat net part du Groupe négatif, à -0,6 M€ (-0,36% du CA).

Nos métiers sont surtout affectés à court-terme, par une baisse de commandes sans précédent, baisse de commandes qui nous affectera en 2021 également. Notre carnet de commandes ressort à -15% en fin 2020 et l'activité des premiers mois de l'année 2021 est malheureusement peu élevée.

Nous avons déclenché des réductions de coûts, indispensables, dans la filiale ETPO notamment. Nous restons cependant confiants dans les fondamentaux techniques et commerciaux du Groupe, et l'engagement de nos équipes combiné à de belles perspectives de projets futurs nous incitent à maintenir l'essentiel de nos ressources, pour être prêts à rebondir. A ce stade et compte tenu des éléments à notre disposition, nous prévoyons de revenir sur des niveaux d'activité d'avant-crise.

Nous poursuivons nos efforts pour préserver la santé et améliorer le bien-être au travail de nos collaborateurs. Une Académie Groupe ETPO permet des échanges riches avec les Conducteurs de Travaux du Groupe. De nouveaux outils de gestion sont en cours de déploiement, permettant un meilleur suivi des chantiers, et nous poursuivons également l'engagement du Groupe dans de nombreux projets innovants, destinés à nous permettre d'améliorer la contribution environnementale de nos activités.

Les résultats de l'année 2020 montrent la résilience du Groupe face à la crise sanitaire. Ils masquent malheureusement une bonne partie des progrès en cours, mais nos équipes restent pleinement mobilisées pour nous permettre de progresser encore.

NANTERRE, le 30 avril 2021

Olivier TARDY

Président - Directeur général du Groupe ETPO

GRUPE
ETPO

Chapitre 1

1.1 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA SOCIÉTÉ	5
1.1.1 Identité de SA CIFE	5
1.1.2 Titre	5
1.1.3 Conseil d'Administration	5
1.1.4 Direction	6
1.1.5 Contrôleurs légaux des comptes	6
1.2 DES SOLUTIONS CONSTRUCTIVES	7
1.3 ÉVOLUTION DU CAPITAL	8
1.3.1 Évolution du capital au cours des 5 derniers exercices	8
1.3.2 Actionnariat salariés - FCPE Groupe ETPO	8
1.3.3 Pacte d'actionnaires	9
1.3.4 Déclaration de franchissement de seuil	9
1.3.5 Programme de rachat d'actions	9
1.3.6 Plan d'actions de surperformance, Plan d'Attributions Gratuites d'Actions (AGA)	9
1.3.7 Autodétention titres CIFE	10
1.3.8 Informations boursières sur le titre CIFE	10
1.3.9 Capitalisation boursière à la clôture sur les cinq derniers exercices (en k€)	10
1.4 ORGANIGRAMME SIMPLIFIÉ DU GROUPE	11
1.5 IMPLANTATIONS DU GROUPE	12

1.1 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA SOCIÉTÉ

1.1.1 Identité de SA CIFE

Dénomination sociale :

Compagnie Industrielle et Financière d'Entreprises
CIFE

Date de création de la société : 1920

Pays d'immatriculation : France

Forme Juridique : Société Anonyme à Conseil d'Administration

Siège Social et principal Etablissement :

Challenge 92 – 101 Avenue François Arago
92 000 NANTERRE - France

Site Internet : www.infe.fr et www.groupe-etpo.fr

Registre du Commerce et des Sociétés :

855 800 413 – RCS NANTERRE

Code APE : 6420 Z

Durée : La Société prendrait fin le 28 avril 2118, sauf dissolution anticipée ou prorogation

Activité : Holding Financière

Exercice social : du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020

Capital et caractéristiques : Le capital est de 24 000 000 €. Il est divisé en 1 200 000 actions d'une valeur nominale de 20 € chacune, toutes entièrement libérées et portant jouissance courante.

Aucune clause statutaire ne restreint leur libre cession. Elles peuvent être nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

1.1.2 Titre

Place de cotation : Euronext Paris

Marché : Compartiment C

ISIN : FR 00000 66 219

Bloomberg : CFE FP

Reuters : IFDE.NT

Mnemo : INFE

Secteur : Construction

Classification ICB : 2357

Eligible PEA/SRD : Oui/Non

Eligible PEA-PME : Oui

1.1.3 Conseil d'Administration

Président d'Honneur :

Daniel TARDY

Président du Conseil d'Administration :

Olivier TARDY

Membres du Conseil d'Administration (Ordre alphabétique) :

Laurent BILLES-GARABEDIAN (Administrateur Indépendant)

Nicole DURIEUX

Yves GABRIEL

Frédéric GASTALDO (Administrateur Indépendant)

Emilie RICHAUD (Administrateur Indépendant)

SAS EMBREGOUR : Représentant permanent Cécile JANICOT

Daniel TARDY

Marie-Christine THERON (Administrateur Indépendant)

Sébastien GARNIER, Secrétaire du Conseil d'Administration

1.1.4 Direction

Direction générale :

Olivier TARDY, Président- Directeur général

Comité de Direction Groupe (Ordre alphabétique) :

Bénédicte AUBRIET, Directrice du Contrôle de Gestion et des Comptabilités

Lionel BERNARD, Directeur des Richesses Humaines

Jean BROCH, Direction du Développement Technique et Matériel - Direction Travaux Sous-Marins

Hervé CHRISTOPHE, Direction Pôle International

Laurence COURTAIGNE, Direction Pôle Immobilier

Stéphane DELAPLACE, Direction Métier Travaux Maritimes ou Fluviaux

Sébastien GARNIER, Secrétaire Général

Christophe PAULARD, Direction Métier Travaux Spéciaux

Emmanuel STØRKSEN, Direction Métier Ouvrages d'Art et Génie Civil

Thomas VICARI, Direction Pôle Bâtiment

1.1.5 Contrôleurs légaux des comptes

Les deux cabinets Commissaires aux Comptes titulaires sont :**ERNST & YOUNG et Autres**

3 Rue Emile Masson - B.P. 21919

44019 NANTES CEDEX 1

Nomination : AG du 25 juin 2019

RSM OUEST

18 Avenue Jacques Cartier - B.P. 30266

44818 SAINT-HERBLAIN CEDEX

Nomination : AG du 8 juin 2007 – Renouvelé AG 25 juin 2019

1.2 DES SOLUTIONS CONSTRUCTIVES



IMMOBILIER :

- Projets tertiaires
- Projets résidentiels
- Foncière en partenariat avec le fond OMNES Construction Energie Plus

BÂTIMENT :

- Construction neuve en entreprise générale ou macro lot
- Extension d'ouvrages existants
- Rénovation & Réhabilitation de bâtiments libres ou occupés



TRAVAUX MARITIMES ET FLUVIAUX / TRAVAUX SOUS-MARINS :

- Quais pleins, quais sur pieux, appontements, ducs d'albe, digues, ouvrages de protection
- Écluses, émissaires, barrages, renflouements
- Batardeaux, estacades, réhabilitation
- Travaux sous-marins

OUVRAGES D'ART & GÉNIE CIVIL :

- Viaducs précontraints, mixtes ou haubanés, ouvrages hydrauliques,
- Ouvrages courants, barrages,
- Bâtiments industriels, parkings, restructurations d'usines, mise aux normes de sécurité, fondations profondes
- Fondations profondes



TRAVAUX SPÉCIAUX :

- Equipement et entretien des Ouvrages d'Art
- Réparation, renforcement et protection d'infrastructures
- Traitement des pathologies du béton
- Travaux de Voirie et de Réseaux Divers

1.3 ÉVOLUTION DU CAPITAL

1.3.1 Évolution du capital au cours des 5 derniers exercices

	2016	2017	2018	2019	2020
Nombre d'actions composant le capital en début d'exercice	1 200 000	1 200 000	1 200 000	1 200 000	1 200 000
<i>Nombre d'actions créées au cours de l'exercice :</i>	-	-	-	-	-
• par division du nominal du titre par deux					
• par augmentation de capital					
• par levée d'options de souscription d'actions					
<i>Nombre d'actions annulées au cours de l'exercice :</i>	-	-	-	-	-
• par réduction de capital social					
Nombre d'actions composant le capital en fin d'exercice	1 200 000	1 200 000	1 200 000	1 200 000	1 200 000
CAPITAL SOCIAL EN €UROS	24 000 000	24 000 000	24 000 000	24 000 000	24 000 000

Répartition du capital	31/12/2020		31/12/2019	
	% du capital	% droits de vote ^(*)	% du capital	% droits de vote ^(*)
Groupe familial TARDY	61,09	62,52	76,43	77,68
• Dont SAS ALFRED DE MUSSET (SAS AM) ⁽¹⁾	-	-	60,36	61,35
• Dont SAS EMBREGOUR ⁽²⁾	54,54	55,82	8,05	8,18
Auto-détention	2,28	-	1,61	-
Salariés Groupe CIFE et FCPE Groupe ETPO	0,32	0,33	0,13	0,13
Public	36,31	37,15	21,83	22,19
TOTAL	100,00	100,00	100,00	100,00

(*) droits de vote exerçables en Assemblée Générale des actionnaires

(1) La SAS ALFRED DE MUSSET a été absorbée par la CIFE en décembre 2020.

(2) En 2019, la SAS EMBREGOUR détenait 76,42% du capital et des droits de vote de la SAS ALFRED DE MUSSET.

La **SAS EMBREGOUR** est la holding de la famille de Monsieur Daniel TARDY, ce dernier en assure la Présidence.

Il n'existe pas de titres comportant des prérogatives particulières. Les statuts de la société indiquent qu'en Assemblée Générale, les actionnaires usufruitiers ont droit de vote uniquement pour la

résolution d'affectation du résultat et que les nu-propriétaires ont droit de vote pour toutes les autres résolutions.

En décembre 2020, la société **SAS ALFRED DE MUSSET** a été absorbée par la **SA CIFE**. Cette opération a été approuvée à l'unanimité des actionnaires présents et représentés par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 décembre 2020.

1.3.2 Actionnariat salariés - FCPE Groupe ETPO

En 2020, le Groupe a mis en place un **Plan Epargne Groupe** et a lancé sa première opération de souscription au **FCPE Groupe ETPO**. **38 %** des collaborateurs du Groupe ont participé à cette première opération.

A la clôture de l'exercice, le **FCPE Groupe ETPO** détient 3 464 actions de la société **CIFE**, soit **0,29 %** du capital.

En intégrant les détentions directes à la participation du FCPE, la part de capital détenue par les collaborateurs du Groupe est évaluée à **0,32%** au 31 décembre 2020.

1.3.3 Pacte d'actionnaires

Un pacte d'actionnaires a été conclu le 13 décembre 2016 entre des actionnaires familiaux de la famille TARDY, la **SAS EMBREGOUR** et la **SAS ALFRED DE MUSSET** fusionnée désormais avec la **CIFE**. Il a été transmis à titre d'information à l'Autorité des Marchés Financiers.

Ce pacte ne contient pas de clauses prévoyant des conditions préférentielles de cession ou d'acquisition de titres.

1.3.4 Déclaration de franchissement de seuil

Tout actionnaire est tenu d'en informer immédiatement la société par lettre recommandée avec avis de réception, cette obligation s'appliquant à chaque franchissement des seuils suivants, conformément à l'article L 233-7 à L 233-14 du Code de Commerce :

5% ; 10% ; 15% ; 20% ; 25% ; 30% ; 33,33 % ; 50% ; 66,67% ; 90% ; 95% du capital ou des droits de vote.

Elle informe également l'AMF dans les cinq jours du franchissement de seuil (formulaire disponible sur le site de l'AMF).

1.3.5 Programme de rachat d'actions

Un nouveau programme de rachat d'actions sera soumis pour approbation lors de l'Assemblée Générale du 22 juin 2021 en vue des affectations suivantes :

- Leur attribution ou leur vente au profit des salariés et/ou des mandataires sociaux de la société et des sociétés de son groupe dans le cadre de plans d'options d'achat d'actions, ou dans le cadre d'un plan d'actionnariat salarié ou d'un plan d'épargne d'entreprise, ou en application des dispositions des articles L.225-197-1 et suivants du Code de commerce dans le cadre d'un plan d'attribution gratuite d'actions, ou ;
- L'animation du marché ou de la liquidité de l'action, par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers, ou ;
- Leur conservation en vue de leur remise ultérieure à titre d'échange, de paiement ou autre dans le cadre de toutes opérations de croissance externe, ou ;
- Leur remise lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de tout autre manière à l'attribution d'actions de la société, ou ;
- Leur annulation afin de réduire le capital social, sous réserve de l'adoption de la quinzième résolution, ou ;
- La mise en œuvre de toute pratique de marché ou objectif qui viendrait à être admis par la loi, la réglementation en vigueur ou l'Autorité des marchés financiers au titre des programmes de rachat d'actions et plus généralement de réaliser toute opération conforme à la réglementation en vigueur au titre de ces programmes.

1.3.6 Plan d'actions de surperformance, Plan d'Attributions Gratuites d'Actions (AGA)

Dans le cadre de sa 18^{ème} résolution, l'Assemblée Générale du **25 juin 2019** a donné l'autorisation au Conseil d'Administration à l'effet d'attribuer des actions gratuites dites de surperformance aux salariés ou mandataires sociaux éligibles de la société ou des sociétés liées.

A la date de clôture de l'exercice 2020, aucune attribution n'a été mise en œuvre par le Conseil d'Administration.

A titre d'information, les Conseils d'Administration du 12 janvier 2021 et du 27 avril 2021 ont décidé respectivement la mise en œuvre de cette délégation par la mise en place de plans d'attribution de 3 280 actions CIFE avec fin de période d'acquisition au 12 janvier 2023 et 700 actions CIFE avec fin de période d'acquisition au 27 avril 2022. La période de conservation de ces actions est de 2 ans à compter de la fin de période d'acquisition.

1.3.7 Autodétention titres CIFE

	2020	2019
% de capital auto-détenu		
Du 1 ^{er} janvier	1,61%	1,55%
En fin de période	2,28%	1,61%
Nombre de titres en début de période		
Acquis	11 534	712
Attribués gratuitement	-	-
Cédés ⁽¹⁾	-3 464	-
Annulés	-	-
En fin de période	27 383	19 313
Valeur brute fin de période (en k€)	1 597	1 243
Valeur boursière à fin d'exercice (en k€)	1 506	966
Provision pour dépréciation (en k€)	185	277

(1) Les 3 464 titres ont été cédés au FCPE Groupe ETPO dans le cadre de l'opération d'actionnariat salarié en 2020.

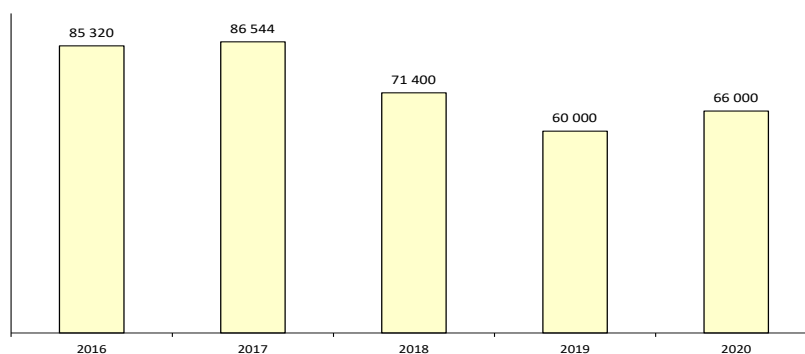
1.3.8 Informations boursières sur le titre CIFE

L'action CIFE est cotée sur le marché réglementé Euronext Paris (Compartment C).

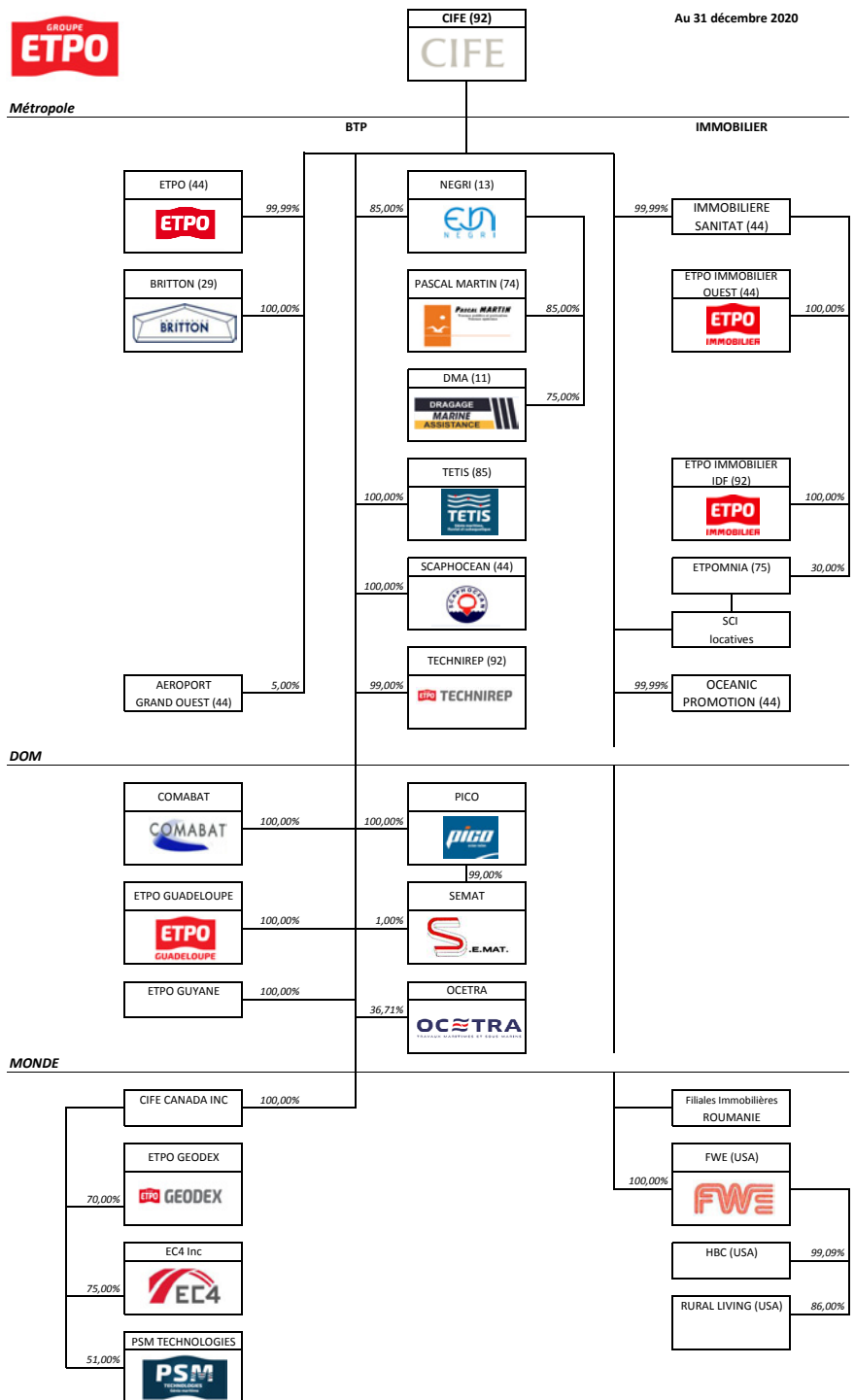
	2020	2019
Capitalisation boursière	66,00 M€	60,00 M€
Cours de l'action à la clôture	55,00 €	50,00 €
Variation annuelle du cours à la clôture en %	10,00%	-15,97%
Plus haut cours de clôture sur l'exercice	55,00 €	59,50 €
Plus bas cours de clôture sur l'exercice	38,00 €	43,60 €
Rotation du capital sur l'exercice (en % du nombre d'actions composant le capital social)	0,83%	0,60%
Cours moyen d'échanges sur l'exercice	49,76 €	49,80 €

La société SA CIFE n'a pas souscrit à ce jour de contrat de liquidité.

1.3.9 Capitalisation boursière à la clôture sur les cinq derniers exercices (en k€)



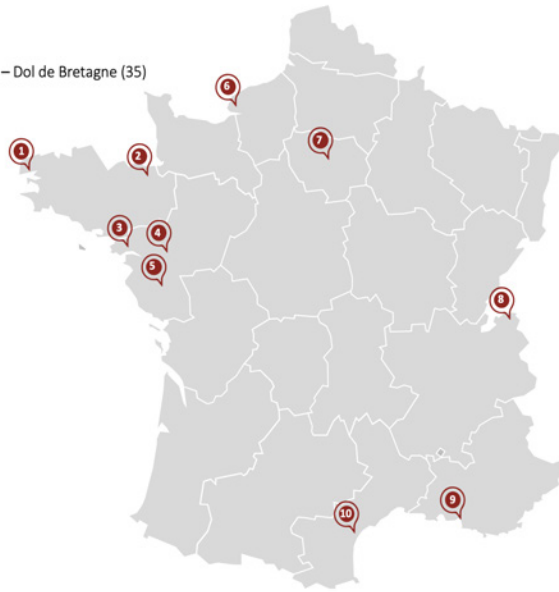
1.4 ORGANIGRAMME SIMPLIFIÉ DU GROUPE



1.5 IMPLANTATIONS DU GROUPE

NOS IMPLANTATIONS EN FRANCE MÉTROPOLITAINE

- 1 BRITTON – Plabennec (29)
- 2 ETPO Réhabilitation Bretagne – Pays de la Loire – Dol de Bretagne (35)
- 3 SCAPHOCEAN – Saint-Nazaire (44)
- 4 ETPO Nantes Bâtiment – Nantes (44)
ETPO Ouest TP – Nantes (44)
ETPO Immobilier Ouest – Nantes (44)
ETPO Service Matériel – Orvault (44)
- 5 TETIS – Bellevigny (85)
- 6 ETPO Le Havre – Gonfreville-l'Orcher (76)
TETIS – Gonfreville-l'Orcher (76)
- 7 ETPO IDF Bâtiment – Nanterre (92)
ETPO IDF TP – Nanterre (92)
ETPO Immobilier IDF – Nanterre (92)
TECHNIREP – Nanterre (92)
- 8 PASCAL MARTIN – Maxilly-sur-Leman (74)
- 9 NEGRI – Fos-sur-Mer (13)
- 10 DRAGAGE MARINE ASSISTANCE – Port-la-Nouvelle (11)



NOS IMPLANTATIONS HORS FRANCE MÉTROPOLITAINE



- 1 FWE – Californie
HBC – Californie
RURAL LIVING – Californie
- 2 CIFE CANADA – Québec
ETPO Géodex – Québec
PSM Technologies – Québec
EC4 – Québec
- 3 ETPO Guadeloupe
- 4 COMABAT – Martinique
- 5 ETPO Guyane
- 6 NEGRI Maroc
- 7 NEGRI Cameroun
- 8 NEGRI Djibouti
- 9 PICO Océan Indien – La Réunion
SEMAT – La Réunion
OCETRA – La Réunion

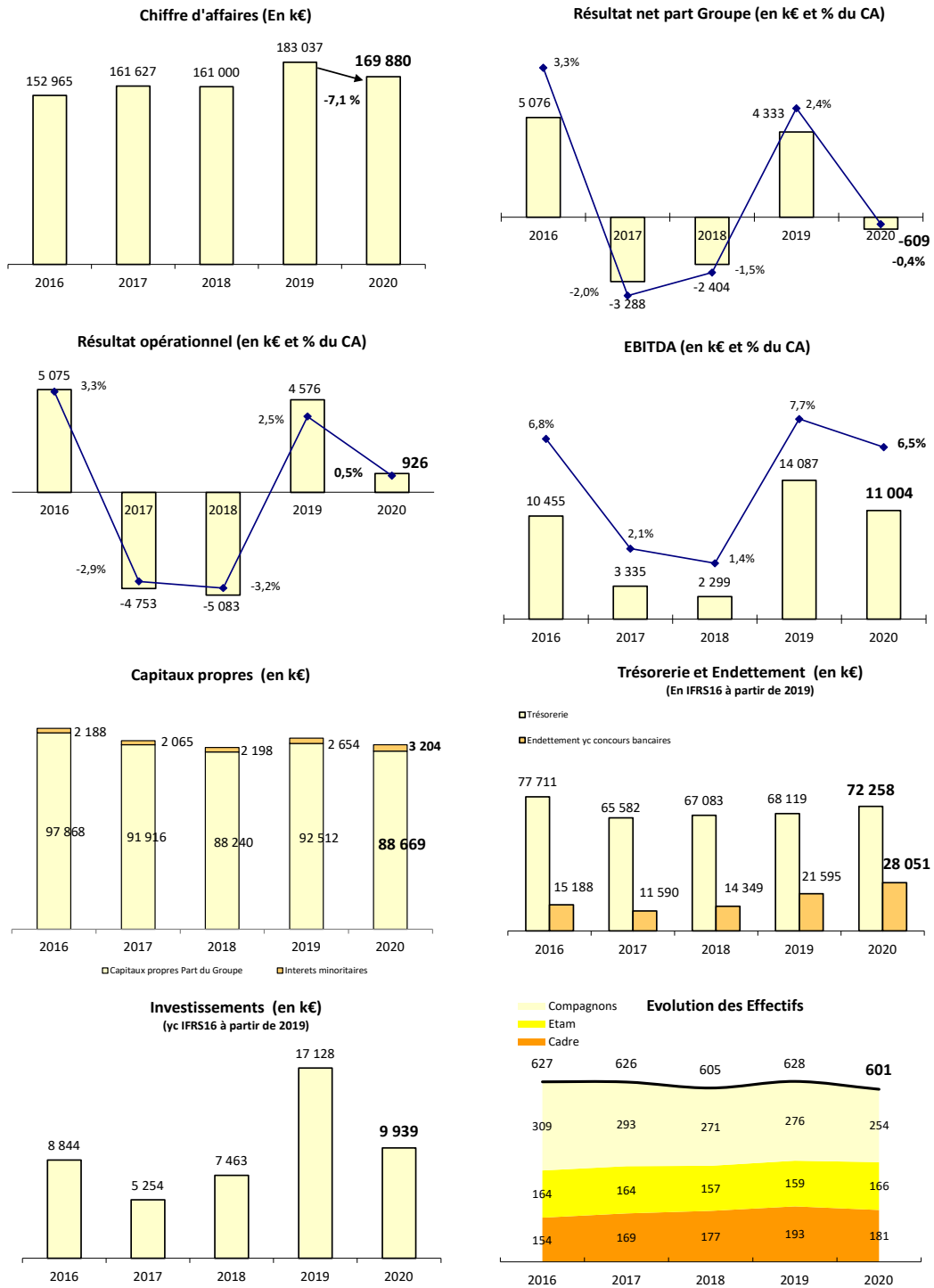
Ces implantations correspondent à des filiales, agences et succursales.

2

Chapitre 2

2.1	CHIFFRES CLÉS	14
2.2	EXPOSÉ SOMMAIRE - RÉSULTATS ANNUELS 2020	15
2.3	RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE	17
2.3.1	Principales activités du Groupe	17
2.3.2	Comptes du Groupe	18
2.3.3	Informations en matière de recherche et de développement	26
2.3.4	Informations relatives aux Mandataires Sociaux de SA CIFE	26
2.3.5	Assemblée Générale du 22 juin 2021	28
2.4	DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE	30
2.4.1	Nos Valeurs	31
2.4.2	Notre modèle d'affaires	31
2.4.3	Les principaux enjeux et risques en matière de Responsabilité Sociétale des Entreprises	35
2.4.4	Placer le Client au cœur de nos préoccupations	39
2.4.5	Développer nos ancrages territoriaux et les coopérations	40
2.4.6	Maintenir une forte capacité technique, améliorer notre compétitivité et innover en matière de performance environnementale	42
2.4.7	Améliorer les relations de l'Homme au travail	44
2.4.8	Valoriser les Richesses Humaines	46
2.4.9	Améliorer notre système de management et son pilotage	50
2.4.10	Assurer une gouvernance responsable	51
2.4.11	Annexe sur les indicateurs	54
2.5	RAPPORT DE L'UN DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, DÉSIGNÉ ORGANISME TIERS INDÉPENDANT, SUR LA DÉCLARATION CONSOLIDÉE DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE FIGURANT DANS LE RAPPORT DE GESTION	55
2.6	LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉES AU 31 DÉCEMBRE 2020	59

2.1 CHIFFRES CLÉS



NB : Le montant des investissements intègre pour 2,0 M€ en 2020 et 5,7 M€ en 2019 de flux liés aux IFRS 16.

2.2 EXPOSÉ SOMMAIRE - RÉSULTATS ANNUELS 2020

Le Conseil d'Administration réuni le **27 avril 2021**, a arrêté les comptes sociaux, ainsi que les comptes consolidés de l'exercice 2020. Ces derniers sont établis selon les normes comptables internationales IFRS.

Comptes Consolidés (en k€)	2020	2019	Var.
Chiffres d'affaires	169 880	183 037	-7,2%
Résultat Opérationnel	926	4 576	NS
Résultat net de l'ensemble consolidé	322	5 079	NS
<i>Dont Part du Groupe</i>	-609	4 333	NS
<i>Dont Intérêts Minoritaires</i>	931	746	24,8%

L'activité et les résultats du Groupe ont été impactés par la crise sanitaire de la **Covid-19**. Bien qu'inférieure aux tendances du secteur, notre **activité 2020** est en contraction de **7 %** à **169,9 M€** contre **183,0 M€** en 2019. Cette contraction est liée en partie aux 2 mois de suspension de chantiers lors du 1^{er} semestre de l'année. Cette décroissance est marquée dans nos activités **BTP** et **Immobilier** et dans toutes nos zones géographiques, à l'exception de notre activité au Canada qui poursuit son développement.

L'**activité BTP** qui représente **98 %** de l'activité totale affiche une baisse de **5,3 %** pour s'établir à **167,2 M€** contre **176,7 M€** en 2019.

L'**activité immobilière** est, quant à elle, en diminution de **57,6 %** avec un volume de **2,7 M€** contre **6,3 M€** en 2019. Cette activité correspond pour **1,2 M€** à la commercialisation des programmes immobiliers en France et pour **1,5 M€** à l'activité de location aux Etats-Unis notamment.

Sur un plan géographique, le Groupe a réalisé près de **63 %** de son activité en France métropolitaine, et près de **15 %** dans les départements d'Outre-mer, contre respectivement **67 %** et **17 %** en 2019. La part d'activité réalisée à l'international continue de progresser et s'élève à près de **22 %** du volume total contre **16 %** en 2019.

Le **résultat opérationnel** total est un profit de **0,9 M€** contre un profit de **4,6 M€** en 2019. Ce résultat intègre cette année un profit de **2,2 M€** provenant des plus-values de cession d'actifs immobiliers non stratégiques pour **1,2 M€** et de cession de la filiale **SOMARÉ** pour **0,95 M€**. Rapporté à notre chiffre d'affaires, ce résultat correspond à **+ 0,55 %** du chiffre d'affaires contre **+ 2,50 %** en 2019.

L'**activité BTP** a dégagé un profit opérationnel de **0,6 M€** soit **+ 0,38 %** de marge pour un chiffre d'affaires de **167,2 M€** en 2020, contre un profit de **0,7 M€** soit **+ 0,37%** de marge pour un chiffre d'affaires de **176,7 M€** l'année précédente.

Le résultat opérationnel de l'**activité immobilière** est un profit de **0,3 M€**, contre un profit de **3,9 M€** en 2019 qui intégrait la plus-value de cession de l'actif immobilier pour **2,9 M€** et le résultat opérationnel sur cession d'un programme immobilier pour **2,2 M€**.

En contraction, notre **EBITDA** ressort en 2020 à **+11,0 M€** (6,5 % du CA) contre **+ 14,1 M€** (7,7 % du CA) en 2019.

Le résultat net consolidé est un profit de **0,3 M€** en 2020 contre un profit de **5,1 M€** en 2019. La Part du groupe dans ce résultat net est une perte de **0,6 M€** contre un profit net de **4,3 M€** en 2019. Il représente **-0,4 %** du chiffre d'affaires contre **+2,4 %** en 2019.

Ainsi, l'**activité BTP** a dégagé pour **-1,6 M€** de résultat net (part du Groupe), contre un profit de **1,3 M€** en 2019. L'**activité immobilière** a dégagé un profit net part du Groupe de **1,0 M€**, contre un profit de **3,0 M€** en 2019.

Le **résultat net par action** (résultat net part du Groupe rapporté au nombre moyen d'actions en circulation diminué des actions propres) s'élève à **-0,52 Euros** contre **+3,67 Euros** en 2019.

Les **investissements**, en matériels notamment, se sont élevés à **9,9 M€** en 2020 contre **17,1 M€** en 2019. Ils ont été financés pour **51 %** par dettes bancaires (hors Prêts Garantis Etat). Par ailleurs, les cessions d'actifs immobilisés et financiers ont généré pour **3,1 M€** de source de financement complémentaire au levier bancaire.

Les **dettes financières** s'élèvent à **28,1 M€** (dont **0,6 M€** de découverts bancaires) à la fin de l'exercice, contre **21,6 M€** (dont **1,0 M€** de découverts bancaires) à la fin de l'exercice précédent. Le Groupe s'est attaché à préserver ses ressources financières en souscrivant pour **8,1 M€** de **Prêts Garantis Etat** en 2020.

Le **ratio d'endettement brut** ressort en augmentation à **30,53 %** contre **22,7 %** au 31 décembre 2019. Retraité des **Prêts Garantis Etat**, le taux d'endettement à fin d'année 2020 est de **21,72 %**, en baisse de 1 point par rapport à 2019.

La **trésorerie totale nette de découverts bancaires**, d'un montant de **71,6 M€** en intégrant les placements à court, moyen et long terme, est en augmentation nette de **4,5 M€** sur l'exercice. Les flux nets de trésorerie dégagés par l'exploitation s'élèvent à **+9,0 M€**. Avec des flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissements pour **-8,4 M€**, le **cash-flow libre** de l'exercice est positif et s'élève donc à **+0,6 M€**. Les flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement s'élèvent à **+6,2 M€** avec un flux net d'emprunts positif de **7,1 M€** et une distribution de dividendes de **0,9 M€** sur l'exercice. Enfin, le flux net sur change et de périmètre est de **-2,3 M€** (dont - 1,5 M€ liés à la sortie de périmètre de **SOMARÉ**).

La structure financière du Groupe demeure solide, avec un montant de **fonds propres** à **91,9 M€** (dont **88,7 M€** part du Groupe) en diminution de **3,3 M€** par rapport au 31 décembre 2019. Les capitaux propres consolidés sont retraités à la baisse des **1,6 M€** correspondant aux actions en autocontrôle.

La société mère **SA CIFE** a dégagé une perte nette en 2020 de **-3,0 M€**, contre un profit net de **2,3 M€** en 2019. Le résultat de cette année a été impacté par de fortes dépréciations sur notre portefeuille de titres de participations, compte-tenu des mauvais résultats constatés notamment chez **ETPO** et

dans les filiales de la zone Antilles. Le volume de dividendes encaissés est en baisse de 34 % à **1,6 M€**. Enfin, la holding a généré sur l'exercice des plus-values de cessions d'actifs immobiliers et financiers pour **1,7 M€** contre **2,3 M€** en 2019.

Le volume net de trésorerie géré par la société mère s'élève à **35,7 M€**, en diminution nette de **4,0 M€** sur l'exercice

Le Conseil d'Administration proposera à la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires, qui se réunira le 22 juin 2021, de maintenir le versement d'un dividende réduit d'un montant de **0,60 €** par action.

Perspectives 2021

Dans un contexte marqué par la poursuite de la crise sanitaire, le Groupe débute l'année 2021 avec un carnet de commandes travaux d'environ **135 M€** au 1^{er} janvier 2021 représentant moins d'une année d'activité. Ce carnet est en baisse de **15 %** par rapport à celui enregistré à la même époque de l'année dernière. Malgré le contexte incertain, le Groupe reste confiant sur sa capacité à reprendre de l'activité nette et entend sur 2021 consolider les fondamentaux économiques de ses métiers. Nous souhaitons poursuivre notre stratégie de développement, notamment par le biais d'opérations de croissances externes ciblées. A ce stade et compte tenu des éléments à notre disposition, nous prévoyons de revenir sur des niveaux d'activité d'avant-crise. Nous demeurons attentifs à la qualité des affaires étudiées à notre structure de coûts, et au renforcement de nos axes de gains de productivité afin d'améliorer notre résultat opérationnel.

2.3 RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Mesdames et Messieurs,

Conformément aux diverses recommandations, nous nous sommes efforcés de simplifier autant que possible les informations données dans les annexes relatives aux comptes de la société mère et aux comptes consolidés du Groupe en privilégiant celles qui présentaient une importance significative.

2.3.1 Principales activités du Groupe

Les cœurs de métiers du Groupe sont la **construction** (Travaux maritimes ou fluviaux et sous-marins - Ouvrages d'art, génie civil - Travaux spéciaux et Bâtiment, pour 98 % du chiffre d'affaires en 2020) et l'**immobilier** (Promotion immobilière - Montage immobilier).

Dans la partie **construction**, nos principales spécialités sont les infrastructures maritimes (digues, quais, postes d'accostage...), les ouvrages d'art (ponts, viaducs, barrages...), et les travaux spéciaux (mises aux normes, confortements de structures, réparations), les bâtiments tertiaires techniques (hôpitaux, cliniques, gymnases, piscines...), les bâtiments tertiaires et les logements (neufs et réhabilitation). Notre activité est générée dans le cadre de contrats publics (Etat, collectivités territoriales...) ou de contrats privés. Dans la partie **immobilière**, nous produisons seuls ou en partenariat des bureaux ou des logements, à destination de clients privés ou de bailleurs sociaux, dans le cadre de programmes de promotion immobilière. Nous pouvons également intervenir dans des opérations de montage immobilier, en accompagnant nos

clients à toutes les étapes de leur projet : programmation, conception, réalisation, ingénierie financière, maintenance.

Notre activité est produite en interne et également par recours à la sous-traitance.

Compte tenu de leur activité, les sociétés du Groupe sont soumises à des règles relatives aux modalités de passation et d'exécution des contrats et marchés publics et privés ainsi qu'au droit de la construction.

Le Groupe est présent en **France métropolitaine** (63 % du CA) et dans les **départements d'Outre-mer** (15 % du CA), via l'exploitation d'une quinzaine de filiales opérationnelles. Nous nous développons à l'international, dans les travaux maritimes et les travaux spéciaux, au **Maroc** et au **Canada** notamment, en complément des activités de réhabilitation et de location ou de promotion immobilière historiques, aux **Etats-Unis** notamment.

La principale filiale du Groupe est la société **ETPO**, Entreprise des Travaux Publics de l'Ouest, fondée en 1913 pour réaliser des travaux maritimes et de génie civil industriel.

2.3.1.1 Environnement économique et conjoncturel en 2020

Selon la **FNTF Fédération Nationale de Travaux Publics** et compte tenu de la crise liée à la pandémie de la **Covid-19**, 2020 a été une année marquée par une chute historique d'activité sans précédent depuis l'après-guerre, de **-12,5%**. L'arrêt de la plupart des chantiers lors du premier confinement, ainsi que le moindre niveau de commandes publiques ont très fortement impacté notre secteur d'activité. Les effectifs ouvriers permanents sont restés globalement stables par rapport à 2019. En revanche, la chute d'activité a

impacté significativement le volume d'heures des intérimaires avec une baisse de près d'un tiers par rapport à 2019.

La **FFB Fédération Française du Bâtiment** indique également une baisse historique d'activité de **-15,2 %** en 2020. Le secteur du neuf en construction de logements et en non résidentiel a particulièrement souffert. La Fédération évalue la perte de postes équivalents temps pleins (salariés et intérim) à 10 000 postes, soit une baisse de 0,8%, qui reste limitée par rapport à la baisse d'activité. Les marges restent bien en-deçà de leur niveau d'avant crise.

2.3.2 Comptes du Groupe

Synthèse 2020 et impacts de la crise Covid-19 :

L'activité et les résultats du Groupe ont été impactés par la crise sanitaire de la Covid-19. Bien qu'inférieure aux tendances du secteur, notre activité 2020 est en contraction de **7%** par rapport à celle de 2019. Cette contraction est liée en partie aux 2 mois de suspension de chantiers lors du 1^{er} semestre de l'année. Dans le cadre de l'activité partielle, le Groupe a bénéficié sur l'exercice de **0,96 M€** d'indemnisation. Enfin, le Groupe a mis en œuvre différentes mesures de réductions de coûts notamment des mesures de réduction d'effectif dans sa principale filiale **ETPO**. Dans cette filiale, un Plan de Sauvegarde de l'Emploi a été mis en œuvre et a concerné 20 collaborateurs pour un coût de 1,1 M€. Le Groupe s'est employé à compléter ses ressources financières par la souscription de **Prêts Garantis par l'Etat** pour un volume total de **8,1 M€** sur l'exercice. Nous prévoyons à ce stade de les rembourser sur l'année 2021.

Nous avons enregistré cette année en "Autres produits et charges opérationnels" un profit de **2,2 M€** provenant des plus-values de cession d'actifs immobiliers non stratégiques pour **1,2 M€** et de cession de la filiale **SOMARÉ** pour **0,95 M€**.

Nous avons poursuivi notre développement à l'international, au Canada dans l'activité de Génie Civil et Ouvrages d'Art par l'intégration des actifs de **EC4**. Par ailleurs et pour compléter notre offre commerciale et technique dans les travaux maritimes et sous-marins, le Groupe a fait l'acquisition des sociétés **DRAGAGE MARINE ASSISTANCE** et **SCAPHOCÉAN**.

Dans un environnement économique et sanitaire tendu, notre résultat opérationnel ressort en profit de **0,9 M€**, en retrait par rapport à 2019.

Notre rentabilité nette part du Groupe est négative à **-0,6 M€** contre un bénéfice net de **4,3 M€**. Nos effectifs permanents s'élevaient à **601** personnes, contre 628 à fin 2019. Les effectifs en intérim sont passés de 313 équivalents temps plein en 2019, à 216 en 2020.

2.3.2.1 Faits significatifs de la période

Variations significatives de périmètre

En 2020, le Groupe, a pris une participation de **75%** dans le capital de **DRAGAGE MARINE ASSISTANCE**, société basée à Port-La Nouvelle (Aude) et spécialisée dans les activités de dragage. Cet investissement permet au Groupe et à la filiale de compléter leurs compétences et matériels. Cette nouvelle filiale interviendra essentiellement sur le quart sud-est de la France et à l'export. Le développement de nos activités de travaux sous-marins s'est illustré cette année par l'acquisition de **100%** de **SCAPHOCÉAN**, basée à Saint-Nazaire (Loire-Atlantique). Au Canada, le Groupe a poursuivi ses objectifs de développement à l'international dans l'un de ses métiers historiques : les travaux de Génie Civil et Ouvrages d'Art. Le Groupe est entré à hauteur de **75 %** au capital d'une nouvelle société qui a acquis les actifs de la société **EC4** basée au Québec dans la région de Montréal.

Sur différentes filiales, le Groupe a également procédé à diverses opérations de rachats de minoritaires ou opérations de recapitalisation qui ont permis d'augmenter les participations du Groupe.

Enfin, comme mentionné ci-dessus, le Groupe a cédé l'intégralité des actions de la filiale **SOMARÉ**, société de Bâtiment basée en Sarthe (72). Cette filiale est une entreprise dont le positionnement, le volume d'activité et la zone géographique ne correspondaient pas pleinement aux axes stratégiques de développement du Groupe.

Fusion-absorption de la SAS ALFRED DE MUSSET par la CIFE

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 décembre 2020 de la CIFE, les actionnaires ont approuvé à l'unanimité le projet de fusion absorption de la **SAS ALFRED DE MUSSET** par la société **CIFE**. Le Conseil d'Administration a constaté la réalisation définitive de cette opération lors de la séance du même jour. Cette opération n'a eu aucune incidence sur les comptes consolidés du Groupe.

Autocontrôle et FCPE Groupe ETPO

Suite aux précédents programmes de 2018 et 2019, un nouveau programme de rachat d'actions a été approuvé en Assemblée Générale en juin 2020 et a été activé par le Conseil d'Administration. A la date de clôture de l'exercice, la **CIFE** détenait **2,28 %** du capital en autocontrôle, acquis pour **1,59 M€** dont **0,58 M€** en tranche annuelle 2020.

En 2020, le Groupe a mis en place un **Plan Epargne Groupe** et a lancé sa première opération de souscription au **FCPE Groupe ETPO**. **38 %** des collaborateurs du Groupe ont participé à cette première opération.

A la clôture de l'exercice, le **FCPE Groupe ETPO** détient 3 464 actions de la société **CIFE**, soit 0,29 % du capital.

2.3.2.2 Comptes consolidés

Les comptes consolidés ont été arrêtés selon le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards). Les méthodes comptables et changements de méthodes éventuels sont exposés en annexe des comptes consolidés.

Chiffre d'affaires

L'activité du Groupe générée par la CIFE et ses filiales est demeurée centrée en 2020 sur ses métiers de base :

- Bâtiment et Travaux publics ;
- Promotion Immobilière.

L'activité a été impactée par la crise sanitaire de la **Covid-19** avec notamment la suspension de notre activité pendant le premier confinement au 1^{er} semestre. Bien qu'inférieure aux tendances du secteur, notre activité 2020 est en contraction de **7 %** à **169,9 M€** contre **183,0 M€** en 2019. Cette décroissance est marquée dans nos activités BTP et Immobilier et dans toutes nos zones géographiques, à l'exception de notre activité au Canada qui poursuit son développement. La baisse a été très forte dans les départements d'Outre-mer avec **-19 %** et dans la moyenne du secteur à **-12 %** en France Métropolitaine. Grâce notamment à l'acquisition d'**EC4**, la croissance à l'international est de **25 %**.

L'**activité BTP** qui représente **98 %** de l'activité totale affiche une baisse de **5,3 %** pour s'établir à **167,2 M€** contre **176,7 M€** en 2019.

L'**activité immobilière** est, quant à elle, en diminution de **57,6 %** avec un volume de **2,7 M€** contre **6,3 M€** en 2019. Cette activité correspond pour **1,2 M€** à la commercialisation des programmes immobiliers en France et pour **1,5 M€** à l'activité de location aux Etats-Unis notamment.

Sur un plan géographique, le Groupe a réalisé près de **63 %** de son activité en France métropolitaine, et près de **15 %** dans les départements d'Outre-mer, contre respectivement **67 %** et **17 %** en 2019. La part d'activité réalisée à l'international (Etats-Unis, Canada, Afrique et accessoirement Roumanie) continue de progresser et s'élève à près de **22 %** du volume total contre **16 %** en 2019.

Résultat opérationnel / EBITDA

Le résultat opérationnel total est un profit de **0,9 M€** contre un profit de **4,6 M€** en 2019. Rapporté à notre chiffre d'affaires, ce résultat correspond à **+0,55 %** du chiffre d'affaires contre **+2,50 %** en 2019. Comme indiqué ci-dessus, le résultat opérationnel intègre pour **2,2 M€** les plus-values de cessions d'actifs immobiliers non stratégiques et de cession de la filiale **SOMARÉ**. Sur l'exercice précédent, le Groupe avait bénéficié d'une plus-value de cession d'actif immobilier de **2,9 M€**. Retraité de ces éléments non récurrents, le résultat opérationnel est une perte de **1,3 M€** (-0,75 % du CA) contre

un profit de **1,6 M€** (+0,88 % du CA) en 2019. Dans le cadre de l'activité partielle, le Groupe a bénéficié sur l'exercice de **0,96 M€** d'indemnisation. Enfin, le Groupe a mis en œuvre différentes mesures de réductions de coûts notamment des mesures de réduction d'effectif dans sa principale filiale **ETPO** ainsi que chez **BRITTON**. Chez **ETPO**, Dans cette filiale, un Plan de Sauvegarde de l'Emploi a été mis en œuvre et a concerné 20 collaborateurs pour un coût de **1,1 M€**.

L'**activité BTP** a dégagé un profit opérationnel de **0,6 M€** soit **+0,38 %** de marge pour un chiffre d'affaires de **167,2 M€** en 2020, contre un profit de **0,7 M€** soit **+0,37 %** de marge pour un chiffre d'affaires de **176,7 M€** l'année précédente. Les résultats opérationnels sont très contrastés entre nos métiers et zones géographiques. Nos pertes proviennent essentiellement de nos activités de Bâtiment en métropole et de nos activités BTP dans la zone des Antilles. Nos résultats opérationnels ressortent équilibrés grâce aux résultats sur nos activités de Travaux Publics, ainsi que sur notre zone d'activité Canadienne.

Le résultat opérationnel de l'**activité immobilière** est un profit de **0,3 M€**, contre un profit de **3,9 M€** en 2019. Le résultat de 2019 intégrait en plus de la plus-value de cession d'actifs immobiliers pour **2,9 M€**, un résultat opérationnel sur cession d'un programme immobilier pour **2,2 M€**.

En contraction, notre **EBITDA** (RO retraité des dotations nettes aux amortissements et provisions) ressort en 2020 à **+11,0 M€** (6,5 % du CA) contre **+14,1 M€** (7,7 % du CA) en 2019. La reclassification des charges de loyers en dotations aux amortissements et en charges d'intérêts, conformément à l'application de la norme IFRS16, a majoré de **3,3 M€** notre EBITDA annuel 2020.

Coût de l'endettement financier net

Notre « **coût d'endettement financier net** », c'est-à-dire le montant des produits financiers nets issus de notre trésorerie, s'élève à **0,04 M€** contre **0,3 M€** en 2019. La trésorerie a permis de générer des produits pour **0,5 M€** en diminution de près de 32 %. Malgré des rémunérations de placements financiers sécurisés très basses, notre rémunération nette moyenne annuelle de la trésorerie surperforme le pur marché monétaire Euros et s'élève en 2020 à **0,67 %** contre **1,01 %** en 2019.

Les autres produits financiers et charges financières représentent une perte nette de **0,6 M€** contre **0,2 M€** en 2019. Ce poste intègre les résultats sur des effets de change sur nos placements libellés en dollars US (USD) et en dollars canadiens (CAD). Nous rappelons que nous conservons cette trésorerie en devises et que nous ne souhaitons pas la convertir à court-terme en euros. Ce poste intègre également les résultats financiers nets des sociétés mises en équivalence.

Résultat net et Résultat net Part du Groupe

Le résultat net consolidé est un profit de **0,3 M€** en 2020 contre un profit de **5,1 M€** en 2019.

La Part du groupe dans ce résultat net est une perte de **0,6 M€** contre un profit net de **4,3 M€** en 2019. Il représente **-0,4 %** du chiffre d'affaires contre **+2,4 %** en 2019.

Comme sur l'exercice précédent, le résultat net part du Groupe n'intègre pas cette année de **Crédit Impôt Recherche (CIR)**.

Ainsi, l'**activité BTP** a dégagé pour **-1,6 M€** de résultat net (part du Groupe), contre un profit de **1,3 M€** en 2019.

L'**activité immobilière** a dégagé un profit net part du Groupe de **1,0 M€**, contre un profit de **3,0 M€** en 2019.

La charge d'impôt de l'exercice s'élève à **1,8 M€** contre une charge d'impôt de **1,5 M€** en 2019. A la clôture de l'exercice 2020, la non-

activation, par prudence, de déficits constatés et susceptibles de générer une économie cumulée est évaluée à **3,7 M€** de charge d'impôts contre **2,1 M€** à la fin de l'exercice précédent.

Le **ROE (Return On Equity)** correspondant au résultat net part du Groupe de l'exercice N rapporté aux capitaux propres part du Groupe au 31/12/N-1 s'affiche à **-0,7 %** en 2020 contre **+4,9 %** en 2019.

Le **résultat net par action** (résultat net part du Groupe rapporté au nombre moyen d'actions en circulation diminué des actions propres) s'élève à **-0,52 Euros** contre **+3,67 Euros** en 2019.

Structure Financière

Les **investissements**, en matériels notamment, se sont élevés à **9,9 M€** en 2020 (dont **2,0 M€** de flux IFRS16 sur les locations) contre **17,1 M€** (dont **5,7 M€** de flux IFRS16 sur les locations) en 2019 selon la répartition ci-dessous.

	2020	2019
• Investissements incorporels	338 k€	95 k€
• Immobilisations corporelles, machines et équipements	9 432 k€	16 312 k€
• Immobilisations financières	170 k€	720 k€
Total	9 940 k€	17 127 k€

Nos investissements au Canada représentent **45 %** du montant total d'investissement de l'exercice.

Ils ont été financés pour **51 %** par dettes bancaires (hors Prêts Garantis Etat). Par ailleurs, les cessions d'actifs immobilisés et financiers ont généré pour **3,1 M€** de source de financement complémentaire au levier bancaire.

Le Groupe présente ses **immeubles de placement** au bilan pour leur valeur nette comptable historique soit **4,8 M€** contre **5,2 M€** à la clôture de l'exercice précédent. La juste valeur sur les immeubles de placement en France et aux Etats-Unis est estimée à **11,7 M€** au 31 décembre 2020 contre **12,8 M€** à la clôture de l'exercice précédent. A la clôture de l'exercice, la plus-value latente brute sur ces actifs est estimée à **6,9 M€** dont **5,4 M€** pour le Groupe.

La **provision** non courante correspondant à la dette actualisée des indemnités de fin de carrière et médailles du travail est de **2,8 M€** contre **2,3 M€** en 2019. Le taux d'actualisation est passé de 0,77 % à 0,34 %.

Les provisions courantes sont en diminution et s'élèvent à **11,1 M€** à fin 2020 contre **12,1 M€** à la clôture de l'exercice précédent. Elles correspondent essentiellement à des pertes à terminaison et à des risques chantiers.

Les **dettes financières** s'élèvent à **28,1 M€** (dont **0,6 M€** de découverts bancaires) à la fin de l'exercice, contre **21,6 M€** (dont **1,0 M€** de découverts bancaires) à la fin de l'exercice précédent. Le Groupe s'est attaché à préserver ses ressources financières en souscrivant pour **8,1 M€** de **Prêts Garantis Etat** en 2020.

La part des dettes financières liée à l'application de la norme IFRS16 sur les locations s'élève à **8,7 M€** à la clôture de l'exercice 2020, contre **10,1 M€** en 2019.

Le Groupe a financé cette année **51 %** de ses investissements par levier bancaire. La part d'endettement à taux variable est nulle et la part à moins d'un an de l'endettement représente **50 %** de l'endettement total, contre 29 % en 2019. Cette part est en forte augmentation compte tenu de notre prévision à date de rembourser les Prêts garantis Etat en 2021. Le **ratio d'endettement brut** (dettes financières sur capitaux propres consolidés) ressort en augmentation à **30,53 %** contre **22,7 %** au 31 décembre 2019. Retraité des **Prêts Garantis Etat**, le taux d'endettement à fin d'année 2020 est de **21,72 %** en baisse d'1 point par rapport à 2019. Enfin les dettes financières représentent **40 %** du montant consolidé du cash disponible, en augmentation de 8 points en relatif du 31 décembre 2019.

La **trésorerie totale nette de découverts bancaires**, d'un montant de **71,6 M€** en intégrant les placements à court, moyen et long terme, est en augmentation nette de **4,5 M€** sur l'exercice. Les flux nets de trésorerie dégagés par l'exploitation s'élèvent à **+9,0 M€**. Avec des flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissements pour **-8,4 M€**, le **cash-flow libre** de l'exercice est positif et s'élève donc à **+0,6 M€**. Les flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement s'élèvent à **+6,2 M€** avec un flux net d'emprunts positif de **7,1 M€** et une distribution de dividendes de **0,9 M€** sur l'exercice. Enfin, le flux net sur change et de périmètre est de **-2,3 M€** (dont - 1,5 M€ liés à la sortie de périmètre de **SOMARÉ**).

La structure financière du Groupe demeure solide, avec un montant de **fonds propres** à **91,9 M€** (dont **88,7 M€** part du Groupe) en diminution de **3,3 M€** par rapport au 31 décembre 2019. Les capitaux propres consolidés sont retraités à la baisse des **1,6 M€** correspondant aux actions en autocontrôle.

Gestion des risques

Le Groupe a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière et ses résultats. Il considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés ci-dessous :

Risques métiers

L'activité du Groupe dépend notamment de la conjoncture économique générale et des commandes publiques.

Dans le cadre de ses activités, le Groupe est exposé au risque de mauvais choix techniques, de complexité technique à l'exécution des travaux, de dépassement de délais, de dépassement des budgets et d'aléas géotechniques et climatiques.

Par ailleurs, pour l'activité de promotion immobilière dont la part dans notre activité globale reste modeste, nous identifions les risques suivants :

- Risques sur l'évolution de l'environnement économique et fiscal en France : les opérations immobilières du Groupe ont lieu essentiellement en France et sont donc sensibles à l'évolution de l'environnement économique et fiscal du pays. A titre d'exemple, une augmentation des taux de rendement exigés par des foncières peut impacter fortement la baisse la valeur des actifs tertiaires ;
- Risque lié à la détérioration de la solvabilité des ménages : cette activité dépend fortement de la conjoncture des prix et de la capacité pour les acheteurs à souscrire et honorer des emprunts ;
- Risque lié au coût de financement : en cas d'augmentation des taux, les conséquences directes sont la limitation de l'accès aux crédits des acheteurs et le surenchérissement des charges financières sur le financement des projets ;
- Risque lié à l'abandon d'un projet : en cas d'abandon d'un projet pour taux de pré-commercialisation trop faible, les coûts engagés passent directement en perte d'exploitation.

Risque commercial

Compte tenu de la typologie de son marché, le Groupe considère n'être dépendant ni de fournisseurs, ni de sous-traitants, ni de clients. Nous portons néanmoins une attention particulière à l'évolution des investissements et financements publics qui ont une influence directe et non négligeable sur notre secteur d'activité.

Risque juridique

Le Groupe CIFE est propriétaire de tous les actifs essentiels à son exploitation. Il n'existe à la connaissance du Groupe aucun nantissement, hypothèque ou garantie donnée sur des actifs incorporels, corporels ou financiers, présentant un caractère significatif.

Il n'existe à ce jour aucun litige susceptible d'affecter substantiellement l'activité, le patrimoine, les résultats ou la situation financière de la société ou du Groupe CIFE.

Risque industriel lié à l'environnement

A la connaissance de la société, il n'existe pas actuellement de risques industriels et environnementaux liés aux activités du Groupe, susceptibles d'avoir un impact significatif sur le patrimoine, les résultats ou la situation financière de la société ou du Groupe CIFE.

Risque de taux d'intérêts, risque de liquidité, risque d'émetteur

Le Groupe CIFE est modérément endetté et cet endettement est essentiellement contracté à taux fixe, en dehors des lignes de financement portées par la maison mère qui ne sont pas activées à la clôture de l'exercice. Sur ETPO GEODEX, les lignes de financement sont assorties de différentes clauses d'exigibilité anticipée. A la clôture de cet exercice, toutes les clauses sont respectées.

Compte-tenu de sa surface financière, le Groupe ne se considère pas soumis au risque significatif de hausse des taux sur son endettement.

La trésorerie du Groupe est placée principalement sur des produits monétaires euros, titres de créances négociables et produits de capitalisation qui ne sont pas soumis de manière significative au risque du marché actions. Compte-tenu du volume de trésorerie en fin d'exercice, le Groupe considère qu'il est en mesure de faire face à ses échéances à venir. Il est à noter toutefois que la baisse des taux impacte très sensiblement la rémunération moyenne de notre trésorerie.

A titre plus général, si le Groupe ne se considère pas en risque vis-à-vis de ses émetteurs de placements bancaires, il attache toutefois une attention particulière à la bonne répartition de ses encours de placements.

Risque de change et fluctuation de cours de matières premières

Hormis sur ses actifs en Amérique du Nord et au Canada, ses actifs de trésorerie libellés en Dollars, et ses actifs en Roumanie représentant environ 21 % du total des actifs consolidés, le Groupe n'est pas soumis de manière significative au risque de change. L'essentiel de ses échanges est facturé dans la zone Euro.

Certaines matières premières utilisées dans les activités du Groupe sont soumises à fluctuation (aciers notamment) mais les risques n'ont pas de caractère à remettre en cause significativement les résultats. En règle générale, ces fluctuations sont couvertes par des clauses d'indexation contractuelles. L'indice des prix dit « TP02 » utilisé dans la profession est en augmentation de 0,52 % entre décembre 2019 et décembre 2020.

En application des dispositions de l'article L225-100 al.6 du Code de Commerce, nous précisons que le Groupe n'utilise pas d'instruments financiers de couverture.

Risques liés à l'épidémie de Covid-19

La crise sanitaire COVID-19 qui a débuté au début de l'année 2020 touche toujours le monde entier sur ce début d'année 2021. Le Groupe privilégie la santé de ses collaborateurs et veille au respect des mesures sanitaires préconisées par le gouvernement. Dès le début de la première période de confinement, le Groupe a mis en place un comité interne chargé d'étudier et de proposer, en fonction des évolutions réglementaires dans les domaines de la sécurité, de la prévention et du juridique, les modalités opérationnelles de reprise d'activité de nos chantiers.

Les métiers du Groupe sont diversement affectés en fonction de la nature des activités, des situations contractuelles, des implantations géographiques, et de l'étendue et de la durée des mesures décidées par le gouvernement.

Assurances

L'activité de construction nécessite de répondre à des réglementations particulières et à des obligations légales d'assurances (décennale bâtiment par exemple). Les lignes d'assurances de responsabilité civile confèrent une couverture de **8,0 M€** par sinistre en activité Ouvrage d'Art-Génie Civil, de **15,0 M€** par sinistre en activité Bâtiment et de **2,0 M€** pour le risque atteinte à l'environnement. L'assurance décennale donne une couverture contre les dommages aux ouvrages après réception pour une durée de 10 ans. Enfin diverses assurances souscrites au niveau du Groupe ou des filiales

couvrent notamment les activités Immobilières (Responsabilité civile promoteur par exemple), le patrimoine, les moyens d'exploitation propres du Groupe (multirisques immeubles, assurances automobiles...) et les dirigeants (Assurance RCM).

Information comptable et financière

Les principales caractéristiques des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société, relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sont intégrées dans le chapitre 3 du présent document.

2.3.2.3 Activité et résultat des filiales et participations (données issues des comptes sociaux)

Activité Bâtiment - Travaux publics

En France, le volume d'activité de production de votre principale filiale **ETPO** a baissé de 13,1 %, passant de **86,1 M€** en 2019 à **74,8 M€** en 2020. La filiale **ETPO** a clôturé son exercice annuel sur un résultat net en forte perte de **4,3 M€**. En dehors de résultats équilibrés sur ses activités de génie civil et travaux maritimes, **ETPO** a constaté de nouvelles pertes sur ses activités bâtiment. La filiale a mis un œuvre sur l'exercice un Plan de Sauvegarde de l'Emploi concernant un effectif de 20 collaborateurs pour un coût de **1,1 M€**. A la clôture de l'exercice, **ETPO** dispose de capitaux propres d'un montant de **4,6 M€** et d'une trésorerie disponible de **9,1 M€**.

Le carnet de commandes arrêté au 1^{er} janvier 2021 affiche un volume en baisse de 39 % par rapport à la même époque l'année dernière à **56 M€** contre **92 M€** au 1^{er} janvier 2020. La baisse de la prise de commandes est liée à une baisse de l'activité des collectivités locales (impact du confinement) ainsi qu'à une pression concurrentielle très forte sur les prix, en ouvrages d'art et travaux maritimes notamment.

Les autres filiales métropolitaines : **BRITTON**, **NEGRI**, **SOMARÉ**, **PASCAL MARTIN**, **TETIS** et **TECHNIREP** ont généré un chiffre d'affaires cumulé de **48,0 M€** contre **57,9 M€** en baisse de près de 17 %. Le carnet de commandes cumulé de ces filiales au 1^{er} janvier 2021 affiche un volume en augmentation de 21 % à **50,1 M€** contre **41,3 M€** au 1^{er} janvier 2020.

En 2020, la **CIFE** a procédé pour **0,25 M€** à la recapitalisation de sa filiale **BRITTON**.

Dans les départements d'Outre-mer, l'activité répartie entre vos filiales Antilles Guyane : **COMABAT**, **ETPO Guadeloupe**, **ETPO Guyane**, **ETPO Martinique**, et les filiales et participations Réunionnaises : **ETPO Réunion**, **PICO Océan Indien**, **SEMAT**, **TTCP** et **OCETRA**, représente un chiffre d'affaires cumulé en baisse de près de 15 %, soit **29,8 M€**, contre 34,9 M€ en 2019. Le carnet de commandes cumulé de ces filiales DOM au 1^{er} janvier 2021 est en baisse de 40 % à **16,6 M€** contre **27,9 M€** au 1^{er} janvier 2020.

Au Canada, la holding **CIFE CANADA INC** n'a pas eu d'activité opérationnelle significative.

L'activité répartie entre vos filiales **ETPO GEODEX**, **EC4** et **PSM** a généré pour **24 M€** de chiffre d'affaires, volume en forte progression de 43 % par rapport à 2019. Le carnet de commandes cumulé de ces filiales canadiennes au 1^{er} janvier 2021 est soutenu et s'élève à **17,5 M€** contre **6,8 M€** au 1^{er} janvier 2020.

Activités Immobilières

En France

Nos filiales immobilières **OCEANIC Promotion**, **ETPO IMMOBILIER OUEST** et **IDF** ont réalisé un chiffre d'affaires cumulé, issu de leurs comptes individuels de **1,2 M€** en 2020 contre **3,3 M€** en 2019. Ces filiales ont généré une perte cumulée de **1 419 k€** en 2020 contre un profit de **417 k€** en 2019.

Le chiffre d'affaires des SCCV et le résultat sont comptabilisés selon la méthode de l'achèvement dans les comptes sociaux des entités. Dans les comptes consolidés, ces éléments sont calculés selon la méthode de calcul à l'avancement. En 2020, le chiffre d'affaires total immobilier en France s'élève ainsi à **1,2 M€** contre **4,9 M€** en 2019.

Aux Etats-Unis

FWE, via sa filiale **HBC**, est propriétaire d'un parc de bureaux de 6 300 m², avec 238 places de parking dans la région de Los Angeles. La filiale a vu le taux d'occupation de son parc locatif stabilisé et ses revenus locatifs se sont élevés à **702 k€**, niveau stable en euros par rapport à 2019.

RURAL LIVING, filiale de **FWE**, est propriétaire de soixante-deux maisons individuelles achetées aux enchères en 2011 et 2012, situées dans une même zone dans la région de Los Angeles. Depuis le démarrage de cette activité, les opportunités d'achats ont été significativement réduites avec de nouvelles réglementations financières n'obligeant plus les banques à déstocker. Sur cette filiale, les revenus locatifs se sont élevés à **746 k€**, en baisse de 1,4 % par rapport à 2019. Nous pensons que les faibles prix constatés pour ces acquisitions permettront ultérieurement des plus-values intéressantes lorsque les effets de la crise immobilière seront définitivement effacés. Ces plus-values potentielles, au-delà d'un taux de rendement de 6 %, seront partagées à 50 % avec nos partenaires US en charge des opérations.

En Roumanie

Il n'y a pas eu d'activité opérationnelle sur les différentes entités avec deux terrains qui restent en réserve foncière.

2.3.2.4 Comptes annuels de la société mère SA CIFE

Fusion-absorption de la SAS ALFRED DE MUSSET par la CIFE

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 décembre 2020 de la CIFE, les actionnaires ont approuvé à l'unanimité le projet de fusion absorption de la SAS ALFRED DE MUSSET par la société CIFE. Le Conseil d'Administration a constaté la réalisation définitive de cette opération lors de la séance du même jour. Cette opération n'a eu aucune incidence significative sur les comptes sociaux de CIFE puisque les actionnaires de la SAS ALFRED DE MUSSET ont été rémunérés directement en quote-part d'actifs de la société ALFRED DE MUSSET.

Activité et résultat

Les comptes sociaux de CIFE font apparaître un chiffre d'affaires annuel de **3,3 M€** en progression de plus de 56 % par rapport à 2019 et qui se compose principalement de prestations administratives et de locations immobilières.

La société a dégagé une perte nette en 2020 de **-3,0 M€**, contre un profit net de **2,3 M€** en 2019. Le résultat de cette année a été impacté par de fortes dépréciations sur notre portefeuille de titres de participations, compte-tenu des mauvais résultats constatés notamment chez ETPO et dans les filiales de la zone Antilles. Le volume de dividendes encaissés est en baisse de 34 % à **1,6 M€**. Dans un contexte de taux bas de rémunération de placements de trésorerie, la trésorerie bancaire placée en certificats de dépôts, contrats de capitalisation et livret, a généré **319 k€** de résultats financiers contre **567 k€** en 2019. Enfin, la holding a généré sur l'exercice des plus-values de cessions d'actifs immobiliers et financiers pour **1,7 M€** contre **2,9 M€** en 2019.

La situation nette de la SA CIFE s'élève à **68,5 M€** en baisse de **3,7 M€**, variation liée au résultat 2020 et à la distribution de dividendes pour **0,7 M€**.

Le cash-flow (résultat net retraité des dotations aux amortissements et provisions nettes de reprises) sur l'exercice est de **+2,9 M€** contre **+3,7 M€** en 2019.

Le volume net de trésorerie géré par la société mère s'élève à **35,7 M€**, en diminution nette de **4,0 M€** sur l'exercice. La variation de trésorerie s'explique en partie par une dégradation significative de notre besoin en fonds de roulement lié aux financements internes de nos filiales. Le flux de trésorerie issu de l'activité y compris variation du besoin en fonds de roulement s'élève à **-7,2 M€**. Le flux sur opérations d'investissement, d'un montant net de **-2,0 M€**, se décompose pour **0,7 M€** de remboursement de prêts reçus des filiales, pour **2,8 M€** de cessions d'actifs et qui ont financé en partie les augmentations nettes de capital dans les filiales pour **4,0 M€**, les investissements pour **0,9 M€**, et le programme de rachat d'actions pour **0,6 M€**. Le flux sur opérations de financement s'élève à **+ 5,2 M€** et correspond au flux net positif sur emprunt de **5,9 M€** et du versement du dividende pour **0,7 M€**.

En 2020, la société a souscrit un Prêt Garanti Etat pour **6,0 M€**. A date, nous prévoyons de rembourser cette ligne en 2021. En 2019, la société ne présentait pas d'endettement vis-à-vis des établissements de crédit.

Au 31 décembre 2020, les dettes fournisseurs (hors factures non parvenues) s'élèvent à **155 k€** pour 56 factures, toutes à échéance 30 jours et sans retard de paiement. En 2019, les dettes fournisseurs (hors factures non parvenues) s'élevaient à **329 k€** (72 factures), toutes à échéance 30 jours également et sans retard de paiement.

Au 31 décembre 2020, les créances clients (hors factures à établir et hors litiges) s'élèvent à **339 k€** pour 18 factures. Elles sont à échéance 30 jours et sans retard de paiement. Les créances en litige sont de **14 k€** (4 factures), totalement provisionnées, et correspondant à des créances sur un ancien client locataire en redressement judiciaire. En 2019, les créances clients (hors factures à établir et hors litiges) s'élevaient à **520 k€** (21 factures) toutes à échéance 30 jours et sans retard de paiement. Les créances en litige étaient de **14 k€** (4 factures), totalement provisionnées et correspondant à des créances sur un ancien client locataire en redressement judiciaire.

Informations à caractère fiscal

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater et 39-4 du Code Général des Impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

Intégration fiscale

Le périmètre d'intégration fiscale est constitué de la SA CIFE et des filiales ETPO, BRITTON, TETIS, ECG, ETPO Guyane, ETPO Guadeloupe, ETPO Martinique, ETPO IMMOBILIER OUEST, ETPO IMMOBILIER IDF, OCEANIC PROMOTION et IMMOBILIERE SANITAT.

2.3.2.5 Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat

Pour satisfaire à l'obligation des articles L 233-13 et L 225-100-3 du Code de commerce, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Structure du capital de la société

Le capital social de la **SA CIFE** s'établit à 24 M€ répartis en 1 200 000 actions de 20 € chacune. Toutes les actions composant le capital social sont ordinaires, entièrement libérées et ne disposent d'aucune prérogative particulière.

Le nombre total d'**actionnaires** du Groupe est d'environ **350** au 31 décembre 2020, nombre stable par rapport au 31 décembre 2019.

Nous rappelons que les actionnaires usufruitiers ont droit de vote uniquement pour la résolution d'affectation du résultat et que les nu-proprétaires ont droit de vote pour toutes les autres résolutions.

Par ailleurs, il n'existe pas à la date de clôture de l'exercice de plans d'options de souscription ou achat d'actions ni de plans d'attribution d'actions gratuites.

Répartition du Capital	31/12/2020		31/12/2019	
	% du capital	% droits de vote (*)	% du capital	% droits de vote (*)
Groupe familial TARDY	61,09	62,52	76,43	77,68
• Dont SAS ALFRED DE MUSSET (SAS AM) (1)	-	-	60,36	61,35
• Dont SAS EMBREGOUR (2)	54,54	55,82	8,05	8,18
Auto-détention	2,28	-	1,61	-
Salariés Groupe CIFE et FCPE Groupe ETPO	0,32	0,33	0,13	0,13
Public	36,31	37,15	21,83	22,19
TOTAL	100,00	100,00	100,00	100,00

(*) droits de vote exerçables en Assemblée Générale

(1) La SAS ALFRED DE MUSSET a été absorbée par la CIFE en décembre 2020.

(2) En 2019, la SAS EMBREGOUR détenait 76,42 % du capital et des droits de vote de la SAS ALFRED DE MUSSET.

La **SAS EMBREGOUR** est la holding de la famille de Monsieur **Daniel TARDY**, ce dernier en assure la Présidence.

A la connaissance de la Société, il n'y a pas eu de variation significative dans cette répartition depuis la clôture jusqu'à la date d'établissement du présent document.

La Société est contrôlée comme décrit ci-dessus et a pris des mesures en vue d'assurer que le contrôle ne soit pas exercé de manière abusive avec en Assemblée Générale de juin 2014, juin 2015 et juin 2016, la nomination d'Administrateurs indépendants au sein du Conseil d'Administration. Il y a 4 Administrateurs indépendants à fin 2020.

Participations nominatives significatives

A l'exception des participations détenues par le Groupe familial **TARDY**, il n'existait pas de participations nominatives significatives (> à 5 %) à la clôture de l'exercice, déclarées à la société et à l'AMF.

Autocontrôle

Au 31 décembre 2020, la **SA CIFE** détenait 27 383 actions en autocontrôle soit **2,28 %** du capital social.

Actionnariat salarié

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102 du Code de commerce, nous vous indiquons que la proportion du capital que représentent les actions détenues par les salariés au 31 décembre 2020 au sein d'un Plan d'Épargne d'Entreprise est égale à **0,29 %**, la Société ayant mis en place

un **Fonds Commun de Placement d'Entreprise** sur l'exercice au bénéfice des salariés du Groupe. Nous précisons que lors de la dernière Assemblée Générale Extraordinaire du 23 juin 2020, la résolution appelée à statuer sur une augmentation de capital réservée aux salariés a été approuvée.

Franchissement de seuils

Il n'existe pas de dispositions spécifiques statutaires quant aux franchissements de seuil pour notre société.

Au cours de l'exercice écoulé, et suite aux opérations de fusion-absorption de la **SAS ALFRED DE MUSSET** par la **SA CIFE**, le Groupe familial **TARDY** a déclaré auprès de l'AMF avoir franchi en baisse, le 28 décembre 2020, les seuils des 2/3 du capital et des droits de vote de la société **CIFE**.

Droits de vote double

Il n'existe pas de dispositions spécifiques statutaires quant à l'attribution de droits de vote double pour notre société.

Lors de l'Assemblée Générale du 11 juin 2015, la résolution confirmant ce principe et ne conférant donc pas de droit de vote double aux actions entièrement libérées et pour lesquelles il serait justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au même actionnaire a été approuvée.

Liste de détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux

Il n'existe pas de titre comportant des prérogatives particulières.

Mécanisme de contrôle

Dans le cadre de l'article 885-1.bis du Code Général des Impôts, un pacte d'actionnaires a été conclu le 13 décembre 2016 entre des actionnaires familiaux de la famille TARDY, la **SAS EMBREGOUR** et la **SAS ALFRED DE MUSSET** fusionnée désormais avec la **CIFE**. Ce pacte ne contient pas de clauses prévoyant des conditions préférentielles de cession ou d'acquisition de titres. Il a été transmis à titre d'information à l'Autorité des Marchés Financiers.

Pouvoirs du Conseil d'Administration concernant le rachat d'actions

L'Assemblée peut déléguer au Conseil d'Administration le pouvoir de procéder, conformément à l'article L 225-209 et suivants du Code de Commerce, aux dispositions du Titre IV du Livre II du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers et des Règlements européens n°596/2014 et n°2016/1052, à des rachats des actions de la société dans la limite de 10 % du capital social.

Il sera proposé à l'Assemblée Générale une nouvelle résolution dans ce cadre.

Prise de participations

La part de **CIFE** dans la filiale réunionnaise **PICO OCÉAN INDIEN** est passée de 85,00 % à 100 % en 2020 par rachat de la part minoritaire.

La part de **CIFE** dans la filiale martiniquaise **COMABAT** est passée de 87,00 % à 100 % en 2020 par rachat de la part minoritaire.

La part de **CIFE** dans la filiale **TECHNIREP** est passée de 90,20 % à 99,00 % en 2020 par rachat partiel de la part minoritaire.

Par ailleurs, la **CIFE** a acquis à hauteur de 100 % du capital de la société **SCAPHOCÉAN**.

Enfin, la **CIFE** a cédé l'intégralité de sa participation au capital de la filiale métropolitaine **SOMARÉ** au dirigeant de la société.

Autres éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

La Société n'a pas conclu d'accords qui seraient modifiés ou prendraient fin en cas de changement de contrôle. La Société n'a conclu aucun accord prévoyant des indemnités pour les membres du Conseil d'Administration, les salariés s'ils démissionnent, ou sont licenciés sans cause réelle ou sérieuse, ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique.

2.3.2.6 Evénements postérieurs à la clôture des comptes

Crise sanitaire du COVID 19

La crise sanitaire COVID 19 qui a débuté au début de l'année 2020 touche toujours le monde entier sur ce début d'année 2021. Malgré les mesures de confinement, de protection sanitaire et de campagnes de vaccination, nous restons prudents sur les fondamentaux économiques du secteur. Selon la **FNTF**, l'activité du secteur sur ce début d'année 2021 reste dégradée et les prises de commandes peinent à se redresser.

2.3.2.7 Perspectives 2021

Dans un contexte marqué par la poursuite de la crise sanitaire, le Groupe débute l'année 2021 avec un carnet de commandes travaux d'environ **135 M€** au 1^{er} janvier 2021 représentant moins d'une année d'activité. Ce carnet est en baisse de **15 %** par rapport à celui enregistré à la même époque de l'année dernière. Malgré le contexte incertain, le Groupe reste confiant sur sa capacité à reprendre de l'activité nette et entend sur 2021 consolider les fondamentaux économiques de ses métiers. Nous souhaitons poursuivre notre stratégie de développement, notamment par le biais d'opérations de croissances externes ciblées. A ce stade et compte tenu des éléments à notre disposition, nous prévoyons de revenir sur des niveaux d'activité d'avant-crise. Nous demeurons attentifs à la qualité des affaires étudiées à notre structure de coûts, et au renforcement de nos axes de gains de productivité afin d'améliorer notre résultat opérationnel.

2.3.3 Informations en matière de recherche et de développement

ETPO est membre et vice-président de NOVABUILD, cluster qui regroupe en Pays de la Loire les entreprises de la construction. Dans ce cadre, elle a été partenaire les années précédentes d'un projet de recherche collaboratif retenu par le Fonds Unique Interministériel (FUI) et participe actuellement au groupe de travail NOVA'TP pour l'innovation et le développement durable dans les Travaux Publics.

Le Groupe soutient le concours national de la Création d'Entreprise Construction Durable, organisé par la Technopôle **Domolandes**, structure entièrement consacrée à la construction durable et dédiée aux entreprises innovantes de la filière du bâtiment.

ETPO coopère régulièrement avec l'Ecole Centrale de Nantes et la Faculté des sciences de Nantes, notamment sur des Projets d'Etudes Industrielles (suivi du battage, industrialisation de la construction, robotisation de la construction, matériaux

spécifiques tels que les Bétons Fibrés Ultra Hautes performances, logiciels d'éléments finis de modélisation des sols).

ETPO est membre de l'Association Française du Génie Parasismique (**AFPS**) et de l'Association Française de Génie Civil (**AFGC**) où un ingénieur structure participe notamment au groupe de travail sur la modélisation aux éléments finis constitué par cette dernière association.

ETPO numérise ses différents process à travers des démarches expérimentales traduites ensuite dans la pratique, telles que le Building Information Modeling (**BIM**), avec l'usage de logiciels de modélisation des structures dans toutes leurs dimensions, ceci sur tous ses métiers : ingénierie, ouvrages d'art, travaux maritimes et fluviaux, bâtiments, tant en construction neuve qu'en réhabilitation.

En 2020, le Groupe n'a pas étudié de nouveau les possibilités de constitution d'un dossier au titre du **Crédit Impôt Recherche**.

2.3.4 Informations relatives aux Mandataires Sociaux de SA CIFE

2.3.4.1 Mandats des Administrateurs

La liste des fonctions et mandats des Administrateurs figure au § 2.6 du présent rapport.

Les mandats d'Administrateur de Mesdames **Marie-Christine THERON**, **Nicole DURIEUX** et Messieurs **Daniel TARDY** et **Olivier TARDY** arrivent à expiration avec la présente Assemblée Générale. Nous vous demandons de bien vouloir leur renouveler votre confiance pour une période de 3 années.

Par ailleurs, et suite à la démission en décembre 2020 de la **SAS ALFRED DE MUSSET** de ses fonctions d'Administrateur, nous vous demandons de bien vouloir ratifier la nomination

de la société **SAS EMBREGOUR** pour la durée du mandat restant à courir de la SAS ALFRED DE MUSSET, soit une durée qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer en l'an 2022 sur les comptes de l'exercice 2021.

Les curriculum-vitae des Administrateurs en renouvellement ou en nomination seront publiés sur le site internet de la société : www.infe.fr dans le cadre des informations réglementaires pour l'Assemblée Générale.

2.3.4.2 Rémunérations des Administrateurs et dirigeants mandataires sociaux de CIFE SA.

La présente section constitue notamment le rapport sur les principes et les critères de détermination, de répartition et d'attribution des rémunérations prévu aux articles L.225-37-2 et L.225-82-2 du code de commerce.

En 2020, le montant total des rémunérations brutes et jetons de présence versés à l'ensemble des dirigeants mandataires sociaux et aux membres du Conseil d'Administration de **CIFE SA** s'élève à **339 k€** intégralement versés par la société mère. Ces rémunérations se décomposent en **313 k€** de salaires bruts et **26 k€** de jetons de présence.

La rémunération des dirigeants mandataires sociaux est déterminée et approuvée par le Conseil d'Administration.

Elle se compose d'une rémunération fixe et d'une rémunération variable liée à un indicateur de performance, le résultat net avant impôt. Les autres membres du Conseil d'Administration ne bénéficient que des jetons de présence.

La rémunération fixe est indexée annuellement sur la base du taux d'indexation des salaires de la principale filiale **ETPO**.

Il n'y a pas d'éléments exceptionnels dans la rémunération des mandataires sociaux. Il n'y a pas d'avantages en nature.

Il n'existe pas de système d'attribution de stock-options ou d'actions gratuites à la clôture de l'exercice pour les mandataires sociaux.

Il n'existe pas d'engagement de rémunération à raison de la prise ou de la cessation de fonction des mandataires sociaux.

Il n'existe pas de système de retraite supplémentaire pour les mandataires sociaux.

L'ensemble de ces différentes modalités est strictement le même que celui appliqué sur l'exercice précédent.

L'Assemblée Générale du 23 juin 2020 a décidé de maintenir à **20 k€** la somme à allouer au titre de la rémunération annuelle des membres du Conseil d'Administration de **CIFE**. Par ailleurs, elle a décidé de maintenir à **12 k€** la somme à allouer au titre de la rémunération annuelle des membres du Conseil d'Administration de **CIFE** dans le cadre des comités spécialisés.

Il sera soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale du 22 juin 2021 de maintenir pour 2021 ces rémunérations annuelles.

2.3.4.3 Opérations sur titres CIFE

En 2020, les mandataires sociaux soumis à déclarations spontanées de leurs opérations sur titres **CIFE** ont effectué les opérations suivantes :

(En nombre de titres)

Nom des Administrateurs par ordre alphabétique	Acquisition	Cession	Apports
• Monsieur Laurent BILLES-GARABEDIAN	-	-	-
• Madame Nicole DURIEUX	-	-	-
• Monsieur Yves GABRIEL	-	-	-
• Monsieur Frédéric GASTALDO	-	-	-
• Madame Emilie RICHAUD	-	-	-
• SAS EMBREGOUR (représentant permanent Madame Cécile JANICOT)	4 316	-	553 575 ⁽¹⁾
• Monsieur Daniel TARDY	-	-	-
• Monsieur Olivier TARDY	-	-	-
• Madame Marie-Christine THERON	-	-	-

(1) Les 553 575 actions CIFE correspondent à la quote-part d'actions CIFE apportées à EMBREGOUR suite à l'opération de fusion-absorption entre la SAS ALFRED DE MUSSET et la CIFE.

2.3.4.4 Délégations en cours données au Conseil d'Administration au 31 décembre 2020

Délégations données par les Assemblées Générales	AG	Durée	Echéance	Activation au 31/12/2020
Autorisation pour procéder à l'attribution d'AGA	25-juin-19 18ème résolution	38 mois	24-août-22	Non
Autorisation pour procéder à l'augmentation de capital réservée aux salariés	23-juin-20 11ème résolution	26 mois	22-août-22	Non
Autorisation pour lancer le programme de rachats d'actions	23-juin-20 5ème résolution	18 mois	22-déc-21	Oui
Autorisation de procéder à réduire le capital social par annulation des actions détenues en propre	23-juin-20 12ème résolution	18 mois	22-déc-21	Non

2.3.5 Assemblée Générale du 22 juin 2021

Le Conseil soumet à l'approbation de l'Assemblée Générale les comptes sociaux de la **SA CIFE** et les comptes consolidés, l'affectation des résultats et la distribution de dividendes aux actionnaires, ainsi que l'approbation des opérations ressortant des conventions réglementées faisant l'objet du rapport spécial des Commissaires aux comptes.

2.3.5.1 Affectation du résultat de l'exercice 2020

Le résultat net de l'exercice s'élevant à :	-3 010 833,91 €
• Augmenté du report à nouveau précédent de :	1 734 889,16 €
• Augmenté du prélèvement sur réserves facultatives :	2 500 000,00 €
FORMANT UN TOTAL DE :	1 224 055,25 €
Sera réparti comme suit :	
• Affectation à la réserve légale	0,00 €
• Affectation à la réserve facultative	0,00 €
• Distribution aux 1 200 000 actions d'un dividende global de 0,60 € par action	720 000,00 €
• Prélèvement, pour être reportée à nouveau, de la somme de :	504 055,25 €
TOTAL	1 224 055,25 €

Conformément à la loi, il est rappelé que les distributions effectuées au titre des trois précédents exercices ont été les suivantes (par action) :

Exercice	Dividende par action	Dividende total	Nombre total d'actions	Nombre d'actions rémunérées
2017	0,00 €	- €	1 200 000	1 200 000
2018	0,60 €	720 000 €	1 200 000	1 200 000
2019	0,60 €	720 000 €	1 200 000	1 200 000

2.3.5.2 Programme de rachat d'actions

Nous vous proposons d'autoriser le Conseil d'Administration, conformément aux dispositions des articles L.225-209-2 et suivants du Code de commerce et des articles L.22-10-62 et suivants du Code de commerce, du Titre IV du Livre II du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers et des Règlements européens n°596/2014 et n°2016/1052 à acheter ou faire acheter par la Société ses propres actions en vue des affectations suivantes :

- Leur attribution ou leur vente au profit des salariés et/ou des mandataires sociaux de la société et des sociétés de son groupe dans le cadre de plans d'options d'achat d'actions, ou dans le cadre d'un plan d'actionnariat salarié ou d'un plan d'épargne d'entreprise, ou en application des dispositions des articles L.225-197-1 et suivants du Code de commerce et des articles L.22-10-59 et suivants du Code de commerce dans le cadre de tout plan d'attribution gratuite d'actions, ou ;
- L'animation du marché ou la liquidité de l'action, par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers, ou ;
- Leur conservation en vue de leur remise ultérieure à titre d'échange, de paiement ou autre dans le cadre de toutes opérations de croissance externe, ou ;
- Leur remise lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de tout autre manière à l'attribution d'actions de la société, ou ;

- Leur annulation afin de réduire le capital social, sous réserve de l'adoption de la quinzième résolution ;
- La mise en œuvre de toute pratique de marché ou objectif qui viendrait à être admis par la loi, la réglementation en vigueur ou l'Autorité des marchés financiers au titre des programmes de rachat d'actions et plus généralement de réaliser toute opération conforme à la réglementation en vigueur au titre de ces programmes.

Le nombre maximal d'actions à acquérir dans le cadre de la présente résolution est fixé à **10 %** des actions composant le capital de la société au moment du rachat, à quelque moment que ce soit, soit à titre indicatif, au 31 décembre 2020, **120 000 actions**, sachant que le pourcentage s'appliquera à un capital ajusté en fonction des opérations qui pourront l'affecter postérieurement à la présente Assemblée.

Le prix maximum d'achat des actions est fixé à **65 (soixante-cinq) euros** par action (hors frais).

Le montant maximum hors frais destiné à la réalisation du programme de rachat d'actions visé ci-dessus est de **7 800 000 euros**.

Cette autorisation est donnée pour une **période de dix-huit (18) mois** à compter du jour de la présente Assemblée. Elle met fin à toute autorisation antérieure ayant le même objet.

2.3.5.3 Attribution gratuite d'actions aux salariés ou mandataires sociaux de la société ou des sociétés liées

Nous vous proposons de renouveler l'autorisation donnée au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans la mesure autorisée par la loi, à compter du jour de la présente Assemblée Générale, et pour une durée de **trente-huit (38) mois**, à procéder, en une ou plusieurs fois, au profit des bénéficiaires ou catégories de bénéficiaires qu'elle déterminera parmi les membres du personnel salarié et des dirigeants de la Société et des sociétés et groupements qui lui sont liés au sens de l'article L.225-197-2 du Code de commerce, à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre. L'autorisation qui vous est proposée a pour objet de permettre à la Société de mettre en œuvre un programme d'association au capital et de fidélisation à moyen et long terme des salariés et des managers clés du Groupe, notamment en alignant leurs intérêts avec ceux des actionnaires. Cette autorisation représente un outil de gestion des ressources humaines stratégiques pour le Groupe. Dans le cadre de l'autorisation à accorder, nous vous proposons de prévoir que le nombre total des actions gratuites pouvant être attribuées à l'ensemble des bénéficiaires ne pourra être supérieur à 10% du nombre des actions composant le capital social tel que constaté à l'issue de l'Assemblée Générale, nombre auquel s'ajoutera, le cas échéant, le nombre supplémentaire des actions à attribuer au titre des ajustements effectués pour préserver les droits des bénéficiaires en cas d'opérations portant sur le capital ou sur les capitaux propres de la Société. Nous vous proposons de décider que l'acquisition définitive de l'ensemble des actions gratuites attribuées en vertu de la présente autorisation pourra être soumise, le cas échéant, à des conditions de présence et/ou de performance déterminées par le Conseil d'Administration. Il appartiendra alors au Conseil d'Administration de fixer, dans les conditions légales, la durée de la période d'acquisition, période à l'issue de laquelle l'attribution des actions deviendrait définitive. La période d'acquisition ne pourrait pas être inférieure à un an à compter de la date d'attribution des actions, exception faite en cas de décès ou d'invalidité du bénéficiaire correspondant au classement dans la deuxième ou la troisième des catégories prévues à l'article L.341-4 du Code de la sécurité sociale, l'acquisition définitive des actions pouvant alors être demandée conformément aux dispositions légales applicables.

Si l'autorisation est accordée, le Conseil d'Administration aura la faculté, dans les conditions légales, de prévoir, le cas échéant, une période de conservation des actions de la Société par les

bénéficiaires, période qui courrait à compter de la date de leur acquisition définitive. La période de conservation ne pourra pas être inférieure à un an. Toutefois, dans l'hypothèse où la période d'acquisition serait supérieure ou égale à deux ans, la période de conservation pourrait être supprimée par le Conseil d'Administration. Cette autorisation emporterait de plein droit au profit des bénéficiaires des actions gratuites qui seraient attribuées, renonciation des actionnaires (i) à leur droit préférentiel de souscription aux actions nouvelles qui seraient émises au fur et à mesure de l'attribution définitive des actions, (ii) à tout droit aux actions attribuées gratuitement sur le fondement de la présente délégation, et (iii) à tout droit sur le montant des réserves et primes sur lesquelles sera, le cas échéant, imputée la somme nécessaire à la libération des actions nouvelles.

Dans ce cadre, il vous sera proposé de donner au Conseil d'Administration les pouvoirs les plus étendus pour, dans les conditions fixées par la loi et les limites susvisées :

- Déterminer l'identité des bénéficiaires, les critères d'attribution et le nombre d'actions attribuées à chacun d'eux ;
- Fixer les modalités d'attribution des actions et en particulier la durée et les conditions de la période d'acquisition et, le cas échéant, la période de conservation des actions ainsi attribuées ;
- Fixer, dans les conditions et limites légales, les dates auxquelles il serait procédé aux attributions gratuites d'actions ;
- Décider la date de jouissance, même rétroactives des actions nouvellement émises ;
- Procéder, le cas échéant, aux ajustements du nombre d'actions attribuées pour préserver les droits des bénéficiaires en cas d'opérations portant sur le capital ou sur les capitaux propres de la Société intervenant pendant la période d'acquisition ;
- En cas d'attribution d'actions à émettre, procéder aux augmentations de capital nécessaires par voie d'incorporation de réserves, bénéfices et/ou primes et modifier corrélativement les statuts de la Société ;
- Et d'une manière générale, faire tout ce qui serait utile ou nécessaire pour mettre en œuvre la présente autorisation.

Le Conseil d'Administration informera chaque année l'Assemblée Générale Ordinaire des attributions réalisées dans le cadre de la présente résolution conformément à l'article L.225-197-4 du Code de commerce.

2.3.5.4 Réduction de capital par annulation d'actions propres détenues par la société

Il vous est proposé de renouveler l'autorisation donnée au Conseil d'Administration d'annuler, sur ses seules décisions, dans la limite de 10 % du capital social au jour où le Conseil prend une décision d'annulation et par période de 24 mois,

les actions acquises dans le cadre des autorisations données à la société d'acquérir ses propres actions, et de procéder à due concurrence à une réduction de capital social. Cette autorisation sera valable pendant **dix-huit (18) mois**.

2.4 DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

Introduction

La Déclaration de Performance Extra-Financière (**DPEF**), présente les informations requises par l'article L 225-102-1 du code de commerce, en application de l'ordonnance n°2017-1180 du 19 juillet 2017 relative à la publication d'informations non financières transposant la directive européenne sur la communication extra-financière.

La DPEF a notamment pour objectif de présenter des informations sur la manière dont la société prend en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité ainsi que les effets de cette dernière quant au respect des droits de l'Homme et à la lutte contre la corruption et l'évasion fiscale.

Cette DPEF est présentée par le Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale des actionnaires de la société CIFE. Cette déclaration est disponible sur le site internet de la société CIFE en téléchargeant le Rapport Financier Annuel 2020 (<https://www.infe.fr/>).

Depuis 2015, le Cabinet **RSM OUEST** a été nommé « Organisme Tiers Indépendant » chargé de vérifier les informations sociales, environnementales et sociétales publiées dans le présent rapport. La nature des travaux et les conclusions font l'objet d'un rapport spécifique.

Note méthodologique de la DPEF

Périmètre de la déclaration

Le Groupe est constitué de nombreuses filiales, de taille et de maturité différentes. Si le Groupe dispose de données, nous considérons que ces données sont communicables si elles sont fiables, cohérentes et vérifiées. Nous poursuivons nos efforts pour renforcer la qualité et l'efficacité de notre reporting.

Le **reporting social** couvre **100 % du chiffre d'affaires consolidé**.

Le **reporting sociétal** présente des données et illustrations d'actions concernant **principalement ETPO**, mais aussi des données et actions **Groupe**. Ceci est précisé au cas par cas.

Méthode de consolidation des données

A partir de cette année, une réunion de lancement interne entre les différents acteurs du reporting est organisée afin de présenter et de partager les indicateurs, le calendrier et le processus général de collecte. Les données **sociales et sociétales** sont ensuite collectées auprès de chaque société consolidée, grâce à une liasse spécifique. Elles sont ensuite contrôlées et validées par le service Richesses Humaines du Groupe. Le déploiement progressif de l'outil RH (SIRH) Groupe permet de simplifier et d'automatiser le reporting social.

Le processus de collecte des données environnementales à l'échelle du Groupe a été adapté à nos enjeux afin de publier une information plus représentative de notre politique générale.

Nous nous efforçons de réaliser des contrôles de cohérence et des comparaisons avec les années précédentes. Les anomalies et variations significatives sont analysées. En cas d'anomalies significatives et sous réserve de justifications, une correction pourrait être apportée au cours de l'année suivante.

Nous rappelons que les données publiées au 31 décembre 2020 concernent les 12 mois d'activité de l'année 2020.

2.4.1 Nos Valeurs

Les Valeurs citées ci-dessous font partie de l'ADN de notre Groupe :

- Courage et Transparence ;
- Rigueur et Exemplarité ;
- Ecoute et Bienveillance ;
- Sens de l'Engagement et du Client.

Ces Valeurs guident notre manière de fonctionner et complètent nos processus clés. Elles constituent un cadre de référence commun. Il nous a semblé important de les expliciter afin de les transmettre. Elles ont été arrêtées en Comité de Direction Groupe et présentées lors de la réunion annuelle du mois de janvier 2020.

Dans le cadre de l'Académie des Conducteurs de travaux, mise en place au cours de l'année 2020, un Groupe de travail, constitué de Directeurs d'exploitation et de Directeurs Travaux des différentes filiales du Groupe ont décliné ces 4 blocs de valeurs en comportements visibles et observables. Cette déclinaison fait l'objet d'échanges avec les conducteurs de travaux, dans le cadre du module "Incontournables" de l'Académie Groupe ETPO, afin d'en expliquer le sens et d'en faciliter l'appropriation.

C'est donc le rôle de tous les managers des différentes entités du Groupe que de porter ces Valeurs auprès de tous nos collaborateurs. Le partage de ces valeurs est essentiel. Elles n'existent que par le fait qu'elles sont partagées par tous.

2.4.2 Notre modèle d'affaires

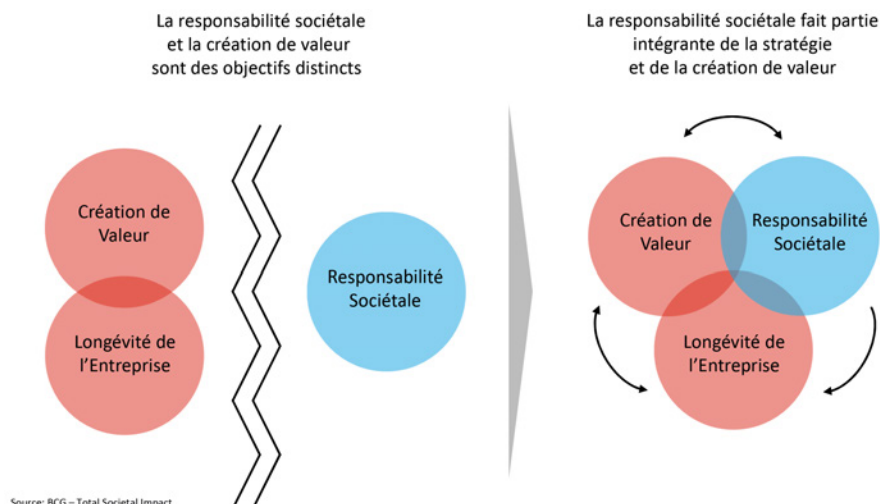
2.4.2.1 Politique générale

CIFE - Groupe ETPO, attentive à ses clients comme à ses collaborateurs, s'engage à être un employeur responsable en positionnant le bien-être des personnes, le respect, la dignité, l'entraide et la responsabilité comme priorités. Elle place les Clients au cœur de ses préoccupations en s'efforçant d'être attentive à leurs besoins et de les servir du mieux de ses capacités et à traiter ses partenaires de manière équitable. Pour ce faire, les entreprises qui composent le Groupe sont engagées dans une politique d'accompagnement et de formation des collaborateurs et une politique d'intégration des nouveaux salariés. Nous nous attachons à entretenir un dialogue social et à assurer un bien-être des collaborateurs au travail et, enfin, cultiver la diversité et l'égalité des chances et lutter contre toutes formes de discrimination ou de harcèlement.

Depuis 1913, et tout au long de son histoire le Groupe ETPO a attaché beaucoup d'importance à l'éthique et à la loyauté de ses pratiques. Faire vivre les Valeurs du Groupe au quotidien,

impliquer les collaborateurs dans un projet partagé et le traduire en actions concrètes : ces engagements portés par les sociétés du Groupe ETPO sont aujourd'hui ceux de la Responsabilité Sociétale des Entreprises et s'inscrivent dans l'histoire humaine de l'entreprise. Aujourd'hui, notre responsabilité s'adapte aux demandes implicites ou explicites des clients et des partenaires du Groupe dans les territoires où nous opérons. Nous partageons cette attention avec les différentes Institutions Représentatives du Personnel dans le cadre d'un dialogue permanent, loyal et positif, concernant notamment les sujets sociaux, de sécurité, de formation et d'insertion.

Nous considérons que la Responsabilité Sociétale fait partie intégrante de notre stratégie et de notre modèle d'affaires. Notre Projet d'entreprise : **CAP 2025**, intègre de nombreux objectifs QP (Qualité et Prévention) E (Environnement et Innovation en matière de performance environnementale) ainsi que RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) :



Nos enjeux :**Clients et Territoires**

Placer le client au cœur de nos préoccupations

.....

Développer nos ancrages territoriaux et les collaborations

Environnement

Maintenir une forte capacité technique et innover en matière de performance environnementale dans un contexte d'évolution réglementaire

Richesses Humaines

Améliorer les relations de l'Homme au travail

.....

Valoriser les richesses humaines

Management

Améliorer notre système de management et son pilotage

.....

Assurer une gouvernance responsable

Nos ressources :**Richesses Humaines**

- + Plus de 600 collaborateurs en France (96%) et à l'International (4%)
- + Actions/Relations écoles (92 stagiaires et apprentis alternants en 2020)
- + Actions de formation
- + Des collaborateurs engagés dans la démarche RSE et les actions sociétales
- + Mise en place d'un Plan Epargne Groupe
- + ETPO filiale principale : Certification ISO 45001, ISO 9001 et MASE, COMABAT : Certification ISO 9001, ETPO Géodex : Certification ISO 9001

**Capital Industriel et Technique**

- + Méthodes / BET
- + Ingénierie numérique : BIM
- + Plus de 41 M€ de valeur nette consolidée des actifs matériels corporels
- + Service matériel Groupe avec capacité de réaction d'urgence (dépannage en ligne, gestion logistique rapide ...)

**Fournisseurs / Approvisionnement**

- + Service Achats Groupe
- + Accords cadre
- + Réseau de sous-traitants spécialisés / corps d'états techniques partenaires
- + Partenariat avec sociétés d'intérim de qualité

**Capital Financier**

- + Actionnariat stable, familial avec une vision long terme
- + 38% des salariés sont détenteurs de parts du FCPE actions du Groupe ETPO, actionnaire du Groupe
- + Politique de dividendes privilégiant la capacité d'investissement
- + Plus + de 226 M€ de total bilan consolidé et plus de 92 M€ de fonds propres consolidés
- + Capacité financière forte pour investir

**Capital Sociétal et Environnemental**

- + ETPO filiale principale : Label engagé RSE AFAQ 26000 niveau confirmé et certification ISO 14001, COMABAT : Certification ISO 14001

Nos métiers :**Immobilier**

- + Montage
- + Promotion

**Bâtiment**

- + Neuf
- + Réhabilitation

**Travaux Maritimes et Fluviaux / Travaux Sous-Marins****Ouvrages d'art / Génie civil****Travaux Spéciaux****Nos résultats, notre création de valeurs :****Emploi / Formation**

- + 94 recrutements en 2020
- + 19 778 heures de formation dispensées
- + Création d'une Académie pour les conducteurs de travaux

**Réalisations**

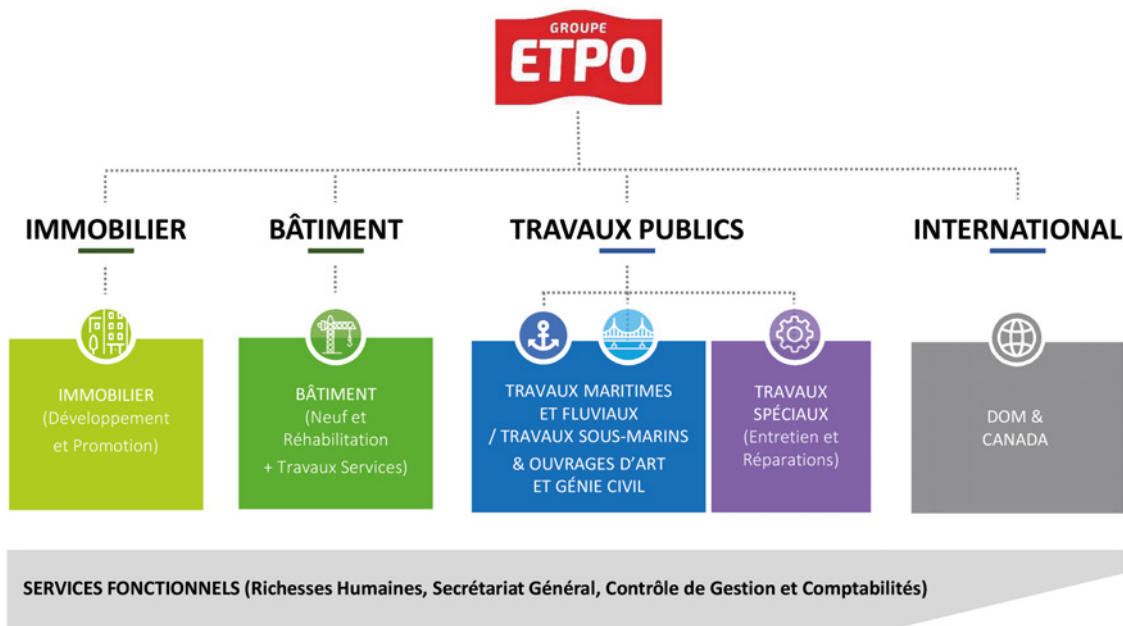
- + Réalisation de bâtiments à basse consommation énergétique
- + Réalisation d'infrastructures permettant d'assurer la mobilité et le développement des territoires
- + Réalisation de bâtiments techniques (hôpitaux, cliniques)

**Financier**

- + 170 M€ de Chiffre d'affaires (CA) en 2020
- + 98% du CA en BTP et 2% en Immobilier, 78% en France et 22% à l'International
- + +0,9 M€ de Résultat opérationnel en 2020
- + +0,3 M€ de Résultat net consolidé en 2020
- + 3,8 M€ d'impôts et taxes consolidés en 2020
- + 11,9 M€ de charges sociales employeur consolidées en 2020

2.4.2.2 Nos activités

Le Groupe est structuré en **4 Pôles** (Immobilier ; Bâtiment ; Travaux Publics ; et International (DOM et Canada)), et exerce **5 Métiers** (Immobilier ; Bâtiment ; Travaux Maritimes ou Fluviaux et Travaux Sous-Marins (TMF-TSM) ; Ouvrages d’Art et Génie-Civil (OA-GC) ; et Travaux Spéciaux (TS)). Le Pôle Travaux Publics exerce donc 3 métiers, et le Pôle International regroupe en fait 4 des 5 métiers (les 3 des Travaux Publics et le Bâtiment). Les différentes sociétés du Groupe sont rattachées à l’un des 4 Pôles et elles coopèrent au service des clients, afin d’apporter les meilleurs savoir-faire du Groupe.



Les Services Fonctionnels soutiennent les opérationnels et les déchargent de certaines tâches spécialisées, ce qui impose de respecter des modes opératoires et des outils communs afin d’être plus efficaces. Le périmètre d’action des fonctionnels progresse afin de couvrir l’ensemble des activités métropolitaines dans un premier temps. Le Groupe poursuit le déploiement d’outils communs, facilitant les échanges et l’adoption d’un langage commun. La Direction des Richesses Humaines du Groupe dispose de collaborateurs spécialement chargés de l’animation et du suivi des sujets Prévention et Qualité, Environnement, ainsi que RSE.

2.4.2.3 Nos Qualifications, Certifications et Label

En fonction de la nature des activités, nos filiales sont qualifiées MASE, RGE QUALIBAT, CEFRI, et CEFRAFOR.

Par ailleurs, nous avons acquis un certain nombre de certifications (**ISO 9001** pour le management de la qualité, **ISO 45001** pour la santé et la sécurité au travail, **ISO 14001** pour les systèmes de gestion de l’environnement, et le **Label engagé RSE** de l’AFNOR (niveau confirmé) pour la RSE et

travaillons afin de les déployer au sein des différentes filiales du Groupe, selon leur degré de maturité.

Nous nous efforçons de dépasser les exigences des certifications actuelles dans certains domaines et nous nous appuyons sur les référentiels de certification ISO 14001 pour de nombreuses actions. Nos équipes sont bien conscientes de ces sujets et y apportent une attention soutenue.

2.4.2.4 Nos réalisations

Nous réalisons des objets fonctionnels, au service des collectivités ou pour d’autres clients publics ou encore pour des clients privés. Nous nous efforçons de proposer des solutions constructives efficaces et innovantes.

Nous maîtrisons l’utilisation de matériaux de construction et sommes à même de proposer des variantes performantes.

Eco-construire est donc un parti pris volontaire qui commence dès la conception des équipements. Ainsi, le Groupe réalise des

bâtiments alliant haute technicité et sobriété énergétique en s’appuyant sur les certifications et normes environnementales (LEED, HQE, BBC...). Nous nous efforçons également au travers de notre activité immobilière, de concevoir des espaces agréables pour vivre et/ou travailler.

A Nantes (44), nous construisons actuellement un ensemble de bureaux « **Ilot3D** » de 6 000 m² bénéficiant d’une façade vitrée et végétalisée qui vise la certification éco-responsable BREEAM Very Good.

Nous avons, en mai 2017, créé un partenariat avec le fonds OMNES Croissance Energie Plus, pour former **ETPOMNIA**, foncière destinée à financer la construction d'immeubles tertiaires dépassant largement les performances environnementales de la RT 2012. Les bureaux « **AR-MEN** » où la filiale ETPO s'est installée, à Saint-Herblain (44), sont le premier projet mené en commun.

Ces projets sont des illustrations concrètes de notre engagement pour améliorer nos performances et contribuer aux territoires dans lesquels nous travaillons et nous évoluons.

Nous développons aussi notre activité historique de réhabilitation de bâtiments, la réhabilitation permettant souvent une économie de ressources importante en relatif de solutions de démolition puis construction neuve.

Enfin, dans le même esprit, notre activité Travaux Spéciaux permet également de contribuer à améliorer la sécurité et la durée de vie d'ouvrages structurels, tels que des ponts ou des barrages ce qui a clairement un impact positif en relatif de solutions de démolition reconstruction découlant d'un manque ou d'une absence d'entretien.

2.4.2.5 Nos ressources

Nous utilisons des matériaux variés, notamment des bétons et des aciers ainsi que du bois et du verre. Nous utilisons également des énergies (électricité et carburants) et différents outils pour construire.

Nous possédons de nombreux outils en propre, dans le domaine des Travaux Maritimes et Fluviaux notamment, et nous en assurons l'entretien voire le développement, afin d'en améliorer les performances et préserver la sécurité d'utilisation. Avec une moyenne annuelle sur les 5 dernières années de **9,7 M€**, nous investissons une part importante de nos revenus notamment en matériels et équipements de production, afin de maintenir notre compétitivité.

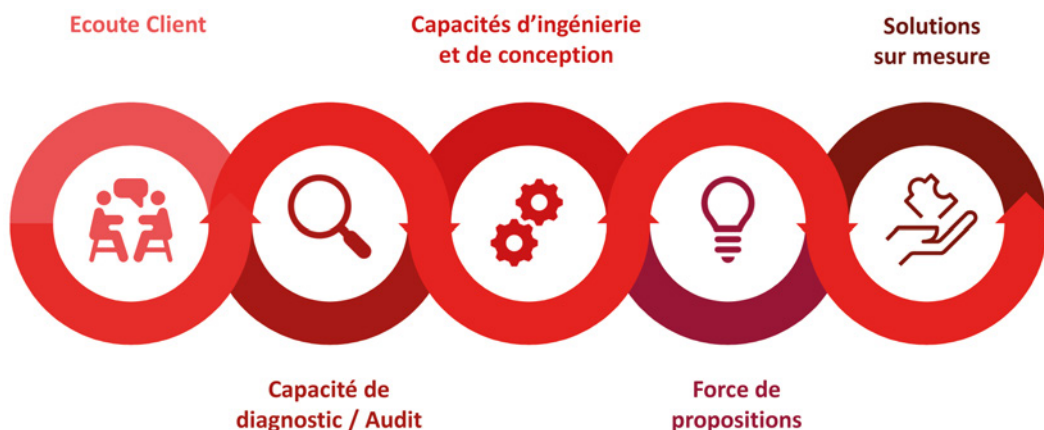
Plusieurs cellules spécialisées (Bureaux d'Etudes de Prix, équipe « Building Information Modelling » (ou « BIM »),

équipes Méthodes et équipe du Bureau d'Etudes Techniques) contribuent à la préparation des appels d'offres et des chantiers. Ces ressources sont partagées au sein du Groupe. Elles développent des savoir-faire qui leur permettent d'offrir des solutions constructives à nos clients, publics et privés.

Nos équipes (**601** personnes hors effectifs syndiqués au CANADA et hors les filiales mises équivalence) sont formées, très régulièrement, aussi souvent que les équipes externes (intérimaires notamment, soit près de **216** équivalents temps plein) avec lesquelles nous travaillons, afin de minimiser l'impact de nos actions sur le milieu qui nous entoure. En effet, que nos chantiers soient situés en centre-ville, en zone industrielle ou en pleine nature, nous sommes toujours en contact avec l'environnement et souvent avec des riverains. Nos efforts pour minimiser nos impacts sont donc permanents.

2.4.2.6 Notre positionnement dans la filière BTP

Nous sommes un acteur de taille intermédiaire, maîtrisant bien certains métiers spécialisés. Notre mode d'intervention auprès de nos Clients associe capacité d'écoute et le cas échéant, capacité de diagnostic et capacité d'ingénierie, afin de définir des propositions de solutions constructives.



Ces solutions sur-mesure sont clés pour servir les Clients au mieux de leurs intérêts.

Nous sommes par ailleurs adhérents de différents syndicats professionnels et diverses associations du secteur du BTP. Ceci nous permet d'être plus en prise avec toutes les parties prenantes de notre secteur d'activité.

2.4.3 Les principaux enjeux et risques en matière de Responsabilité Sociétale des Entreprises

A partir de notre modèle d'affaires décrit ci-dessus, nous avons identifié les principaux **enjeux** et **risques** en matière de Responsabilité Sociétale des Entreprises sur lesquels le Groupe ETPO est focalisé.

2.4.3.1 Les enjeux abordés

L'équipe de Direction du Groupe se réunit de manière mensuelle en Comité de Direction.

Nous y abordons des thématiques clés, que nous avons traduit, pour certaines en objectifs managériaux, et parfois intégrées (dans le cas de la Prévention par exemple) dans les systèmes de rémunération des collaborateurs du Groupe.

Parmi ces thématiques, on trouve :

- La prévention, que nous avons choisi de placer au cœur de nos réussites ;
- L'usage des biens et services que nous produisons, l'urbanisation et la mobilité ;
- L'évolution de nos capacités techniques et les innovations possibles afin d'améliorer notre performance environnementale ;
- Le partage des résultats de l'Entreprise (PEG), et le bien-être au travail (prévention des risques psychosociaux) ;

- Les actions visant à lutter contre les discriminations et à promouvoir les diversités ainsi que les mesures prises en faveur de l'emploi des personnes handicapées ;
- Les actions visant à lutter contre la corruption et l'évasion fiscale ;
- Ainsi que celle liées au respect des droits de l'Homme.

Les actions de lutte contre le gaspillage et la précarité alimentaire, le respect du bien-être animal, l'alimentation responsable, équitable et durable n'entrent pas dans le périmètre de notre reporting, car ces enjeux ne sont pas significatifs au regard de l'activité du Groupe.

Nous poursuivons nos efforts en matière de réduction de consommation d'énergies et de valorisation de nos déchets. Bien qu'importante, nous considérons que la communication de ces données extensives n'est pas un enjeu prioritaire pour le Groupe. Nous priorisons nos actions et nos politiques pour obtenir un retour à la performance et un impact visible et ciblé. Les consommations et le suivi des déchets font l'objet d'un reporting interne annuel qui n'est plus communiqué dans cette déclaration.

2.4.3.2 La sélection des enjeux

Les thématiques clés sélectionnées par l'équipe de Direction du Groupe sont au nombre de 7. Elles correspondent à des enjeux importants pour le Groupe. Afin de permettre de focaliser nos efforts sur certains points particuliers de ces thématiques, nous les adaptions et priorisons chaque année dans un document communiqué en interne, intitulé Politique Générale du Groupe.

Nos principaux enjeux d'ensemble sont :



PLACER LE CLIENT AU CŒUR DE NOS PREOCCUPATIONS

Nous développons notre action commerciale en privilégiant le dialogue avec nos Clients, actuels ou potentiels, pour une bonne compréhension de leurs besoins et de leurs attentes. Ceci est fondamental, afin d'être à même de proposer des solutions créatives / innovantes, différenciantes, à un prix compétitif, parfois basées sur des diagnostics techniques.

Tous les projets ne permettant pas ce type de valeur ajoutée, nous ciblons nos actions commerciales.

Les Clients ouverts aux modes contractuels en conception-construction ou permettant des variantes techniques sont nos cibles privilégiées.

Nous développons également un réseau de partenaires, de fournisseurs et de sous-traitants permettant d'améliorer nos offres, dans un esprit de respect mutuel.

Ceci nous semble important afin de pouvoir entretenir des échanges constructifs, c'est-à-dire francs et ouverts, avec pour but ultime celui de privilégier les intérêts du Client.



DÉVELOPPER NOS ANCRAGES TERRITORIAUX ET LES COOPÉRATIONS

Nos Clients, qu'ils soient publics ou privés, sont généralement des acteurs importants du développement local. La nature même de nos métiers nous permet de contribuer au développement économique des territoires dans lesquels nous opérons. Nous nous efforçons donc, que ce soit pour l'emploi, les achats de fournitures ou de services, ou même pour des contributions à la vie locale, de jouer pleinement notre rôle de partenaire.

Même s'il n'est pas toujours possible pour nos Clients de prendre en compte ces ancrages locaux, il nous semble important d'avoir un rôle actif sur nos territoires. De même, pour un certain nombre de thèmes, dont la recherche et le développement, nous pensons intéressant de coopérer avec certains acteurs de référence au niveau local. Nous nous efforçons de nourrir des échanges mutuellement positifs avec ces partenaires.



MAINTENIR UNE FORTE CAPACITÉ TECHNIQUE, AMÉLIORER NOTRE COMPÉTITIVITÉ ET INNOVER EN MATIÈRE DE PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE

Il nous paraît essentiel de développer notre capacité d'innovation en matière de performance environnementale et de suivre nos progrès.

En effet, influencer dans la mesure du possible la nature des objets que nous construisons, en tant que promoteur ou en conception-construction par exemple, proposer des variantes permettant d'améliorer la performance environnementale de l'objet fini ou de son mode constructif, entretenir et réparer des ouvrages, sont des objectifs très importants pour notre Groupe.

Le choix de matériaux et de modes constructifs performants, ainsi que notre compétitivité Achats sont un enjeu majeur sur lequel nos équipes travaillent.

Nous capitalisons nos savoirs faire techniques/matériels et partageons au sein du Groupe nos modes opératoires grâce à des référentiels communs et des actions de formation.



AMÉLIORER LES RELATIONS DE L'HOMME AU TRAVAIL

Il nous semble fondamental d'être à même de garantir l'intégrité physique de nos collaborateurs et la santé de tous.

« Rentrer en bonne santé chez soi après son travail » est clé. Notre objectif et celui de tous les collaborateurs du Groupe est donc le zéro accident et le zéro maladie professionnelle.

Nous encourageons la vigilance par le respect des consignes, par la remontée des « Presque Accident Travail » en nous appuyant sur le dialogue et l'intelligence collective et renforçons l'organisation et la propreté dans nos activités.

Les efforts de rigueur que tous ces objectifs impliquent sont très importants. L'équipe Prévention du Groupe forme et anime sans relâche, et nous avons intégré dans les systèmes de rémunération variable des primes incitatives soutenant l'amélioration de nos résultats dans ce domaine. Nos efforts se poursuivent sur le « management » de la Prévention, avec en 2020 une attention particulière portée sur le bien-être au travail.



VALORISER LES RICHESSES HUMAINES

Être à même de préserver et développer les savoir-faire de l'entreprise est un sujet clé.

Pour ce faire, les actions écoles, l'accueil d'apprentis ou de stagiaires, le recrutement, la formation ainsi que des discussions honnêtes et franches sur la performance sont clés. Permettre à chacun de nos collaborateurs de se développer au mieux de ses talents et de trouver sa place au sein du Groupe nous semble être un objectif mutuellement bénéfique.

L'équipe des Richesses Humaines du Groupe anime des actions et des processus clés, en soutien des opérationnels. Nous portons une attention particulière à la diversité des profils et au respect de modes de fonctionnement permettant de combiner confiance et rigueur. Notre métier peut clairement s'inspirer des processus de développement des Richesses Humaines en vigueur dans de nombreuses entreprises de services très performantes, avec pour objectif de travailler avec plaisir, dans le respect de nos Valeurs.



AMELIORER NOTRE SYSTEME DE MANAGEMENT ET SON PILOTAGE

Nous avons adopté une organisation Métiers, afin de favoriser des synergies commerciales et renforcer notre technicité. Cette organisation est indépendante des structures juridiques historiques. Les services Fonctionnels de notre principale filiale, ETPO, ont été renforcés et ont pour vocation d'assister à terme toutes les filiales du Groupe en métropole, voire plus largement. Pour faciliter leur tâche, nous adoptons un certain nombre d'outils communs, en cours de déploiement. Nous avons également mis en place des

processus afin de limiter les risques. Un élément clé de ces processus est la mise en place de Comités Métiers. Composés des principaux managers Métier, avec parfois l'ajout de conseils spécialisés, ces Comités sont consultés pour tous les projets présentant certaines caractéristiques de risque ou de taille, ou bien dès qu'il existe un doute, justifiant un échange collectif. Après une phase d'implémentation de nouveaux outils communs en 2020, nous travaillons sur la formalisation d'un nouveau guide des process et de maîtrise des risques.



ASSURER UNE GOUVERNANCE RESPONSABLE

Garantir la conformité aux lois, règlements et politiques auxquels nous sommes soumis est fondamental.

De même, promouvoir l'éthique et promouvoir la mise en application d'un certain nombre de principes nous semble clé : Contracter nos projets de manière honnête, franche et loyale, lutter contre toutes les formes de corruption, ou

encore éviter les conflits d'intérêt, tous ces objectifs font partie de notre Charte Ethique.

Nous poursuivons la mise en place d'un certain nombre d'actions, conformément aux exigences de la Loi SAPIN II, afin de garantir la conformité de nos pratiques et de celles de nos partenaires.

Ces sept thèmes sont détaillés ci-après dans les § 2.4.4 à 2.4.11, en termes de politiques, d'actions et d'indicateurs de performance.

2.4.3.3 Les risques abordés

Dans notre environnement, nous identifions six parties prenantes significatives qui impactent notre activité et notre politique en matière de Responsabilité Sociétale des Entreprises :

- les clients et les prescripteurs ;
- les collaborateurs ;
- les actionnaires ;
- les fournisseurs ;
- les concurrents ;
- la société civile et les territoires.

Ces parties prenantes peuvent être indispensables à l'activité du Groupe, ou peuvent avoir un impact et une influence importants.

Les risques définis ci-dessous sont complémentaires des risques de nature financière exposés dans le rapport de gestion au § gestion des risques. Ils sont également complémentaires de ceux identifiés dans nos cartographies de risques métiers établies dans le cadre du dispositif anti-corruption.

L'ensemble de ces risques pourrait avoir un impact significatif sur notre activité, notre situation et nos résultats.

Nos principaux risques identifiés sont les suivants :

Description du risque	Enjeux / Opportunités/ Réalisations	Références aux chapitres
CLIENTS ET TERRITOIRES		
Risques liés à la satisfaction clients et à notre image	● Placer le Client au cœur de nos préoccupations :	2.4.4.
	- Proposer des solutions constructives innovantes et créatrices de valeur	
	● Développer nos ancrages territoriaux et les coopérations :	2.4.5.
	- Privilégier l'emploi et les achats locaux	
	- Participer à des actions d'animation de la vie sociale et de solidarité	
ENVIRONNEMENT		
Risques liés à notre impact environnemental	● Agir pour la transition énergétique et réduire notre impact environnemental	2.4.3.
	● Améliorer nos capacités techniques afin d'innover en matière de performance environnementale	2.4.6.
RICHESSSES HUMAINES		
Risques liés aux conditions et aux relations de travail et à la sécurité au travail	● Améliorer les relations de l'Homme au travail :	2.4.7.
	- Veiller à la santé et à la sécurité de nos collaborateurs	
	● Valoriser les Richesses Humaines :	2.4.8.
	- Proposer des parcours professionnels pour fidéliser nos équipes	
	- Maintenir les compétences stratégiques	
	- Lutter contre toute forme de discrimination et promouvoir l'égalité femmes-hommes et la diversité au sein du Groupe	
MANAGEMENT		
Risques liés à la pérennité du Groupe	● Améliorer notre système de management et son pilotage :	2.4.9.
	- Par la maîtrise des risques et par la formation interne	
Risques liés à la conformité, à l'éthique ou à la corruption	● Assurer une gouvernance responsable :	2.4.10.
	- Garantir les conformités aux lois, règlements et politiques	
	- Contracter nos affaires de manière honnête, franche et loyale	
	- Promouvoir l'éthique et lutter contre la corruption et l'évasion fiscale	

2.4.4 Placer le Client au cœur de nos préoccupations

2.4.4.1 Les politiques existantes

L'héritage de technicité des entreprises du Groupe est important. ETPO a par exemple été pionnier dans le développement des formules de calcul permettant de dimensionner des ducs d'albe (systèmes d'accostages pour bateaux), et ETPO, tout comme l'entreprise Jean NÉGRI ou certaines filiales spécialisées, ont contribué à la réalisation de plusieurs ouvrages record à leur époque. Cependant, l'évolution de nos marchés, et l'accroissement de la concurrence nous imposent de renforcer nos approches commerciales. Se rapprocher des Clients, tout en renforçant notre technicité sont d'ailleurs les deux leviers clés de notre projet **CAP 2025**.

2.4.4.2 Nos actions

Dialogue

Nous développons notre action commerciale en privilégiant le dialogue avec nos clients, actuels ou potentiels, pour avoir une bonne compréhension de leurs besoins et de leurs attentes. Ceci est fondamental, afin d'être à même de cibler les clients et de proposer des solutions créatives / innovantes, différenciantes, à un prix compétitif, parfois basées sur des diagnostics techniques.

Solutions constructives

Nous suivons mensuellement le taux de transformation des études, avec comme objectif de réaliser une meilleure prise de commandes (en volume et en contribution), avec moins de soumissions, en investissant plus de temps dans nos études, afin d'augmenter leur taux de succès. Une telle démarche est indispensable, en Travaux-Publics bien sûr, mais également en Bâtiment, domaine dans lequel la différenciation sur certains appels d'offres provient des efforts d'optimisation dans la phase de conception ou des variantes proposées et retenues par le client.

Ciblage

Tous les projets ne permettant pas ce type de valeur ajoutée, nous ciblons donc nos actions commerciales.

Les clients ouverts aux modes contractuels en conception-construction ou permettant des variantes techniques sont nos interlocuteurs privilégiés. Nous travaillons également plus en amont bon nombre de projets dont les caractéristiques nous semblent correspondre à nos domaines de force.

Travail en équipe et échanges constructifs

Nous développons enfin un réseau de partenaires, de fournisseurs et de sous-traitants permettant d'améliorer nos offres, dans un esprit de respect mutuel. Cela nécessite du temps et de la patience, dans les nouveaux marchés, en Ile de France par exemple.

Pouvoir entretenir des échanges constructifs avec nos partenaires, c'est-à-dire francs et ouverts, avec pour but ultime celui de privilégier les intérêts du Client, est un ingrédient important du succès.

2.4.5 Développer nos ancrages territoriaux et les coopérations

2.4.5.1 Les politiques existantes

Depuis 1913, le **Groupe ETPO** est resté un **Groupe familial, indépendant et à taille humaine**, ayant pour ambition de poursuivre sa participation au développement harmonieux des hommes et des territoires, en conservant ses Valeurs d'éthique et de loyauté dans ses pratiques envers ses clients, ses collaborateurs, ses partenaires et la société civile.

Comme la société civile, le Groupe ETPO est un groupement de femmes et d'hommes mus par la volonté commune de bâtir pour demain.

Le Groupe ETPO fait du territoire un espace de projet en s'engageant pour le développement de l'écosystème local : transport, énergie, mobilité, loisirs, habitations.

Le Groupe décline sa stratégie suivant trois axes :

- Développer nos ancrages territoriaux ;
- Privilégier l'emploi, l'insertion et les achats locaux ;
- Participer à des actions d'animation de la vie sociale et de solidarité.

2.4.5.2 Nos actions

Développer nos ancrages territoriaux

Rendre nos métiers attractifs en développant nos relations écoles et universités :

Le Groupe ETPO s'est adapté au contexte sanitaire et les équipes sont restées mobilisées auprès des écoles. Le Groupe a participé à plusieurs forums virtuels comme celui de l'ESITC de Caen et de l'IUT de Saint-Nazaire.

L'ESTP Paris a également réalisé son forum en virtuel et le Groupe ETPO s'est une nouvelle fois rassemblé avec 10 autres ETI sous la marque employeur du **Club UNIT TP**. Cette initiative a pour but de mieux faire connaître nos métiers et de proposer une solution alternative aux jeunes futurs diplômés, avec des parcours de carrières attractifs au sein d'une ETI.

En 2020, le Groupe poursuit sa dynamique et son investissement auprès de Polytech' Nantes et du Lycée Eugène Livet avec lesquels nous avons signé deux partenariats. La promotion de 23 élèves du BTS Bâtiment du Lycée Livet a ainsi pu venir visiter de nouveau l'un des chantiers phare du Groupe en plein cœur de Nantes. Toujours investis dans nos relations privilégiées avec l'école d'ingénieurs ESITC de Caen, une équipe d'étudiants de première année a eu l'occasion de participer pour leur journée d'intégration à un défi construction aux couleurs du Groupe ETPO. Les opérationnels, toujours présents et impliqués dans ces actions relations écoles ont témoigné au sein de l'IUT Saint Nazaire, de l'ESITC de Caen et du Lycée Livet, au cours de cette année.

Cette présence et ces partenariats poursuivent divers objectifs : identifier nos futurs stagiaires en leur présentant le Groupe et ses Valeurs, leur proposer des stages responsabilisants en conduite de travaux et en études sur des opérations à taille humaine. Accueillir des jeunes en stage ou en apprentissage est un élément clé de la politique de Richesses Humaines de notre Groupe. Les stagiaires ou apprentis sont nos futures recrues. Enfin, cela permet de structurer et de renforcer les liens privilégiés et les actions communes avec nos écoles cibles.

Présence auprès des jeunes diplômés

Le Groupe ETPO s'engage pour les quartiers avec l'association **NQT** (« Nos Quartiers ont du Talent »).

En 2018, le Groupe ETPO a signé une convention de partenariat avec l'association Nos Quartiers ont du Talent en faveur de l'égalité des chances. L'association NQT accompagne des jeunes diplômés vers l'emploi et l'alternance, en les mettant en relation avec des parrains/marraines en activité qui donnent de leur temps pour accompagner ces jeunes dans leur recherche d'un premier emploi. Le parrainage professionnel permet à nos salariés de concrétiser un engagement citoyen bénévole. Le parrain et le filleul construisent leur collaboration en fonction des besoins, des attentes et des disponibilités de chacun. Depuis le début du partenariat, une dizaine de parrains et marraines bénévoles ont déjà accompagné 5 jeunes diplômés avec succès dans leurs recherches.

Relation avec les parties prenantes

Depuis 2006, **ETPO** est adhérente au plan de mobilité de Nantes Métropole visant le développement des transports alternatifs. Différentes actions sont toujours menées au sein de l'entreprise pour développer cette thématique.

ETPO fait partie d'un club de dirigeants d'entreprises, Dirigeants Responsables de l'Ouest – **DRO** – qui regroupe des dirigeants d'entreprises régionales ayant décidé de mettre la RSE au cœur de leur stratégie d'entreprise.

Le **Groupe ETPO** est également actif au sein du **METI** et des **Clubs d'ETI** régionaux (METI Ile de France notamment).

Privilégier l'emploi et les achats locaux

Emploi local

Sur la région Nantaise, ETPO a signé un engagement sur la non-utilisation de la main-d'œuvre détachée. Le choix du Groupe ETPO est un choix socialement responsable de conserver ses collaborateurs et notamment ses compagnons. L'entreprise fait le choix de maintenir ses compétences, gage de qualité de ses ouvrages. ETPO a également mis en place la carte BTP afin de lutter contre le travail dissimulé.

Conscient de sa responsabilité, l'entreprise poursuit son engagement dans le développement et l'épanouissement de ses collaborateurs et nous assumons un rôle de trait d'union avec les collectivités, le tissu associatif, les écoles, et l'écosystème industriel.

Insertion

L'insertion, est régulièrement pratiquée sur nos chantiers, et selon les agences, cette insertion peut se décliner de différentes façons.

Avant de faire partie de **GEIQ** (Groupements d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification), nous avons organisé plusieurs formations en interne, en créant un espace dans notre dépôt. Nous avons abandonné ce système au profit de structures comme les GEIQ qui sont plus qualifiées et pertinentes, avec des résultats bien meilleurs. L'objectif est de participer à la socialisation, à la formation et à l'intégration des personnes. Ces insertions au travers des GEIQ sont couplées avec des formations par alternance pour permettre aux candidats d'avoir une expérience solide en fin de contrat et d'avoir la possibilité d'obtenir un CDI (suivant les besoins de l'entreprise). Les critères de recrutement reposent essentiellement sur la motivation des candidats.

Achats locaux

Nos achats représentent environ **69 %** du chiffre d'affaires du Groupe, avec un poids de la sous-traitance de l'ordre de **32 %** du total. Il a été fait le choix réfléchi de laisser une latitude aux agences et aux chantiers pour le choix des sous-traitants et des fournisseurs, considérant que les responsables chantiers étaient les mieux à même de faire les bons choix sur des critères de prix, de qualité des produits ou services, de délai de mise à disposition et de connaissance de l'entreprise sous-traitante ou du fournisseur.

Le Service Achat, mis en place en 2017 a pour objectif de créer des référentiels achats et des synergies entre les filiales, d'accroître la compétitivité du Groupe et de créer des partenariats avec les fournisseurs et sous-traitants.

Depuis 2015, les contrats de sous-traitance de l'activité Bâtiment d'ETPO sont cohérents avec la Charte de sous-traitance de la Fédération Française du Bâtiment (FFB).

Le Groupe est particulièrement attentif aux engagements RSE de ses fournisseurs. Nous privilégions les entreprises engagées RSE et si possible locales.

Participer à des actions d'animation de la vie sociale et de solidarité

Nous citons ci-après quelques exemples qui démontrent que les domaines d'actions pour agir de manière responsable sont très larges et que l'engagement du personnel du Groupe ETPO est bien présent en RSE. Chacune des actions prise séparément peut sembler anecdotique, mais la somme de toutes ces actions contribue à conforter la démarche globale du Groupe.

Depuis 2014, ETPO est membre de la fondation représentée par le Docteur Philippe MOULLIER, de l'**Institut de Thérapie Génique** du CHU de Nantes. Nous avons renouvelé notre engagement en 2019. La mission de la fondation est de favoriser la recherche fondamentale et appliquée, à caractère public, dans le domaine médical de la thérapie génique et de développer la formation de jeunes chercheurs, avec pour objectif de constituer un pôle permettant l'émergence d'idées scientifiques innovantes et le développement de traitements médicaux d'avant-garde.

ODYSSEA, c'est une vague rose qui envahit Nantes au printemps en faveur de l'Institut de Cancérologie de l'Ouest-René Gauducheau et du Comité Loire-Atlantique de la Ligue Nationale contre le cancer. Il s'agit d'une marche / course (au choix) pour la lutte contre le cancer du sein. Chaque année depuis 2011, ETPO y inscrit une équipe. On y vient en famille car l'esprit n'est pas à la compétition, mais à la solidarité. En 2020, nous n'avons pas dérogé à la règle et nous avons inscrit une équipe de coureurs et de marcheurs quelques semaines avant le premier confinement.

Suite à une proposition dans la boîte à idée d'ETPO, 3 à 4 sessions de don de sang sont organisées chaque année en collaboration avec l'**EFS** des Pays de la Loire.

Dans le contexte particulier de 2020, le Groupe ETPO a souhaité apporter son soutien au personnel soignant, en réalisant un don sur la cagnotte lancée par la **FNTF** #protegetonsoignant.

Nous effectuons un suivi du nombre d'actions RSE territoriales du Groupe ETPO. Ces actions sont extrêmement variées car elles émanent le plus souvent d'initiatives spontanées de collaborateurs engagés.

Malgré la crise sanitaire, on en recense **18** en 2020 contre **14** en 2019.

2.4.6 Maintenir une forte capacité technique, améliorer notre compétitivité et innover en matière de performance environnementale

2.4.6.1 Les politiques existantes

Tous nos métiers travaillent à réduire leurs propres émissions et à valoriser au mieux leurs déchets, mais c'est surtout en accompagnant nos Clients dans leurs choix constructifs que nous estimons être à même de maximiser notre impact.

C'est pour cela que le **Groupe** propose de remplacer une politique de suivi environnemental à base d'indicateurs, sujets à interprétation selon l'activité (variables extensives telles que les déchets, les consommations de carburants ou d'eau, etc...), par une démarche volontariste de projets à dominante innovation, issus notamment du retour d'expérience des chantiers, ainsi que de notre implication dans des entités telles que le pôle **NOVABUILD** ou le technopôle **DOMOLANDES**, ou encore de collaborations avec des consultants spécialisés tels que **IMPULSE PARTNERS**.

Notre Projet **CAP 2025** repose sur une proximité Clients accrue mais également sur un renforcement de notre technicité. Il nous paraît donc tout particulièrement important d'améliorer notre compétitivité et de développer notre capacité d'innovation en matière de performance environnementale.

En effet, influencer dans la mesure du possible la nature des objets que nous construisons, en tant que promoteur ou en conception-construction par exemple, proposer des variantes permettant d'améliorer la performance environnementale de l'objet fini ou de son mode constructif, entretenir et réparer des ouvrages afin d'augmenter leur durée de vie, sont des objectifs essentiels pour notre **Groupe**.

Nous sommes convaincus du potentiel de l'innovation technique, portée par des petites équipes, travaillant en mode collaboratif, malgré la difficulté de financement ou de gestion de la propriété intellectuelle associés à ce type d'architecture projet.

Nous avons ainsi défini des axes de travail au niveau des métiers et des services du Groupe, pour permettre une amélioration de la prise en compte environnementale dans nos réponses aux donneurs d'ordres, dans nos méthodes de travail, ou encore dans les produits proposés, avec si possible un développement commercial exploitable.

2.4.6.2 Nos actions

Immobilier et Construction

Innover techniquement

Nous avons adopté une démarche volontariste de projets à dominante innovation, issus notamment du retour d'expérience des chantiers et de notre implication dans des entités telles que le pôle **NOVABUILD** ou le technopôle **DOMOLANDES**.

NOVABUILD a été créé, à l'initiative d'**ETPO** et de plusieurs autres acteurs des Pays de la Loire, en 2003. Labélisé Pôle de compétitivité de 2005 à 2010, il est positionné comme centre de ressources de la construction durable en regroupant des acteurs de la construction (bâtiment et travaux publics) de l'aménagement et de l'immobilier, unis par une même volonté de construire plus durablement. Le Directeur Général Bâtiment Groupe en est un des Vice-Présidents.

DOMOLANDES pour sa part, organise un concours national sur des thèmes tels que les outils et la transition numérique, les solutions constructives et matériaux, les énergies renouvelables, la gestion des déchets, l'efficacité énergétique

et la performance environnementale, l'économie circulaire, l'économies sociale, le Smart Business, habitat, Smart Home et amélioration du cadre de vie. Nous sommes membres du jury depuis de nombreuses années et contribuons à la sélection et à des tests chantiers pour certains lauréats.

Enfin, la Direction du Groupe est par ailleurs en contact régulier avec l'incubateur **IMPULSE PARTNERS** afin de détecter des « jeunes pousses innovantes », et également active au sein de la **FNTP** et du **METI**, afin de contribuer aux orientations réglementaires.

Nous mettons en place des indicateurs simples, nous permettant de suivre nos progrès. Ces indicateurs sont pour l'essentiel basés sur le nombre de projets innovants poursuivis et sur leur impact commercial. Quelques illustrations de projets cohérents avec les axes de travail métiers ou services définis sont fournies ci-après :

Agir pour la transition énergétique en Bâtiment

Nous capitalisons donc nos savoirs faire techniques/matériels et partageons au sein du Groupe nos modes opératoires grâce à des référentiels communs et des actions de formation.

Le secteur du Bâtiment (construction et utilisation) est responsable de 40 % des émissions mondiales de CO₂. Sur ces 40 %, la moitié résulte directement de la conception, du transport et de l'utilisation des matériaux dans la phase de la construction.

Le **Groupe ETPO** propose des solutions constructives de réalisation durables, éco conçues qui permettent des projets moins énergivores, plus respectueux de leur environnement, moins émissifs en CO₂ et potentiellement labélisables (HQE, BEPOS, BBC...).

Il s'agit dans la proposition de réalisation du projet de penser l'ensemble du cycle de vie du bâtiment. De la genèse à la destruction, en comprenant, la construction, l'utilisation, le changement éventuel d'utilisation, les rénovations.

Il faut donc intégrer les contraintes et les exigences de tous les acteurs aux différents stades du projet. Il faut être force de proposition pour le Client et lui amener des solutions innovantes et adaptées à son besoin.

Il faut enfin former et accompagner nos collaborateurs pour mettre en œuvre de nouveaux matériaux avec de nouvelles techniques constructives.

C'est ainsi que sur les projets immobiliers, nous intégrons, de façon quasi systématique, a minima une innovation et un acteur engagé de l'économie circulaire, et ce dès les phases de consultation d'entreprises.

A titre d'illustrations :

- En phase conception d'un concours lancé par la Métropole du Grand Paris, le **Groupe ETPO**, a travaillé de concert avec des partenaires sur la mise en place d'expérimentations consistant à épurer l'air du périphérique parisien et à limiter les impacts environnementaux des rejets d'eaux usées, sur les espaces verts et la Seine ;
- En phase conception toujours, nous étudions également l'intégration et la mixité de matériaux bio-sourcés comme le bois et certains isolants, avec notre matière principale le béton. Nous travaillons également l'utilisation de matériaux innovants qui réduisent l'empreinte carbone des bétons, avec des fournisseurs tels que la société **Hoffmann Green** par exemple, ou pour les peintures acryliques professionnelles, avec la start-up **Circouleur**, lauréat du prix de l'Innovation Construction 2020.

Toutes ces expérimentations résonnent avec l'ambition du **Groupe ETPO** de développer l'**innovation en matière de performance environnementale**, dans un contexte réglementaire en rapide évolution.

Pour les sujets d'économie circulaire, la start-up **Neo-Eco** par exemple, permet non seulement de vendre nos éventuelles fins de stock, mais aussi de trouver des matériaux de réemploi pertinents pour nos chantiers.

Nous capitalisons donc nos savoirs faire techniques/matériels et partageons au sein du Groupe nos modes opératoires grâce à des référentiels communs et des actions de formation.

Réduire les nuisances pendant les chantiers TP-TMF

Nous avons initié plusieurs projets en TMF-TSM notamment, afin de développer et de tester des innovations, en collaboration avec des partenaires, y compris des clients. Nous sommes en effet convaincus que ce type d'approche est un indéniable accélérateur d'innovation, même si le financement n'est pas toujours facilité par les architectures projet collaboratives ouvertes.

Nos projets couvrent des domaines variés, depuis la production d'énergie sur pontons non raccordés au réseau, avec la Compagnie des Ports du Morbihan, des mouillages écologiques innovants, des rideaux de bulles calibrés, destinés à limiter les nuisances sonores, avec l'**ENSTA Bretagne** notamment, ou encore des balises acoustiques temps réel, avec des partenaires spécialisés. **TETIS**, notre filiale Travaux sous-marins est très impliquée dans ces projets, choisis en raison de leur impact environnemental (écosystème maritime ou fluvial) et de leur potentiel de développement commercial.

Utiliser les capacités de calcul numérique et BIM

Nous nous appuyons également sur le **Building information modeling (BIM)** pour concevoir nos projets de bâtiments et d'infrastructures. Le BIM permet de modéliser en détail les projets (« construire en pixels avant de le faire en vrai »), et d'en optimiser le déroulement sur le plan de l'organisation et des ressources. Les simulations numériques offrent par exemple à nos équipes les moyens d'une gestion des matériaux et des équipements améliorés. Nous travaillons sur l'intégration de l'impact environnemental des choix de matériaux afin de vérifier l'atteinte d'objectifs de labélisation E+ C- par exemple.

Utiliser des processus dématérialisés

Notre nouveau logiciel Achats, baptisé ICARE, est une adaptation d'un logiciel développé par une start-up dans laquelle nous avons investi. Ce logiciel est destiné à nous permettre de mieux piloter nos achats, de sourcer plus facilement des matériaux performants, et également de simplifier et accélérer nos processus de gestion des commandes / livraisons et de suivi comptable.

2.4.7 Améliorer les relations de l'Homme au travail

2.4.7.1 Les politiques existantes

Le **Groupe ETPO** est présent dans des métiers particulièrement exposés aux risques d'accident du travail. La santé-sécurité au travail est l'une de nos préoccupations majeures. Le Groupe mène une politique de sécurité avec pour objectif la recherche du « zéro accident ».

Le Groupe déploie également une politique de prévention autour de 4 piliers, qui permettent de garantir l'intégrité physique et la santé de tous :

- Maîtrise des risques et prévention ;
- Culture de la prévention par le dialogue ;
- Protection de la santé ;
- Prévention avec nos partenaires.

2.4.7.2 Nos actions

Maîtrise des risques et prévention

Sur les chantiers par nature évolutifs, la mise en œuvre des moyens de prévention change sans cesse et des situations dangereuses apparaissent constamment. Conscients de cette problématique, nous nous attachons à déployer des démarches adaptées à ce contexte particulier.

Depuis 2011, la filiale principale **ETPO** est engagée dans une démarche de certification en prévention santé-sécurité. En 2019, la norme **ISO 45001** a remplacé la norme OHSAS 18001 (Occupational Health and Safety Assessment Series).

Une responsable Prévention Groupe assistée d'une équipe de préventeurs accompagnent quotidiennement les Directions et les opérationnels dans le déploiement de la culture prévention du Groupe :

- Analyse des risques et définition collective des mesures de prévention à appliquer, lors des phases études de prix et préparation de chantier ;
- Définition de nos Minimums santé-sécurité par métier ;
- Présence terrain accrue pour accompagner l'encadrement lors de la préparation des chantiers, et pour analyser les situations dangereuses récurrentes ;
- Actions concrètes en termes de prévention des risques d'un point de vue technique/matériel, organisationnel ou comportemental ;
- Formations à l'analyse des risques santé-sécurité du top management aux compagnons ;
- Analyse systématique de tous les accidents et incidents remontés ; accompagnement particulier en cas d'incidents dont la gravité est avérée ;
- Sensibilisation méthodique des équipes par la réalisation de 1/4h, d'ateliers de sensibilisation et du challenge prévention.

Notre démarche s'appuie sur une politique QSE devenue **QPE** (Qualité Prévention Environnement). En effet, la Prévention prend une place de plus en plus prépondérante dans nos actions. Elle est revue annuellement par la Direction, en concertation avec l'ensemble des Directeurs d'Agence. C'est un acte fort démontrant notre volonté affichée et permanente pour la prévention des risques et la promotion de la santé.

Cette démarche est déclinée et suivie par le biais de plans d'actions Prévention propres à chaque métier ou agences et filiales, et se base sur les retours de l'année précédente (situations dangereuses remontées par les équipes, accidents, presque accidents, analyse du Document Unique, veille réglementaire, etc.). Ces plans d'actions sont proposés aux instances CSSCT ou CSE existantes.

Par ailleurs le critère de la prévention a été intégré dans l'accord d'intéressement de la société ETPO, principale filiale du Groupe. L'évolution positive entre deux exercices des taux de fréquences permet de déclencher un supplément d'intéressement d'un montant de 350 €. L'évaluation se fait par Agence au plus près du terrain. Cette volonté d'associer les salariés à l'évolution des résultats sécurité illustre que la prévention est au cœur de nos réussites.

Culture de la prévention par le dialogue

Les salariés du Groupe ETPO assistent, suivant des fréquences définies, à des échanges planifiés :

- Prise de poste hebdomadaire ;
- 1/4h prévention, ou causerie (au minimum tous les 15 jours) ;
- Dialogue prévention (au minimum 1 par mois par chantier, pour la filiale ETPO) ;
- Présentation du mode opératoire ou formation au poste (activité démarrante).

L'objectif de ces points est de partager collectivement sur les risques et sur les moyens de prévention associés, et d'adapter ces moyens en fonction des contraintes rencontrées.

Des supports de sensibilisation sont régulièrement proposés aux équipes d'encadrement par le service Prévention : compte-rendu trimestriel CSSCT, revue trimestrielle des presque accidents/accidents, minute prévention hebdomadaire, flash exceptionnel accident ou presque accident.

Des groupes de travail sont déclenchés, régulièrement, pour améliorer les conditions de travail. A titre d'illustration, en 2019, un groupe de travail a proposé une solution innovante pour remonter les presque accidents, par la mise en place de l'application « Risk Reporter ».

Protection de la santé

Acquérir la culture prévention santé-sécurité pour éviter les accidents et prévenir les maladies professionnelles, sont nos objectifs

Pour y parvenir, des études ergonomiques nous permettent d'améliorer les conditions de travail et la pénibilité des postes.

Prévention avec nos partenaires

Le Groupe ETPO étend sa politique également aux sous-traitants, fournisseurs et aux entreprises de travail temporaire, via notamment des clauses sécurité introduites dans les contrats ou commandes depuis 2015. En capitalisant nos savoirs et nos bonnes pratiques, ceci nous permet d'améliorer la préparation de nos chantiers, nos méthodes de travail et de faire évoluer nos comportements sur le terrain afin d'acquérir une meilleure culture sécurité seule susceptible d'entraîner une amélioration durable de nos résultats en la matière.

La formation **SPOTE** est dispensée à 100% aux compagnons des filiales **ETPO** et **TECHNIREP**. Elle intègre des modules en santé : mise en place de l'éveil musculaire et articulaire, formation « prévention des risques liés à l'activité physique » (gestes et postures), utilisation en santé des outils électroportatifs (limitation des vibrations, travail à la bonne hauteur, suppression de la poussière à la source, port des EPI), dotation de protections auditives adaptées pour un port obligatoire, etc...

Sur la thématique santé, un travail étroit est engagé entre la direction des Richesses Humaines/prévention et les équipes pluridisciplinaires des médecines du travail.

L'année 2020 a été marquée par la crise sanitaire liée à la COVID. Nous avons en conséquence déployé le dispositif suivant :

- Cellule de crise menée par les membres du CODIR ; elle a été mise en place au moment du 1^{er} confinement avec arrêt de tous les chantiers, et travail à distance pour les équipes support ;
- Communication régulière des directions métiers vers les clients, de la direction opérationnelle vers les équipes (échanges téléphoniques et par visio-conférence) ;
- Etude des mesures à mettre en œuvre, en lien avec les médecins du travail, les CARSAT et les membres CSSCT/CSE ;
- Edition de supports pour les équipes opérationnels (additifs, livrets, affiches, EPI, mails de communication) ;
- Communications régulières sur les adaptations.

Au sein de la société **ETPO**, la couverture santé des Compagnons a été améliorée en 2020. L'indemnisation précédente des Compagnons en arrêt maladie à partir du 49^{ème} jour d'arrêt était de 75% du salaire brut soit 87,5% du net. Depuis le 1^{er} mars 2020 l'indemnisation est de 80% du salaire brut soit 93,2% du salaire net.

Accidents du travail avec arrêt	2020	2019	Var. %
Taux de fréquence avec arrêt ⁽¹⁾	19,6	30	-34,7
Taux de gravité ⁽²⁾⁽³⁾	2,27	2,56	-11,3

(1) Nombre d'accidents avec arrêt de travail > 1 jour, survenus au cours d'une période de 12 mois par million d'heures travaillées

(2) Nombre de journées indemnisées pour 1 000 heures travaillées

(3) En 2020 et 2019, la filiale ETPO a eu des accidents du travail avec arrêt et rechute.

En 2020, le nombre de jours d'absence pour maladies professionnelles dans le Groupe reste stable par rapport à l'année dernière. Il s'élève à 1 094 jours contre 1 089 jours en 2019.

Absences pour maladies professionnelles	2020	2019	Var. %
Taux de fréquence pour maladies professionnelles ⁽¹⁾	0,98	2,83	-65,4
Taux de gravité ⁽²⁾⁽³⁾	1,07	1,03	+3,9

(1) Nombre de maladies professionnelles reconnues au cours d'une période de 12 mois par million d'heures travaillées

(2) Nombre de journées d'absence pour maladies professionnelles pour 1 000 heures travaillées

(3) Le taux de gravité prend en compte les arrêts des maladies professionnelles avec rechute.

La crise sanitaire de la COVID

La crise de la COVID-19 est venue impacter nos organisations et nos équipes. Il nous a fallu en un temps record, adapter les conditions de travail, accompagner les plus fragiles, soutenir les managers, rassurer nos collaborateurs et collaboratrices, passer commande des équipements de protection dans un contexte de pénurie, continuer l'activité lorsque c'était possible, maintenir le dialogue avec nos Clients, ainsi que le dialogue social en interne et anticiper le retour à la normale.

Des communications ont été faites à l'ensemble des salariés. La Direction générale a adressé à l'ensemble des salariés des notes régulières pour expliquer la situation inédite que nous vivions et les réponses toutes aussi inédites que nous y apportions.

Afin de pouvoir communiquer de manière digitale avec toutes les équipes du Groupe, des adresses mails ont été créés pour tous les compagnons ce qui a également permis de lutter contre la fracture numérique.

Une newsletter **ETPO@Home** a également été créée pour l'occasion, afin de permettre à tous nos salariés d'être en contact et de partager une actualité commune tout en étant confinés. Les salariés ont participé à des concours photos pour partager leurs conditions de travail et garder un lien.

Chaque manager a animé des réunions en visioconférence régulièrement afin de créer des rituels durant le confinement et donner des repères aux équipes.

Afin de rassurer les équipes durant cette période, la Direction générale a assuré le maintien de salaire à 100% du net au mois de mars 2020 et favorisé la prise de congés pour limiter l'impact sur le niveau de salaire des collaborateurs. Au final le dispositif d'activité partielle aura été sollicité mais dans une proportion limitée au regard de la baisse d'activité conséquente subie par les entreprises du Groupe.

2.4.8 Valoriser les Richesses Humaines

2.4.8.1 Les politiques existantes

L'une des priorités de notre politique sociale est l'engagement, car la motivation de nos collaborateurs impacte significativement leur bien-être au travail et leur capacité d'innovation.

Pour cela, le **Groupe ETPO** engage une politique soutenue d'accompagnement et de formation auprès de ses collaborateurs et porte une attention particulière à l'intégration de ses nouveaux collaborateurs, afin d'entretenir un dialogue social et un bien-être de ses collaborateurs au travail et, enfin, de cultiver la diversité et l'égalité des chances et lutter contre toutes formes de discriminations ou de harcèlement.

Le soutien des équipes Richesses Humaines à la performance du Groupe est un enjeu important. Il passe par :

- Un langage commun ;
- Des outils communs (outil de paie, outil de suivi de la formation, outil d'entretien annuel...);
- Des process communs (périodes d'entretien annuels, d'augmentation, mobilité...).

2.4.8.2 Nos actions

Formation

Le plan de formation de l'entreprise est mis en place annuellement et tient compte des besoins de formation exprimés et validés lors des entretiens individuels des collaborateurs, des besoins et orientations générales des agences ou filiales et services.

Le budget formation reste significatif et témoigne de la volonté de l'entreprise d'investir dans ce domaine afin de valoriser ses collaborateurs et de préserver et développer ses savoir-faire. Le Groupe investit 5% de sa masse salariale en formation et cela de manière constante malgré les réformes successives de la formation professionnelle aboutissant à une prise en charge financière par les entreprises du Groupe sur fonds propres. La formation est un levier important de la politique Groupe en permettant de développer les savoir-faire et de préserver des compétences différenciantes.

L'entreprise investit également dans la formation par alternance. La répartition des actions de formation par domaines et catégories montre l'importance de l'accueil des jeunes en formation par alternance ainsi que l'importance des sujets Sécurité.

Nous veillons à équilibrer les formations selon la classification des collaborateurs. En 2020, une attention particulière a été portée sur les formations métiers techniques, notamment par les formations du module "Incontournables" de l'**Académie Groupe ETPO** et sur les formations en alternance.

En 2020, un total de **19 778 heures** de formation ont été dispensées suivant la répartition ci-dessous :

Évolution et répartition des heures de formation (*)	Cadres	ETAM	Compagnons	2020	%	2019	%	Var. %
Formation métier technique	381	10 333	2 954	13 668	69,1	9 562	56,8	+42,9
Hygiène et sécurité	857	878	2 183	3 918	19,8	5 221	31,0	-25,0
Environnement	0	0	0	0	0,0	147	0,9	-100,0
Management, langues, administration	1 122	638	0	1 760	8,9	1 364	8,1	+29,0
Autres (alternance)	248	160	24	432	2,2	530	3,2	-18,5
Total	2 608	12 009	5 161	19 778	100	16 824	100,0	+17,6

(*) En 2020, toutes les filiales ont intégré les heures de formation des contrats en alternance.

Relations sociales et accords collectifs

39 collaborateurs dans le Groupe contre 41 en 2019 détiennent un mandat de représentant du personnel (y compris mandats des suppléants). Il n'y a pas eu de nouvel accord collectif signé cette année sur de nouvelles élections ou sur la représentativité du personnel.

Toutes les filiales du Groupe ont renouvelé leurs instances représentatives du personnel et ont mis en place des Comités Social et Économique.

Chez **ETPO**, nous avons fait le choix d'augmenter le crédit d'heures de délégation. En effet, la réunion des instances des Délégués du Personnel, du Comité d'entreprise et du CHSCT permettait à nos élus compte tenu de la taille de la société de n'avoir que 22 heures de délégation pour remplir leurs missions. Nous avons porté à 30 heures leur crédit d'heures afin d'entretenir la qualité du dialogue social.

En 2020, le budget des Œuvres sociales, au sein de la société **ETPO**, a été revalorisé de 7,5 % passant de 50 820 € à 55 000 € après une augmentation en 2019 de plus de 8 % déjà, traduisant la volonté de la Direction de l'entreprise de permettre au Comité Social et Economique, de proposer plus de prestations aux salariés et de contribuer à la qualité du climat social.

Un Plan de Sauvegarde au sein de la société ETPO pour garantir sa pérennité

C'est dans un esprit socialement responsable et dans le respect des obligations légales, qu'un Plan de Sauvegarde de l'Emploi, consécutif au projet de réorganisation de la Société **ETPO**, aboutissant à 20 licenciements pour motif économique, a été établi par la Société.

Des négociations se sont engagées avec l'organisation syndicale représentative de la CGT et une Délégation de négociation dont la composition a été définie dans un accord de méthode du 3 novembre 2020, sur ce projet, en vue d'aboutir à un accord.

Compte tenu de l'absence d'accord, malgré 11 réunions avec la Délégation de négociation, la Direction a échangé avec la DIRECCTE qui a validé la Décision unilatérale de l'Employeur de mettre en place un Plan de Sauvegarde de l'Emploi.

Faire le choix, en responsabilité, de se séparer de collaborateurs n'est pas quelque chose simple dans la vie d'une entreprise. L'employabilité des salariés qui nous ont quitté, a été notre principale préoccupation dans le cadre de la négociation des mesures d'accompagnement. Nous avons proposé à tous nos salariés concernés de bénéficier du dispositif d'accompagnement

du Cabinet Catalys qui doit proposer à chacun d'entre eux au moins 2 offres valables d'emploi en complément de tout le dispositif d'accompagnement qu'il anime (aide à la recherche d'opportunités, montage des dossiers de financement de projet, recherche d'organismes de formation, proposition d'ateliers...).

Le travail de négociation engagé avec les élus et les échanges avec les managers ont permis de réduire le nombre de postes supprimés de 40 à 20, et nous avons donc préservé des emplois en vue d'une reprise d'activité pressentie pour le second semestre 2021.

Diversité et égalité des chances

La politique de recrutement et de promotion interne au sein de notre Groupe repose essentiellement sur le principe de la compétence. Notre culture est fondée sur le brassage des origines et des expériences. Nous combattons toutes formes de discrimination. Cela signifie que nous tenons compte uniquement des compétences des collaborateurs, indépendamment de toute autre considération, dans les décisions de recrutement, de formation et d'évolution de carrière. La nature même de notre métier facilite un recrutement diversifié, à l'exception peut-être des chantiers pour lesquels le taux de féminisation au niveau Compagnons reste peu élevé. Nous considérons cependant que le taux de féminisation du Groupe peut fortement progresser et nous nous engageons à poursuivre la féminisation de notre encadrement afin d'aboutir à un taux de féminisation d'au moins équivalent à celui des effectifs féminins diplômés à la sortie de leurs études soit 18 %.

Chez **ETPO** et afin de continuer à promouvoir les principes d'égalité de traitement et de diversité à toutes les étapes de la vie professionnelle, un nouvel accord égalité hommes-femmes a été signé en mai 2020 pour les 3 prochaines années.

En 2020, la société a, en effet, signé, un accord sur l'égalité Femmes Hommes. Malgré une féminisation de la population active et l'existence de nombreux textes visant à reconnaître les mêmes droits entre les femmes et les hommes, des différences persistent en matière de rémunération et de mixité des métiers dans le secteur du BTP en raison notamment de la nature des métiers, lesquels sont des métiers techniques et physiques, historiquement et culturellement perçus comme peu attractifs pour les femmes.

Au-delà du cadre législatif, l'entreprise **ETPO** fait du sujet de l'égalité entre les femmes et les hommes un axe stratégique de développement, destiné à attirer de nouveaux talents dans l'entreprise, riches de leur diversité. Consciente de sa responsabilité sociétale, l'entreprise a également la volonté de contribuer aux enjeux de diversité, d'accès à l'emploi, de formation professionnelle, d'insertion et de handicap.

L'entreprise se fixe 5 axes prioritaires pour progresser en matière d'égalité Femmes-Hommes :

- Embauche ;
- Formation ;
- Promotion professionnelle, qualification, classification ;
- Rémunération effective ;
- Articulation entre l'activité professionnelle et l'exercice de la responsabilité familiale.

Grâce à toutes ces actions menées cette année, le nombre d'accords collectifs signés pour le Groupe est de **14** en 2020 contre **5** en 2019.

Par ailleurs, l'insertion est une notion importante pour notre activité et se traduit de différentes manières :

- Au titre du handicap, le Groupe emploie 17 personnes en 2020 (7 personnes en 2019), soit 3 % de l'effectif global ;
- Par l'accueil régulier de stagiaires (64 personnes en 2020, 90 personnes en 2019) ;
- Par des contrats d'alternance et d'apprentissage (28 personnes en 2020 contre 25 en 2019).

Travailler sur le handicap, sur l'égalité des chances, sur la diversité, c'est s'interroger sur des préjugés et des stéréotypes qui peuvent exister, pour être certains que la notion de compétence reste au cœur de nos processus de recrutement, d'évolution et de promotion.

Nous avons une responsabilité particulière vis-à-vis des salariés déclarés inaptes après un accident dans une de nos sociétés. La Direction des Richesses Humaines du Groupe est au cœur d'une réflexion sur le maintien dans l'emploi.

Une démarche visant à améliorer notre dynamique collective sur ce sujet reste à formaliser. Elle portera notamment sur la sensibilisation de nos collaborateurs aux handicaps, le maintien dans l'emploi des collaborateurs en situation de handicap et les adaptations aux postes avec les différents acteurs institutionnels. Une formation sur le management inclusif est en cour d'étude pour être proposée à tous les managers du Groupe.

ETPO est membre de deux GEIQ (Groupements d'Employeurs pour l'insertion et la Qualification) sur Nantes et Dol de Bretagne. **BRITTON** est membre du GEIQ BTP de Brest.

Comme l'année dernière, le Groupe a sollicité un organisme ESAT (Établissement Service d'Aides au Travail) pour des prestations de nettoyage, entretien d'espaces verts, etc.

À fin 2020, l'effectif consolidé du Groupe est de **601** collaborateurs, 628 à fin 2019, effectif en baisse par rapport à l'année dernière, suite à la sortie du périmètre de l'entité **SOMARÉ** (environ 26 personnes).

Les effectifs du Groupe sont composés de **30 %** de Cadres, **28 %** d'Etam et **42 %** de Compagnons contre respectivement 31 %, 25 % et 44 % en 2019.

Enfin, les effectifs du Groupe sont à rattacher pour **99 %** à notre activité BTP et **1 %** pour l'activité Immobilier.

Répartition de l'effectif par catégorie	2020	%	2019	%	Var. %
Cadres	181	30	193	31	-6,2
ETAM	166	28	159	25	+4,4
Compagnons	254	42	276	44	-8,0
Total	601	100	628	100	-4,3

Présent en France métropolitaine, dans les départements d'Outre-mer et au Canada, le Groupe emploie **78 %** de ses collaborateurs en métropole. Ce pourcentage reste stable par rapport à 2019. Ces chiffres ne prennent pas en compte les effectifs ouvriers au Canada, qui sont employés par les syndicats de la construction, ni les chiffres des filiales **TECHNIREP**, **PSM TECHNOLOGIES** et **EC4**, sociétés qui ne sont pas consolidées.

Répartition de l'effectif par zone géographique	2020	%	2019	%	Var. %
France	472	79	506	80	-6,7
France DOM	102	17	104	17	-1,9
Monde	27	4	18	3	+50,0
Total	601	100	628	100	-4,3

Nos métiers sont encore peu féminisés, au niveau Compagnons notamment. En revanche, le développement de métiers tels que l'Immobilier permet des progrès en termes de diversité.

Répartition de l'effectif féminin	Cadres	ETAM	Compagnons	2020	2019
Femmes	28	57	1	86	84
En % du total catégories	15,5 %	34,3 %	0,4 %	14,3 %	13,4 %

Notre pyramide des âges ne reflète pas encore les évolutions à venir, conséquences d'une politique de recrutement et de formation renforcée :

Répartition de l'effectif par âge	2020	%	2019	%	Var. %
Moins de 25 ans	39	6,5	49	7,8	-20,4
25 à 34 ans	111	18,5	117	18,6	-5,1
35 à 44 ans	174	29,0	176	28,0	-1,1
45 à 54 ans	166	27,6	177	28,2	-6,2
Au-dessus de 55 ans	111	18,5	109	17,4	+1,8
Total	601	100	628	100	-4,3

Nous employons également des **travailleurs intérimaires** sur nos chantiers. En 2020, nous avons eu recours à 216 équivalents temps plein, contre 313 en 2019.

Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'organisation internationale du travail

La déclaration de l'Organisation Internationale du Travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail est un des instruments du programme Global Compact, auquel **ETPO** adhère depuis 2012. Dans ce cadre, les entreprises membres sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective, à éliminer toutes les formes de travail forcé ou obligatoire, à abolir le travail des enfants et à éliminer toute discrimination en matière d'emploi et de profession.

Recrutements – Départs

Le recrutement et la formation sont des enjeux majeurs pour notre Projet **CAP 2025**. Nous souhaitons combiner croissance et préservation des Valeurs fondamentales du Groupe.

Le marché actuel est visiblement très tendu, l'impact du Grand Paris se faisant sentir à tous les niveaux. L'augmentation de la rotation des personnels et l'inflation des salaires restent perceptibles.

Le Groupe a recruté sur l'année **94** nouveaux collaborateurs (dont **58** en CDI), contre 123 (dont 99 en CDI) sur l'exercice précédent.

Recrutements et départs

	2020	2019	Var. %
Nombre de recrutements	94	123	-23,6
Dont CDI	58	99	-41,4
Nombre de départs	98	99	-1,0

Partage des fruits de la croissance

Par ailleurs à la fin de l'année 2020, 87 % des collaborateurs du Groupe sont couverts par des accords d'intéressement.

Les filiales qui avaient des accords d'intéressement les ont modifiés en les améliorant. Toutes celles qui n'en avaient pas ont mis en place des accords d'intéressement afin d'associer leurs équipes aux fruits de la croissance.

Les critères de déclenchement de l'intéressement sont fondés sur la performance économique de la filiale et sur les résultats Prévention.

Dans la continuité de la mise en place de ces accords d'intéressement, le Groupe, a souhaité associer les salariés aux fruits de son développement avec le lancement d'un **Plan Epargne Groupe**.

Ce Plan d'Epargne Groupe a pour objet de permettre aux salariés des Entreprises du Groupe de participer, avec l'aide de leur Entreprise, à la constitution d'un portefeuille collectif de valeurs mobilières en actions CIFE, en bénéficiant des avantages fiscaux et sociaux attachés à cette forme d'épargne collective.

En octobre 2020, le Plan Epargne Groupe a pu être alimenté par :

- L'intéressement ;
- Et des versements volontaires.

Cette opération d'ouverture du capital du Groupe a été un franc succès avec **38 %** des salariés du Groupe qui ont participé et sont dorénavant porteurs de parts du Fond commun de placement en actions CIFE, lui-même, actionnaire du Groupe.

Au-delà de l'ouverture du capital du Groupe, un abondement a été versé à chaque salarié souscripteur selon les règles suivantes visant à favoriser l'actionariat des compagnons :

Versement	Taux d'abondement	Plafond d'abondement brut
De 0 à 100 € inclus	200%	200 €
De 100 exclus à 400 € inclus	100%	300 €

Au total, le Groupe a versé pour 2020 au titre de l'intéressement **374 k€** contre 386 k€ en 2019.

2.4.9 Améliorer notre système de management et son pilotage

2.4.9.1 Les politiques existantes

La CIFE est historiquement constituée d'un ensemble de sociétés, de taille hétérogène, avec des modes de fonctionnement hérités du passé. Notre projet **CAP 2025** est né du constat que notre taille historique était insuffisante face aux évolutions du monde de la construction, les investissements indispensables (numérique notamment) devant pouvoir être amortis sur un volume d'activité

suffisant. Notre ambition est donc de poursuivre notre croissance, en nous appuyant sur une proximité clients accrue et sur un renforcement de notre technicité.

La modernisation de nos outils, là encore hérités du passé, ne permettant pas un langage commun indispensable pour une rapidité d'information ou de décision accrue, doit également être poursuivie.

2.4.9.2 Nos actions

Croissance

En 2020 et malgré le contexte de crise, nous avons investi dans 3 nouvelles sociétés : DRAGAGE MARINE ASSISTANCE et SCAPHOCÉAN en France et EC4 au Canada.

Organisation Métiers, outils et langage communs

Nous avons adopté une organisation managériale par Métiers, indépendamment des structures juridiques du Groupe, afin de créer des synergies commerciales et techniques orientées clients. Un **Comité de Direction** a été formé, rassemblant les responsables Métiers ou Pôles ainsi que les responsables Fonctionnels transverses. Ce Comité de Direction se réunit de manière mensuelle, et plus fréquemment selon les circonstances.

Nous avons sélectionné certains outils communs, afin d'homogénéiser les modes de fonctionnement au sein du Groupe. Nous avons décidé de poursuivre notre objectif de modernisation, en déployant des logiciels spécialisés, modulaires, avec un pilotage projet renforcé. Suite au déploiement du SIRH (Système d'Information Richesses Humaines) en 2019, nous avons poursuivi en 2020 l'étude et l'intégration d'une nouvelle filiale significative. Ainsi à fin 2020, **78 %** environ des effectifs du Groupe sont couverts par cette application contre 70 % à fin 2019. Nous avons vocation à terme de couvrir l'ensemble de nos effectifs en Métropole et Départements d'Outre-Mer.

Comme indiqué en 2019, nous avons déployé en 2020, des nouveaux outils de comptabilité et de dématérialisation du flux de factures fournisseurs. Ces nouveaux outils nous permettent de sécuriser et de fiabiliser le traitement de nos informations comptables.

Par ailleurs, et après des phases de test, le déploiement et l'utilisation d'outils dématérialisés dans le process Achats se poursuivent.

Enfin, nous avons besoin d'une porte d'entrée commune pour tous les collaborateurs du Groupe ETPO vers ces nouveaux outils. Nous avons lancé **Well'Comm**, le nouvel intranet du Groupe ETPO où, depuis cette plateforme, chacun peut retrouver facilement les liens vers les nouveaux outils et retrouver tous les documents de référence communs. Well'Comm est également un nouveau marqueur fort de la communication interne du Groupe ETPO où les collaborateurs peuvent retrouver toute l'actualité du Groupe en temps réel.

Maîtrise des risques

Composés des principaux managers Métier, avec parfois l'ajout de conseils spécialisés, les Comités Métiers sont consultés pour tous les projets présentant certaines caractéristiques de risque ou de taille, ou bien dès qu'il existe un doute, justifiant un échange collectif.

L'idée simple et déjà éprouvée par certains de nos concurrents, est d'examiner à plusieurs, des propositions de décisions, afin de les analyser en adoptant des perspectives d'autant plus riches que le Comité rassemble des expériences complémentaires.

Dans la continuité de 2019, cette année nous a permis de consolider le déploiement de ces process, et d'encourager toutes les équipes à remonter les difficultés sans délais, afin d'avoir des marges de manœuvre accrues.

La discipline collective s'améliore, avec un respect accru du formalisme nécessaire aux séances de bouclage, à l'établissement des budgets « Point 0 » et au suivi mensuel des résultats chantiers.

Formation interne

En 2020, nous avons construit et lancé une Académie de formation pour l'ensemble de notre filière de conduite de travaux. L'objectif est de renforcer les compétences de nos conducteurs de travaux sur les des thèmes clés tels que la maîtrise des risques, le management, la prévention, la préparation de chantier, la gestion contractuelle et la gestion financière. Cinq premières promotions de 10 stagiaires de l'Académie des Conducteurs de travaux ont été lancées en 2020. Au total 80 conducteurs de travaux seront formés d'ici la fin de l'année 2022.

Ces formations, d'une durée de 8 jours, réparties sur 4 modules durant 12 mois, sont assurées par des experts internes et un cabinet de formation externe.

Cette Académie de formation est un outil également de cohésion, de contact et de transversalité, permettant à des équipes éloignées de se rencontrer et de partager sur leurs méthodes, leurs expertises et in fine rapprocher les filiales du Groupe.

Accélération du cycle comptable

Nous avons confirmé l'amélioration de nos délais de clôtures mensuelles, grâce aux process et aux nouveaux logiciels transverses dans les domaines comptables, achat et gestion des temps.

Certifications

Nous travaillons enfin au renouvellement et au développement nos certifications dans le cadre de notre démarche d'amélioration continue. L'objectif est d'élargir progressivement ces démarches à l'ensemble des entités qui composent les différents Pôles ou Métiers, avec un calendrier adapté à leur maturité.

2.4.10 Assurer une gouvernance responsable

2.4.10.1 Les politiques existantes

Assurer une croissance raisonnée du Groupe par un mix de croissance interne et externe sur des secteurs d'activités et/ ou des territoires connus.

Assurer une croissance équilibrée du Groupe par la complémentarité de nos activités.

Assurer des prises de décisions de la meilleure qualité possible en s'appuyant sur des comités Métiers (cf § 2.4.9.) afin de minimiser les risques.

Poursuivre notre politique d'investissement en matériels et outils spécifiques.

Agir RSE.

La démarche RSE du Groupe ETPO est portée par une solide gouvernance.

Cette gouvernance passe par une politique de communication interne active pour sensibiliser et impliquer l'ensemble des collaborateurs dans la démarche stratégique du Groupe et le Projet CAP 2025.

Outre une information continue sur les actions RSE du Groupe et de ses différentes entités, cette politique se concrétise par un partage de la démarche éthique et des règles de conformité de nos pratiques.

La gouvernance RSE se conjugue au quotidien et par l'ensemble des collaborateurs du Groupe autour de 2 axes principaux :

- Garantir les conformités aux lois, règlements et politiques auquel nous sommes soumis ;
- Promouvoir l'éthique :
- Contracter nos affaires de manière honnête, franche et loyale ;
- Éviter les conflits d'intérêts ;
- Lutter contre la corruption ;
- Lutter contre l'évasion fiscale.

2.4.10.2 Nos actions

Garantir les conformités aux lois, règlements et politiques

Le Groupe ETPO s'engage à respecter les lois et règlements en France et dans tous les pays où l'entreprise exerce ses activités et à réaliser les missions qui lui sont confiées avec honnêteté, équité et respect de l'ensemble des parties prenantes conformément aux engagements pris à l'égard du Global Compact et aux principes inscrits dans le référentiel ISO 26000.

L'engagement de conformité du Groupe passe par un dialogue franc et honnête avec ses parties prenantes. Le Groupe se soumet aux contrôles et vérifications obligatoires auquel il est astreint.

L'ensemble des collaborateurs est formé et sensibilisé aux respects des lois et règlements en vigueur.

Le Groupe a mis en place une veille réglementaire afin d'anticiper les évolutions des réglementations, afin de mieux s'y préparer et y faire face.

Dans le cadre de la conformité de ses chantiers, ETPO effectue régulièrement des inspections réglementaires qui permettent de connaître la conformité du chantier aux exigences réglementaires du code du travail et de l'environnement.

Promouvoir l'éthique

Depuis 2012, ETPO est membre du programme **Global Compact** et applique les dix principes du programme. Cette adhésion marque ainsi notre attachement à un ensemble de Valeurs fondamentales comme le respect et la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme dans notre sphère d'influence ainsi que l'attention portée à ce que nos filiales ne se rendent pas complices de violations des droits de l'Homme.

Spécifiquement, au Québec, **ETPO GEODEX** s'est doté d'un code éthique, précisant les Valeurs et comportements fondamentaux du Groupe. Ce code a été déposé à l'Autorité des Marchés Financiers canadienne qui a accordé à notre filiale l'autorisation de conclure des contrats publics au Québec.

Contracter nos affaires de manière honnête, franche et loyale

Au cours des échanges avec nos Clients, il est important que chacun fasse preuve de discernement et de modération à l'égard des éventuels cadeaux, divertissements ou invitations / hospitalité. La corruption passive ou active est irrecevable de la part des collaborateurs du Groupe ETPO, directement ou indirectement, envers toute personne employée ou affiliée à un client, sous-traitant, fournisseur dans le but d'obtenir des affaires, concessions, traitement favorable ou autre décision favorable.

Le Groupe peut avoir accès à des informations confidentielles concernant ses clients, ses partenaires ou ses fournisseurs. Chacun s'impose de protéger la confidentialité des informations non publiques, et de ne pas les utiliser ou les

divulguer autrement que selon les besoins liés à son emploi au sein du Groupe.

Les comportements attendus à l'égard de nos Clients, fournisseurs et partenaires sont les suivants :

- Nous contractons nos affaires d'une manière honnête, franche et loyale ;
- Nous respectons nos engagements à l'égard de toutes nos parties prenantes ;
- Nous évitons les conflits d'intérêts ;
- Nous respectons les lois, les règlements et politiques gouvernant nos activités ;
- Nous refusons de faire ou de recevoir des paiements irréguliers ;
- Nous respectons la libre concurrence, nos échanges devront s'inscrire dans le cadre d'un commerce libre.

Eviter les conflits d'intérêts

En 2020, aucun litige ou controverse n'a été identifié sur ce thème.

Nous restons particulièrement attentifs à ces sujets.

Lutter contre la corruption

Un Comité composé de membres de la Direction générale et de conseils extérieurs a été constitué pour étudier et mettre en application les 8 piliers fondamentaux de la loi anticorruption Sapin II. Ces huit piliers sont les suivants :

- Elaboration d'une cartographie des risques ;
- Mise en place d'un Code de conduite anti-corruption ;
- Elaboration d'une procédure d'évaluation de la situation des tiers ;
- Mise en place de procédures et de contrôles comptable ;
- Mise en place de dispositif de formation aux risques de corruption ;
- Mise en place d'un dispositif d'alerte interne ;
- Mise en place d'un régime disciplinaire ;
- Mise en place d'un dispositif de contrôle et d'évaluation interne des mesures mises en œuvre.

En 2020, le Comité a identifié, analysé, hiérarchisé les risques d'exposition à la corruption et au trafic d'influence dans nos secteurs d'activité. Les cartographies métiers et leurs synthèses ont été établies. Sur la base du Code Middlednext, association professionnelle française indépendante représentative des valeurs moyennes cotées, le code de conduite anticorruption, le dispositif d'alerte et une nouvelle Charte Groupe du Comité Ethique ont été élaborées. Le Groupe a adhéré également en 2020 à un dispositif de formation en e-learning et à des bases d'information financières pour évaluer les tiers. Le Groupe poursuit le déploiement des autres piliers de la Loi en 2021.

Ces différents supports seront présentés en Comité d'Audit et en Conseil d'Administration pour validation définitive avant déploiement général en 2021.

Lutter contre l'évasion fiscale

Le Groupe ETPO ne possède pas de filiale ni de compte bancaire dans un pays inscrit sur la liste des pays non coopératifs.

Les choix d'implantations des sociétés du Groupe ne sont pas motivés par des considérations fiscales. Elles ne bénéficient pas indûment de régimes privilégiés d'imposition. Le Groupe porte une attention particulière à la conformité fiscale des entités le composant et veille à entretenir des relations saines avec les autorités représentatives.

Le Groupe dont le siège se situe à Nanterre, en région parisienne, contribue aux ressources publiques à de nombreux titres :

- Compte tenu des résultats 2020 du Groupe, le taux d'imposition du Groupe en 2020 n'est pas calculable. Il était de 28,94 % en 2019 ;
- Le montant des cotisations sociales consolidées du Groupe versées au titre de l'année 2020 est de **11 882 k€** contre 11 728 k€ en 2019.
- Le volume d'heures intérim en 2020 est valorisé à **10,1 M€** contre 13,2 M€ en 2019.

2.4.10.3 Table de correspondance

Tableau de concordance des informations requises par l'article L.225-102-1 et l'article R.225-105 du code de commerce

Le présent document de référence comprend des informations requises par les articles L.225-102-1 et R.225-105 du Code de commerce.

Le tableau de concordance suivant renvoie aux sections du document correspondant à la Déclaration de Performance Extra-Financière.

Déclaration de Performance Extra-Financière	Chapitre(s)/Section(s)
Nos Valeurs	2.4.1
Modèle d'affaires et paragraphe introductif	2.4.2
Présentation des principaux enjeux	2.4.3.2
Présentation des principaux risques	2.4.3.3
Procédures et indicateurs clés de performance	Annexe
Conséquences sociales de l'activité	2.4.7 ; 2.4.8
Conséquences environnementales de l'activité	2.4.6
Respect des droits de l'Homme	2.4.9
Lutte contre la corruption	2.4.9
Lutte contre l'évasion fiscale	2.4.9
Changement climatique	2.4.6
Economie Circulaire	2.4.6
Engagements sociétaux en faveur du développement durable	2.4.5
Accords collectifs conclus dans l'entreprise et à leurs impacts sur la performance économique de l'entreprise ainsi que sur les conditions de travail des salariés	2.4.8
Lutte contre le gaspillage alimentaire	2.4.3.1
Lutte contre les discriminations et promotion de la diversité	2.4.8
Mesures prises en faveur des personnes handicapés	2.4.8
Lutte contre la précarité alimentaire	2.4.3.1
Respect du bien-être animal et d'une alimentation responsable, équitable et durable	2.4.3.1

2.4.11 Annexe sur les indicateurs

Indicateurs clés de performance	2020	2019	Var. %
Taux de fréquence des accidents de travail	19,6	30	-34,7
Taux de gravité des accidents de travail	2,27	2,56	-11,3
Nombre de recrutements	94	123	-23,6
Nombre de départs	98	99	-1,0
Nombre d'heures de formations	19 778	16 824	+17,6
Nombre d'accords avec les parties prenantes	14	5	NS
Nombre d'actions RSE Territoriales	18	14	+28,6
Montant des contributions sociales sur salaires en k€	11 882	11 728	+1,3
Taux moyen d'imposition	NA	28,94	NA

Ci-dessous, quelques précisions sur les indicateurs présentés dans ce rapport :

Taux de fréquence avec arrêt	= (Nombre d'accident de travail de l'exercice avec arrêt x 1 000 000) / Nombre d'heures travaillés
Taux de gravité	= (nombre de journées indemnisées au titre d'un AT ou d'une rechute d'AT x 1000) / nombre d'heures travaillées
Taux de fréquence pour maladie professionnelles	= (Nombre de maladie professionnelle déclarée sur l'exercice x 1 000 000) / Nombre d'heures travaillés
Taux de gravité pour maladie professionnelles	= (nombre de journées indemnisées au titre d'une MP ou d'une rechute de MP x 1000) / nombre d'heures travaillées
Effectif à la clôture	L'effectif de clôture inclut toutes les personnes qui sont sous contrat de travail et rémunérées dans les différentes filiales du Groupe
Recrutements	Il s'agit du nombre de contrats CDI CDD signés sur l'exercice.
Départs	Il s'agit du nombre de fins de contrat de travail (CDI CDD) sur l'année, sont exclus les effectifs en lien avec une sortie de périmètre. Pour 2020, il n'est pas été repris dans cette statistique les départs de salariés de la société SOMARÉ.
Emission des gaz à effets de serre	Le dernier bilan effectué remontant à 2010, nous avons jugé pertinent de ne pas produire une donnée trop obsolète. Un bilan sera produit pour les prochaines années nous permettant de transmettre une donnée fiable et à jour.

2.5 RAPPORT DE L'UN DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, DÉSIGNÉ ORGANISME TIERS INDÉPENDANT, SUR LA DÉCLARATION CONSOLIDÉE DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE FIGURANT DANS LE RAPPORT DE GESTION

Exercice clos le 31 décembre 2020

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société (ci-après « entité ») désigné organisme tiers indépendant, accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1092 (portée d'accréditation disponible sur le site www.cofrac.fr), nous vous présentons notre rapport sur la déclaration consolidée de performance extra-financière relative à l'exercice clos le 31 décembre 2020 (ci-après la « Déclaration »), présentée dans le rapport de gestion du groupe en application des dispositions des articles L. 225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du code de commerce.

Responsabilité de l'entité

Il appartient au Conseil d'Administration d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance.

La Déclaration a été établie en appliquant les procédures de l'entité, (ci-après le « Référentiel ») dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11-3 du code de commerce et le code de déontologie de la profession. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle.

Responsabilité du commissaire aux comptes désigné organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du code de commerce ;
- la sincérité des informations fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225-105 du code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques, ci-après les « Informations ».

Il ne nous appartient pas en revanche de nous prononcer sur :

- le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables, notamment, en matière de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

Nature et étendue des travaux

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225-1 et suivants du code de commerce, à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention :

- nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation et de l'exposé des principaux risques ;
- nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 en matière sociale et environnementale ainsi que de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques et comprend, le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2ème alinéa du III de l'article L. 225-102-1 ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance afférents aux principaux risques ;
- nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :
 - apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus, au regard des principaux risques et politiques présentés, et
 - corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes présentées en Annexe 2. Nos travaux ont été menés au niveau de l'entité consolidante ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 avec les limites précisées dans la Déclaration ;
- nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants présentés en Annexe 1, nous avons mis en œuvre :
 - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
 - des tests de détail sur la base de sondages, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices¹ et couvrent 63% des données sociales consolidées et 54% des données sociétales et éthiques consolidées.
- nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation.

Nous estimons que les travaux que nous avons menés en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

¹ Nos travaux ont été menés sur les sociétés ETPO et PICO.

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de quatre personnes et se sont déroulés en avril 2021 sur une durée totale d'intervention de deux semaines.

Nous avons mené cinq entretiens avec les personnes responsables de la Déclaration.

Conclusion

Il n'existe aucun indicateur clé de performance concernant les risques environnementaux liés aux activités du groupe.

Sur la base de nos travaux, à l'exception des éléments décrits ci-dessus, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la Déclaration est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Commentaires

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus et conformément aux dispositions de l'article A. 225-3 du code de commerce, nous formulons le commentaire suivant :

- Risques : le processus d'identification et de hiérarchisation des risques conduisant à la présentation des risques n'est pas formalisé. Le recensement et la hiérarchisation des risques ont été réalisés à dire d'experts à partir des risques du secteur et des sujets listés au II de l'article R.225-105, sans reposer sur un processus d'identification et de hiérarchisation.

SAINT-HERBLAIN, le 30 avril 2021

L'un des commissaires aux comptes

RSM Ouest

Nicolas PERENCHIO

Associé

Annexe 1 : Liste des indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants

Indicateur	Qualification
Taux de fréquence des accidents du travail	Indicateur clé de performance
Taux de gravité des accidents du travail	Indicateur clé de performance
Nombre de recrutements	Indicateur clé de performance
Nombre de départs	Indicateur clé de performance
Nombre d'heures de formations	Indicateur clé de performance
Nombre d'actions RSE territoriales	Indicateur clé de performance
Montant des contributions sociales sur salaires	Indicateur clé de performance
Taux moyen d'imposition	Indicateur clé de performance
Nombre d'accord avec les parties prenantes	Indicateur clé de performance
Répartition de l'effectif féminin	Autres résultats quantitatifs
Répartition de l'effectif par âge	Autres résultats quantitatifs
Absences pour maladies professionnelles (Taux de fréquence et taux de gravité)	Autres résultats quantitatifs

Annexe 2 : Liste des informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérés les plus importants

Informations qualitatives	Méthode de vérification
Au sein de ETPO, un accord égalité hommes-femmes a été signé en mai 2020 pour les 3 prochaines années.	Obtention du justificatif
La filiales ETPO et COMABAT ont la certification environnementale ISO 45001	Obtention du justificatif
La filiale COMABAT a les certifications ISO 9001 et 14001	Obtention des certifications
Obtention label Engagé RSE de l'AFNOR (niveau confirmé) pour la RSE	Obtention de l'attestation
Le Groupe a participé à plusieurs forums virtuels comme celui de l'ESIT de Caen et l'IUT de Saint-Nazaire	Obtention des supports de communication avec photos
L'ESTP Paris a également réalisé son forum en virtuel et le Groupe ETPO s'est une nouvelle fois rassemblé avec 10 autres ETI sous la marque employeur du Club UNIT TP.	Obtention des supports de communication avec photos.
Mise en place d'un Plan Epargne Groupe signé par plusieurs filiales	Obtention des accords signés
Mise en place d'un accompagnement par le cabinet CATALYS pour les salariés concernés par le PSE	Obtention du contrat de prestation
Le Groupe ETPO a souhaité apporter son soutien au personnel soignant en réalisant un don sur la cagnotte lancée par la FNTP #protegetonsoignant	Obtention du reçu de don
Mise en place de l'application « Risk Reporter »	Obtention du mode d'emploi de l'application
Lancement d'une Académie de formation pour l'ensemble de la filière conduite de travaux.	Obtention du support de présentation de la formation
Une newsletter ETPO@Home a été créée afin de permettre aux salariés de rester en contact	Obtention d'un exemple de newsletter
Au sein de la société ETPO la couverture santé des Compagnons a été améliorée en 2020.	Obtention du contrat santé
Le Groupe est particulièrement attentif aux engagements RSE de ses fournisseurs.	Obtention des justificatifs
De nombreuses mesures contre la COVID 19 ont été mises en place	Obtention des justificatifs
A Nantes (44), le groupe ETPO construit actuellement un ensemble de bureaux « Ilot3D » de 6 000 m2 bénéficiant d'une façade vitrée et végétalisée qui vise la certification éco-responsable BREEAM Very Good	Obtention des justificatifs

2.6 LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉES AU 31 DÉCEMBRE 2020

NOM	SOCIETE	FONCTION
Monsieur Daniel TARDY	SA CIFE	Administrateur - Président d'honneur
Né le 17 février 1934	SAS EMBREGOUR	Président
Date Entrée au CA CIFE : 18 juin 1971	SCI Alindez	Gérant
Date Échéance du mandat : juin 2021	SRL J. VERNE IMOBILIARE	Administrateur
Administrateur indépendant : non	FWE Co, Inc	Président
Nombre d'actions CIFE détenues : 11 720	Rural Living, Inc	Président
	FW Fund Co, Inc	Président
Monsieur Olivier TARDY	SA CIFE	Administrateur
Né le 29 juillet 1960		Président - Directeur général
Date Entrée au CA CIFE: 17 juin 1994	SA ETPO	Administrateur
Date Échéance du mandat : juin 2021		Président - Directeur général
Administrateur indépendant : non	SARL ECG	Gérant
Nombre d'actions CIFE détenues : 14 783	SARL IMMOBILIERE SANITAT	Gérant
	SARL ETPO GUYANE	Gérant
	SAS EMBREGOUR	Directeur général
	SRL J. VERNE IMOBILIARE	Président du Conseil d'Administration
	SRL NUTRIBIO	Gérant
	CIFE CANADA INC	Président et Administrateur
	ETPO GEODEX INC	Président et Administrateur
	EC4 INC	Président et Administrateur
	PSM TECHNOLOGIES INC	Président et Administrateur
Madame Nicole DURIEUX	SA CIFE	Administrateur
Née le 22 novembre 1963		
Date Entrée au CA CIFE : 08 avril 2002	SA ETPO	Représentant permanent de la SA CIFE, membre du Conseil d'Administration
Date Échéance du mandat : juin 2021		
Administrateur indépendant : non		
Nombre d'actions CIFE détenues : 1 300		
Madame Cécile JANICOT	SA CIFE	Représentant permanent de la SAS EMBREGOUR, membre du Conseil d'Administration
Née le 18 août 1975		
Date Entrée au CA CIFE : 13 juin 2008		
Administrateur indépendant : non	SA ETPO	Représentant permanent de la SAS EMBREGOUR, membre du Conseil d'Administration
Nombre d'actions CIFE détenues : 1 300		
SAS EMBREGOUR	SA CIFE	Administrateur, Représentée par Madame Cécile JANICOT
Siren 789234572 RCS NANTERRE		
Date Entrée au CA CIFE : 28 décembre 2020		
par cooptation en remplacement de la SAS ALFRED DE MUSSET		
Date Echéance du mandat : juin 2022		
Administrateur indépendant : non		
Nombre d'actions CIFE détenues : 654 500		
Monsieur Frédéric GASTALDO	SA CIFE	Administrateur
Né le 25 septembre 1963	CELEMAK AG	Président
Date Entrée au CA CIFE : 13 juin 2014	MYSTROM AG	Président du Conseil
Date Échéance du mandat : juin 2023	SMARTLIFE CARE SA	Président du Conseil
Administrateur indépendant : oui	tiko Italia srl	Président du Conseil
Nombre actions CIFE détenues : 120	tiko Energy Solutions AG	Directeur général

NOM	SOCIETE	FONCTION
Monsieur Laurent BILLES-GARABEDIAN	SA CIFE	Administrateur
Né le 25 juillet 1963	LBG Conseil	Gérant
Date Entrée au CA CIFE : 13 juin 2014	Maison des Polytechniciens	Administrateur
Date Échéance du mandat : juin 2023		
Administrateur indépendant : oui		
Nombre d'actions CIFE détenues : 130		
Madame Marie-Christine THERON	SA CIFE	Administrateur
Née le 02 novembre 1959	AVENIR DIRIGEANT	Président
Date Entrée au CA CIFE : 11 juin 2015		
Date Échéance du mandat : juin 2021		
Administrateur indépendant : oui		
Nombre actions CIFE détenues : 120		
Madame Emilie RICHAUD	SA CIFE	Administrateur
Née le 25 mai 1974	SNM GARANDEAU MATERIAUX	Gérante
Date Entrée au CA CIFE : 10 juin 2016	SAS FONTAULIERE	Directrice générale déléguée
Date Échéance du mandat : juin 2022	SEM Territoires Charente	Présidente Directrice générale
Administrateur indépendant : oui	SNE-CO	Administratrice
Nombre actions CIFE détenues : 120		
Monsieur Yves GABRIEL	SA CIFE	Administrateur
Né le 19 mars 1950	YVES GABRIEL Consulting	Président
Date Entrée au CA CIFE : 25 juin 2019	KAUFMAN & BROAD	Administrateur référent
Date Échéance du mandat : juin 2022	SMABTP	Administrateur
Administrateur indépendant : non		
Nombre actions CIFE détenues : 120		

3

Chapitre 3

3.1	RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	62
3.1.1	Introduction	62
3.1.2	Code de référence	62
3.1.3	Gouvernement d'entreprise	62
3.1.4	Conditions de Préparation et d'Organisation des Travaux du Conseil d'Administration	65
3.1.5	Autres éléments d'informations	67
3.1.6	Contrôle interne	68
3.1.7	Conclusion	69

3.1 RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

3.1.1 Introduction

Ce rapport est présenté à l'Assemblée Générale Ordinaire (AGO) des Actionnaires de CIFE du 22 juin 2021, en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Le **Groupe ETPO** est un Groupe de sociétés ayant à sa tête une holding, la société anonyme **CIFE**, qui contrôle directement ou indirectement un ensemble d'entreprises exerçant leur activité dans la construction (Travaux maritimes ou fluviaux et sous-marins - Ouvrages d'art et génie civil - Travaux spéciaux - Bâtiment, pour environ 98% du CA en 2020) et l'immobilier (Promotion immobilière - Montage immobilier). L'organigramme juridique du Groupe est en page 11 du présent rapport.

Le Président-Directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société, dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration.

Le présent rapport rend compte notamment :

- De la composition, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration ;
- De l'organisation de la Direction générale ;
- Des règles et principes arrêtés pour les rémunérations et avantages en nature accordés aux mandataires sociaux ;
- Des procédures de contrôle interne mises en place par le Groupe.

3.1.2 Code de référence

Le Conseil d'Administration a décidé, à compter de l'exercice 2015, de se référer, au sens de l'article L. 225-37 du Code de commerce, au Code de gouvernement d'entreprise Middelnext pour les valeurs moyennes et petites, rendu public en décembre 2009 et actualisé en septembre 2016. Ce code est adopté par plus de 200 entreprises cotées ou non cotées et est disponible en téléchargement sur site internet de Middelnext.

Le Conseil a pris connaissance des éléments présentés dans la rubrique « points de vigilance » du Code de référence.

3.1.3 Gouvernement d'entreprise

3.1.3.1 Modalités d'exercice de la Direction générale

Président - Directeur général

La **CIFE** est dirigée par son Président - Directeur général, Monsieur **Olivier TARDY** depuis le 14 juin 2013.

Le Conseil d'Administration du 23 juin 2020 en deuxième séance, après en avoir délibéré, a confirmé à l'unanimité sa décision du 14 juin 2002 selon laquelle la Direction générale de la Société est assurée, sous sa responsabilité, par le Président du Conseil d'Administration. Cette option est prise pour la durée effective du mandat de Président du Conseil d'Administration.

Le Président - Directeur général n'est titulaire d'aucun contrat de travail avec le Groupe.

Le Conseil n'a pas apporté de limites particulières aux pouvoirs du Directeur général. Le Président - Directeur général est ainsi investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance, au nom de la société.

Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration. Il représente la société dans ses rapports avec les tiers et assure le pilotage opérationnel du Groupe.

Le Président a été élu par le Conseil d'Administration du 23 juin 2020 pour une durée qui expirera à la date du Conseil qui suivra l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice annuel 2020, soit le 22 juin 2021.

Le mandat d'Administrateur de Monsieur **Olivier TARDY** a été renouvelé le 19 juin 2018 pour une durée de 3 exercices, mandat expirant à l'issue de l'AGO, statuant sur les comptes de l'exercice 2020.

Monsieur **Olivier TARDY** est Administrateur depuis le 17 juin 1994.

Direction générale déléguée

Le Conseil d'Administration peut nommer, sur proposition du Directeur général, un Directeur général délégué afin d'assister le Directeur général dans l'exécution de son mandat. Ce mandat peut être révoqué à tout moment par le Conseil d'Administration. Il n'y a pas de Directeur général délégué au niveau de la Holding. En revanche, au niveau de la filiale principale **ETPO**, deux Directeurs généraux délégués ont été nommés en séance du Conseil d'Administration du 1^{er} décembre 2020.

3.1.3.2 Le Conseil d'Administration

Composition du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration de la **CIFE** est composé au 31 décembre 2020 de **neuf** Administrateurs, comprenant une seule personne morale : la société **SAS EMBREGOUR**.

A l'Assemblée Générale de juin 2016, un quatrième Administrateur indépendant a été nommé. Le taux d'Administrateurs indépendants au sein du Conseil est de 44 % depuis 2016.

Depuis juin 2016, le Conseil d'Administration est composé pour 55 % d'hommes et 45 % de femmes.

Au 31 décembre 2020, la moyenne d'âge des Administrateurs se situe à 60 ans contre 59 ans à la fin de l'exercice précédent.

Au 31 décembre 2020, l'ancienneté moyenne au sein du Conseil est de 14 ans contre 13 ans à la fin 2019.

Les informations détaillées de dates de naissance et ancienneté au Conseil des Administrateurs sont mentionnées dans le tableau des mandats en annexe du rapport de gestion.

Avec un Administrateur représentant le principal actionnaire de la Société, le Conseil considère que sa composition prend en compte de façon appropriée la participation au capital de ses actionnaires.

Il est également précisé qu'aucun Administrateur représentant les actionnaires salariés ni aucun Administrateur représentant les salariés n'est présent au Conseil d'Administration, les seuils légaux au-delà desquels ces Administrateurs sont élus ou désignés (respectivement en application des articles L. 225-23 et L. 225-27-1 du Code de commerce) n'étant pas dépassés par la société.

Membres du Conseil d'Administration

Aux côtés de Monsieur **Olivier TARDY** qui assure les fonctions de Président - Directeur général, les 8 autres membres du Conseil sont par ordre d'ancienneté :

- Monsieur **Daniel TARDY**,

Le mandat d'Administrateur de Monsieur **Daniel TARDY** a été renouvelé le 19 juin 2018 pour une durée de 3 exercices, mandat expirant à l'issue de l'AGO, statuant sur les comptes de l'exercice 2020.

Monsieur **Daniel TARDY** est par ailleurs Président d'Honneur de **CIFE** depuis le 14 juin 2013.

- **SAS EMBREGOUR**, représentée par Madame **Cécile JANICOT**, Suite à l'opération de fusion-absorption de la SAS ALFRED MUSSET par la CIFE, la SAS ALFRED DE MUSSET a démissionné de son mandat. Lors de la séance du Conseil d'Administration

Comité de Direction

Le Comité de Direction est présidé par le Directeur général et rassemble les Directeurs opérationnels (5 Métiers et le Pôle International) et fonctionnels (Richesses Humaines, Contrôle de Gestion et Comptabilités, Secrétariat Général) du Groupe.

Ce Comité accompagne le Directeur général dans la mise en œuvre de la stratégie définie avec le Conseil d'Administration et assure le pilotage opérationnel des décisions.

du 28 décembre 2020, le Conseil a coopté en qualité de nouvel administrateur, pour la durée du mandat restant à courir de la SAS ALFRED DE MUSSET, la société **SAS EMBREGOUR**. Cette nomination est soumise à ratification à l'Assemblée générale du 22 juin 2021 pour un mandat d'Administrateur qui expirera à l'issue de l'AGO, statuant sur les comptes de l'exercice 2021.

- Madame **Nicole DURIEUX**,

Le mandat d'Administrateur de Madame **Nicole DURIEUX** a été renouvelé le 19 juin 2018 pour une durée de 3 exercices, mandat expirant à l'issue de l'AGO, statuant sur les comptes de l'exercice 2020.

- Monsieur **Frédéric GASTALDO**,

Le mandat d'Administrateur de Monsieur **Frédéric GASTALDO** a été renouvelé le 23 juin 2020 pour une durée de 3 exercices, mandat expirant à l'issue de l'AGO, statuant sur les comptes de l'exercice 2022.

- Monsieur **Laurent BILLES-GARABEDIAN**,

Le mandat d'Administrateur de Monsieur **Laurent BILLES-GARABEDIAN** a été renouvelé le 23 juin 2020 pour une durée de 3 exercices, mandat expirant à l'issue de l'AGO, statuant sur les comptes de l'exercice 2022.

- Madame **Marie-Christine THERON**,

Le mandat d'Administrateur de Madame **Marie-Christine THERON** a été renouvelé le 19 juin 2018 pour une durée de 3 exercices, mandat expirant à l'issue de l'AGO, statuant sur les comptes de l'exercice 2020.

- Madame **Emilie RICHAUD**,

Le mandat d'Administrateur de Madame **Emilie RICHAUD** a été renouvelé le 25 juin 2019 pour une durée de 3 exercices, mandat expirant à l'issue de l'AGO, statuant sur les comptes de l'exercice 2021.

- Monsieur **Yves GABRIEL**,

Monsieur **Yves GABRIEL** a été nommé Administrateur le 25 juin 2019 pour une durée de 3 exercices, mandat expirant à l'issue de l'AGO, statuant sur les comptes de l'exercice 2021.

Il n'y a pas eu de changement dans la présidence du Conseil au cours du dernier exercice clos et jusqu'à la date d'établissement du présent rapport. Concernant la constitution du Conseil au cours du dernier exercice clos, en complément de la nomination de la **SAS EMBREGOUR**, nous indiquons qu'il n'y a pas eu d'autres mouvements au sein du Conseil.

Informations particulières relatives aux Administrateurs

Il est précisé que Monsieur **Daniel TARDY** est le père de Mesdames **DURIEUX** et **JANICOT** et de Monsieur **Olivier TARDY**. Il est par ailleurs Président de la **SAS EMBREGOUR**. Monsieur **Olivier TARDY** est Directeur Général de la **SAS EMBREGOUR**.

À la connaissance de la société et au jour d'établissement du présent document, aucun des membres du conseil d'administration et de la direction générale, au cours des cinq dernières années, n'a été condamné pour fraude, n'a été associé à une faillite, à une mise sous séquestre ou à une liquidation, n'a fait l'objet d'une incrimination ou d'une sanction publique officielle prononcée par une autorité statutaire ou réglementaire ou n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

Conflits d'intérêts des Administrateurs

Aucun conflit d'intérêts n'est identifié entre les devoirs de chacun des membres du Conseil d'Administration et de la Direction générale à l'égard de CIFE en leur qualité de mandataire social et leurs intérêts privés ou autres devoirs. Le règlement intérieur du conseil prévoit expressément que chaque administrateur a l'obligation de faire part au Conseil de toute situation de conflit d'intérêt même potentielle et doit s'abstenir de participer au vote de la délibération correspondante. Une absence d'information équivaut à la reconnaissance qu'aucun conflit d'intérêts n'existe.

Durée des mandats

S'inspirant des recommandations pour la gouvernance d'entreprises, le Conseil d'Administration a, dans sa séance du 10 avril 2014, raccourci la durée de mandats des Administrateurs de 6 ans à **3 ans** pour les nominations et renouvellements à compter l'Assemblée Générale du 13 juin 2014.

Autres mandats sociaux des membres du Conseil d'Administration au 31 décembre 2020

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, nous vous communiquons en annexe du rapport de gestion la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toutes sociétés françaises ou étrangères par chacun des Administrateurs de la Société durant l'exercice.

Aucun Administrateur n'est titulaire d'un contrat de travail à titre individuel avec le Groupe.

Actions détenues par les Administrateurs

Selon les statuts de la société, chaque Administrateur doit détenir au minimum 120 actions de la société au nominatif.

Les actions détenues par les mandataires sociaux sont toutes inscrites au registre nominatif. Le nombre d'actions détenues par chaque Administrateur est indiqué dans le tableau des mandats du présent rapport.

Au 31 décembre 2020, les actions détenues par les membres du Conseil d'Administration représentaient **57,02 % du capital** et **58,35 % des droits de vote**, contre **62,84 %** du capital et **63,87 %** des droits de vote au 31 décembre 2019.

Au 31 décembre 2020, la **SAS EMBREGOUR**, Administrateur détient **54,54 % du capital** et **55,82 % des droits de vote**, contre respectivement 60,36 % du capital et 61,35 % des droits de vote détenus par la SAS ALFRED DE MUSSET au 31 décembre 2019.

Administrateurs indépendants

Au 31 décembre 2020, le Conseil a quatre Administrateurs indépendants : Monsieur **Laurent BILLES-GARABEDIAN** et Monsieur **Frédéric GASTALDO** nommés en juin 2014, Madame **Marie-Christine THERON** nommée en juin 2015 et Madame **Emilie RICHAUD** nommée en juin 2016.

Le Conseil d'Administration considère que les personnes ci-dessus sont indépendantes dans la mesure où celles-ci n'ont entretenu au cours des trois dernières années aucune relation financière, contractuelle ou familiale susceptible d'altérer l'indépendance de leur jugement. Étant en outre précisé que, elles ne sont ni client ni fournisseur ni banquier de la société, sont sans lien familial avec un mandataire social ou un actionnaire de référence et n'ont pas été auditeurs de la société.

Ces personnes ne sont soumises à aucun engagement visant à préserver les conditions de leur qualification d'Administrateur indépendant et n'entretiennent aucune relation d'affaires avec la société CIFE.

Rémunérations des Dirigeants et avantages accordés

La rémunération des dirigeants mandataires sociaux est déterminée et approuvée par le Conseil d'Administration lors de la séance de renouvellement du mandat.

Elle se compose d'une rémunération fixe et d'une rémunération variable liée à un indicateur de performance, le résultat consolidé avant impôt. Cette rémunération variable est versée l'année qui suit l'exercice. Les autres membres du Conseil d'Administration ne bénéficient que de jetons de présence.

Il n'y a pas d'éléments exceptionnels dans la rémunération des mandataires sociaux. Il n'y a pas d'avantages en nature.

Il n'existe pas de système d'attribution de stock-options ou d'actions gratuites au bénéfice des mandataires sociaux.

Il n'existe pas d'engagement de rémunération à raison de la prise ou de la cessation de fonction des mandataires sociaux.

Il n'existe pas de système de retraite supplémentaire pour les mandataires sociaux.

Il n'existe pas de système d'indemnités relatives à une clause de non-concurrence, ni d'indemnité de rupture.

L'ensemble de ces différentes modalités est strictement le même que celui sur l'exercice précédent.

Les informations concernant les rémunérations sont précisées de manière globale et non de façon individuelle dans le rapport de gestion au § 2.3.4.2.

Ratio d'équité

L'article 187 de la loi Pacte introduit la communication du ratio d'équité par les sociétés cotées dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise présenté à l'Assemblée Générale annuelle par le Conseil d'Administration. Il s'agit du ratio entre le niveau de la rémunération des dirigeants et la rémunération moyenne et médiane des salariés à temps plein de la société. L'évolution de ce ratio au cours des cinq derniers exercices doit être présenté pour permettre la comparaison.

Il est indiqué ci-dessous les ratios d'équité entre le niveau de rémunération du Président-Directeur général et du Directeur général délégué (cessation de fonction en 2018) et les rémunérations moyennes et médianes des salariés de la société **SA CIFE, holding du Groupe**.

Président - Directeur général	2020	2019	2018	2017	2016
Ratio d'équité avec rémunération moyenne	2,6	0,9	1,0	5,0	7,0
Ratio d'équité avec rémunération médiane	3,0	1,1	1,3	3,9	7,0

Directeur général délégué	2020	2019	2018	2017	2016
Ratio d'équité avec rémunération moyenne	-	-	0,4	2,6	3,6
Ratio d'équité avec rémunération médiane	-	-	0,5	2,0	3,6

Rémunérations allouées (anciennement jetons de présence)

L'Assemblée Générale des Actionnaires du 23 juin 2020 a maintenu le montant annuel des rémunérations allouées à **20 000 €** et a maintenu dans le cadre des Comités spécialisés, une enveloppe complémentaire de **12 000 €** à compter de l'exercice 2020.

Il sera soumis à approbation de l'Assemblée Générale du 22 juin 2021 de maintenir ces sommes.

Afin de se conformer aux usages en vigueur et aux différents codes de gouvernance, le Conseil d'Administration a approuvé au Conseil du 27 novembre 2012 des modalités de répartition intégrant le paramètre d'assiduité (présence physique) des Administrateurs aux séances du Conseil d'Administration. Ces modalités sont les suivantes :

- Détermination du montant maximum attribué par Administrateur lors de la dernière séance du Conseil d'Administration de l'année ;
- La part fixe de la rémunération allouée sera équivalente à 50 % du montant maximum défini en point 1 ;
- La part variable de la rémunération allouée sera équivalente à 50 % du montant maximum défini en point 1 sur lequel sera appliqué le taux d'assiduité de l'Administrateur aux séances du Conseil d'Administration de l'année ;
- Le versement se fera dans les jours qui suivront le dernier Conseil de l'année et au plus tard le 31 décembre de l'exercice.

Le Président perçoit une allocation complémentaire qui est déterminée selon les mêmes modalités que celles du jeton de présence des Administrateurs.

Délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale des Actionnaires pour les augmentations de capital, par application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 du code de commerce

Ces informations sont intégrées dans le § 2.3.4.4 de notre rapport de gestion.

Prêts et garanties accordées ou constituées en faveur des organes d'administration et de direction

Aucun prêt n'a été accordé, ni aucune garantie donnée par la société **SA CIFE** en faveur des membres du Conseil d'Administration.

3.1.4 Conditions de Préparation et d'Organisation des Travaux du Conseil d'Administration

3.1.4.1 Gouvernement d'entreprises, Règlement Intérieur, Comités

Règlement intérieur

Un règlement intérieur organisant le fonctionnement du Conseil qui est régi par les dispositions statutaires et légales a été approuvé par le Conseil d'Administration d'avril 2016 et actualisé le 25 juin 2019. Il précise le mode de fonctionnement du Conseil et les modalités de mise en œuvre des prescriptions légales et des dispositions statutaires ainsi que son rôle dans la gestion de la société et du

Groupe. Il indique également les droits et les devoirs des membres du Conseil d'Administration, principalement au regard de la prévention des conflits d'intérêt, du cumul de mandats, de la stricte confidentialité de ses délibérations et de la diligence nécessaire à la participation aux travaux du Conseil. Il traite enfin des règles relatives aux opérations réalisées sur les titres CIFE, telles qu'elles sont recommandées par l'Autorité des Marchés Financiers.

Compétence du Conseil d'Administration

Outre les prérogatives que tient le Conseil d'Administration de la loi, le Conseil est chargé de déterminer les orientations de l'activité de la société et du Groupe CIFE dans les domaines stratégiques, économiques et financiers. Il veille à leur bonne mise en œuvre.

Sous réserve des pouvoirs expressément attribués par les assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, le Conseil se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent, notamment toutes les décisions stratégiques de la société et du Groupe, à l'initiative de son Président - Directeur général.

Organisation des travaux du Conseil d'Administration

Le Président du Conseil d'Administration réunit le Conseil aussi souvent qu'il le juge opportun, en fonction de l'intérêt social.

Le calendrier prévisionnel des réunions pour l'année à venir est fixé en fin d'exercice. Les réunions programmées sont au nombre de cinq, les suivantes sont optionnelles en fonction des sujets nécessitant des décisions à prendre.

Les Administrateurs sont convoqués systématiquement par lettre personnelle intégrant l'ordre du jour, lettre adressée environ quinze jours avant la réunion. En cas d'urgence, la convocation serait adressée par le moyen le plus rapide et le plus approprié.

Les réunions des Conseils d'Administration se déroulent au siège social à Nanterre (92), à Paris (75) ou au siège administratif à Saint-Herblain (44). Elles peuvent également se tenir par système de visio-conférence.

Le taux de présence physique, y compris en visio-conférence des Administrateurs, s'est élevé en 2020 à **97,53 %** contre 97,78 % sur l'exercice précédent.

Comité d'audit

Le Comité d'audit s'est réuni 2 fois en 2020 et 1 fois en session mixte avec le Comité de rémunérations et nominations. Il est présidé par Monsieur **Frédéric GASTALDO** et est composé de trois membres dont Madame **Nicole DURIEUX** et Monsieur **Laurent BILLES-GARABEDIAN**.

La proportion actuelle d'Administrateurs indépendants au sein de ce Comité est de **deux tiers** de ses membres.

Conformément à l'article L.823-19 du Code de commerce, le Comité d'audit assure le suivi des questions relatives à :

- L'élaboration et à l'examen des comptes sociaux et des comptes consolidés ;
- L'indépendance et à l'objectivité des Commissaires aux Comptes ;
- L'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ;
- L'approbation des services autres que la certification des comptes ;
- La procédure de sélection des Commissaires aux Comptes et à l'émission d'une recommandation sur les nominations et renouvellements des Commissaires aux Comptes.

Ce Comité entend le Directeur général, le Secrétaire Général, la Directrice du Contrôle de Gestion et des Comptabilités et les Commissaires aux Comptes.

Les membres du Comité d'audit reçoivent et étudient les conclusions des travaux des Commissaires aux Comptes sur les comptes semestriels et annuels.

En 2020, le Comité a notamment consacré ses réunions à l'examen des comptes semestriels et annuels 2020, à la revue de présentation de la synthèse des travaux d'audit de nos Commissaires aux Comptes, aux sujets de gestion des risques pour certaines entités du groupe suite à l'audit des Commissaires aux Comptes et aux sujets de conformité. Enfin en session mixte, le Comité a également étudié le projet de fusion-absorption de la **SAS ALFRED DE MUSSET** par la société **CIFE**.

Le Comité d'audit rend compte de ses missions au Conseil d'Administration qui lui-même se porte garant devant l'Assemblée Générale des actionnaires, organe souverain.

Comité des rémunérations et nominations

Le Comité s'est réuni 2 fois en 2020 et 1 fois en session mixte avec le Comité d'Audit. Il est présidé par Madame **Marie-Christine THERON** et est composé de trois membres dont Madame **Cécile JANICOT** et Monsieur **Laurent BILLES-GARABEDIAN**.

La proportion actuelle d'Administrateurs indépendants au sein de ce comité est de **deux tiers** de ses membres.

Ce Comité a notamment pour missions principales :

- De formuler, auprès du conseil, des recommandations et propositions concernant : la rémunération, le régime de retraite et de prévoyance, les compléments de retraite, les avantages en nature, les droits pécuniaires divers des dirigeants mandataires sociaux de CIFE, les attributions d'actions de performance, d'options de souscription ou d'achat d'actions ;
- De procéder à la définition des modalités de fixation de la part variable de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux et d'en contrôler l'application ;
- De proposer une politique générale d'attribution d'actions de performance, d'options de souscription ou d'achat d'actions et d'en fixer la périodicité selon les catégories de bénéficiaires ;
- D'examiner le système de répartition des jetons de présence entre les membres du conseil ;
- De donner son avis à la Direction générale sur la rémunération des principaux cadres dirigeants ;
- De recommander au Conseil d'Administration les personnes susceptibles d'être nommées Administrateurs ou mandataires sociaux ;
- De veiller à la préparation de l'avenir quant à la composition des instances dirigeantes de la Société ;
- De débattre de la qualification d'administrateur indépendant de chaque administrateur lors de sa nomination et chaque année avant la publication du rapport financier annuel, et rendre compte de ses avis au Conseil d'Administration.

Les travaux du Conseil d'Administration

En 2020, le Conseil s'est réuni **neuf fois**. Toutes les séances du Conseil ont été présidées par le Président (en cas d'empêchement, elles le seraient par un Administrateur délégué par le Conseil).

Dans le courant de l'exercice 2020, le Conseil, qui a arrêté les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et ceux au 30 juin 2020, a notamment procédé à l'examen régulier de la situation financière du Groupe et de l'activité de ses filiales. Il a également validé, examiné, débattu de la pertinence de certains projets de croissance externe et de prises de participations.

Il a également débattu sur le suivi des affaires significatives et sur la stratégie d'évolution du Groupe.

Il a revu, autorisé, qualifié les différentes conventions entre les sociétés du Groupe et disposant de dirigeants communs.

Il a autorisé et allouer le versement des jetons de présence dans les enveloppes autorisées par l'Assemblée Générale.

Il a autorisé la mise en œuvre du programme de rachat d'actions.

Lors de la séance du 28 décembre 2020, il a décidé de mettre en œuvre la délégation de compétence qui lui a été accordée à l'unanimité par l'Assemblée Générale Extraordinaire afin notamment de constater la réalisation des conditions suspensives du traité de fusion, de décider la remise immédiate des actions CIFE existantes détenues par la SAS ALFRED DE MUSSET à leurs associés, constater la réalisation définitive de la fusion conformément aux termes du Traité de fusion.

Enfin, au moins une séance est consacrée en partie à la visite d'un chantier et des équipes le réalisant.

Depuis le début de l'année 2021, le Conseil d'Administration s'est réuni deux fois et a notamment procédé à l'examen des comptes annuels de l'exercice 2020.

Evaluation du Conseil d'Administration

S'inspirant des recommandations pour la gouvernance d'entreprises et à compter de l'exercice 2015, le Président invite en principe une fois par an les membres à s'exprimer sur le fonctionnement du Conseil et sur la préparation de ses travaux.

Ce questionnaire a pour objet d'évaluer le fonctionnement du Conseil sur les thèmes suivants :

- Composition et équilibre du Conseil ;
- Les missions du Conseil ;
- Les règles de fonctionnement ;
- La qualité des informations, délibérations et prises de décisions ;
- Les améliorations suggérées.

Procès-verbaux des réunions

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont établis à l'issue de chaque réunion et communiqués pour approbation à tous les Administrateurs. Le Président a fourni aux Administrateurs les informations leur permettant d'exercer pleinement leur mission. Chaque Administrateur reçoit et peut se faire communiquer les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Le secrétariat du Conseil est assuré par le secrétaire du Conseil d'Administration qui est le Secrétaire Général de la société.

Convocation des Commissaires aux comptes

Les Commissaires aux comptes sont convoqués par lettre recommandée avec avis de réception, tant aux réunions qui arrêtent les comptes annuels qu'à celles qui statuent sur les comptes intermédiaires. Ils sont également convoqués à chaque Assemblée Générale des Actionnaires.

3.1.5 Autres éléments d'informations**Modalités relatives à la participation des Actionnaires à l'Assemblée Générale**

Les modalités de participation des actionnaires à l'Assemblée Générale sont décrites à l'article 21 des statuts, reproduit ci-après :

Article 21 - Assemblées d'Actionnaires

Les Assemblées d'Actionnaires sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la Loi.

Les réunions ont lieu au Siège Social ou en tout autre lieu en France métropolitaine, suivant les indications figurant dans les avis de convocation.

Le vote a lieu et les suffrages sont exprimés selon la décision qui est prise à cet égard par le bureau de l'Assemblée :

- Soit par mains levées ;
- Soit par assis et levés ;
- Soit par appel nominal.

Toutefois, le scrutin secret peut être réclamé :

- Soit par le Conseil d'Administration ;
- Soit par les Actionnaires représentant au moins le quart du Capital et à la condition qu'ils en aient fait la demande écrite aux auteurs de la convocation, trois jours au moins avant la réunion de l'Assemblée.

Tout Actionnaire est réputé présent pour le calcul du quorum et celui de la majorité lorsqu'il participe aux réunions de l'Assemblée Générale par des moyens de visioconférence.

Tous moyens de communication – vidéo, télex, télécopie, email, etc. – peuvent être utilisés dans l'expression des décisions à l'exception des décisions relatives à l'augmentation, l'amortissement ou la réduction du capital, la fusion, la scission, la dissolution, la nomination des Commissaires aux comptes, l'approbation des comptes annuels et l'affectation des résultats, ainsi que l'exclusion d'un associé.

L'Assemblée est présidée par le Président du Conseil d'Administration ou, en son absence, par un autre membre du Conseil d'Administration, délégué par celui-ci. A défaut, l'Assemblée élit elle-même son Président.

Les procès-verbaux d'Assemblées sont dressés, et leurs copies sont certifiées et délivrées, conformément à la Loi.

Résolutions qui seront soumises au vote de l'Assemblée Générale

Le Conseil d'Administration a approuvé le projet des quinze résolutions soumises au vote à la prochaine Assemblée Générale.

Les principales résolutions sont exposées dans les § 2.3.4.1 et 2.3.5 du rapport de gestion et le projet complet de résolutions est annexé au chapitre 7 du présent rapport.

Assemblées Générales 2020

Notre Assemblée Générale annuelle du 23 juin 2020 s'est tenue à huis-clos compte tenu du contexte sanitaire. Lors de cette séance, **77,12%** des droits de vote étaient représentés contre 82,478% en juin 2019. En juin 2020, toutes les résolutions ont été adoptées à l'unanimité à l'exception d'une qui a été approuvée avec un pourcentage supérieur à 98%.

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 décembre 2020, **80,64 %** des droits de vote étaient présents et représentés et toutes les résolutions ont été adoptées à l'unanimité.

Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange

Ces informations sont intégrées dans le § 2.3.2.5 de notre rapport de gestion.

Information sur les opérations conclues avec les membres des organes d'administration et de direction

Les conventions soumises à autorisation sont celles décrites dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementées pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, rapport inclus dans le rapport financier annuel.

Par ailleurs, l'ensemble des conventions est revu et actualisé une fois par an en Conseil d'Administration lors de la 1^{ère} séance de l'année. Les conditions économiques et modalités sont exposées afin de qualifier de courantes ou non courantes chaque convention. A ce jour, il n'y a pas de convention non courante.

3.1.6 Contrôle interne

3.1.6.1 Définition du contrôle interne

Le contrôle interne peut être défini dans le Groupe comme étant un processus mis en œuvre par tous les collaborateurs, sous la responsabilité du Conseil d'Administration et du Comité de Direction, en vue de garantir une assurance raisonnable quant à l'atteinte des objectifs suivants :

- Le bon fonctionnement et l'efficacité des processus internes ;
- La fiabilité de l'information financière et des budgets ;
- Le respect des règles internes applicables, et la conformité aux lois et réglementations.

Il conviendra d'observer que le contrôle interne devant donner une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs, il ne peut donc fournir une garantie absolue que ces derniers seront atteints et que les risques seront totalement éliminés ou maîtrisés.

Le périmètre retenu en matière de contrôle interne est l'ensemble des filiales que le Groupe contrôle exclusivement ou conjointement.

3.1.6.2 Acteurs du contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne consiste en un ensemble de moyens, de comportements, de procédures et d'actions adaptés à la structure et à chaque activité du Groupe.

Les principaux acteurs du contrôle interne sont :

- La Direction générale, chargée de donner des instructions et des orientations ;
- Le Secrétariat Général du Groupe, chargé d'émettre ou d'actualiser les normes comptables IFRS et financières applicables dans le Groupe ;
- La Direction du Contrôle de Gestion et des Comptabilités dépendant du Président - Directeur-général, chargée d'émettre ou d'actualiser les normes et principes comptables, de gestion applicables dans le Groupe ;
- Les différentes Directions fonctionnelles assurant une fonction de supervision dans leur domaine de compétence.

3.1.6.3 Contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information financière et comptable

La société mère **CIFE** est une holding assurant exclusivement des prestations de gestion et de direction générale. Elle est Administrateur de la principale filiale **ETPO** et en règle générale, Présidente des SAS filiales opérationnelles.

La décentralisation des responsabilités au sein du Groupe s'effectue à travers un ensemble de filiales à taille humaine dont les responsables disposent des délégations nécessaires à la maîtrise de leur activité. La taille humaine des filiales facilite le suivi opérationnel, administratif et financier et contribue à la réduction des risques.

Le système de reporting et de contrôle interne mis en place, privilégie également la remontée directe des informations avec pour objectif la recherche d'efficacité.

Le processus de contrôle interne repose sur l'ensemble des contrôles mis en œuvre par la Direction générale, en vue d'assurer dans toute la mesure du possible, une gestion rigoureuse du Groupe et d'élaborer des informations fiables données aux actionnaires sur la situation financière et les comptes.

Pour l'essentiel, l'activité des sociétés du Groupe est réalisée sur des chantiers (commandes ou affaires) de tailles unitaires très variables ; chaque affaire est placée sous la responsabilité de collaborateurs qui rendent compte à leur direction. Chaque affaire fait l'objet d'un suivi personnalisé, du budget de vente, à l'élaboration de son prix de revient et de son résultat au cours du temps.

Un reporting du portefeuille d'activités travaux (prise de commandes, activité et niveau de carnet de commandes) est diffusé mensuellement à la Direction générale et commenté en Comité de Direction. Il fait par ailleurs également l'objet d'un point spécifique en Conseil d'Administration de CIFE.

En complément du suivi des résultats mensuels et semestriels statutaires, un process de Plan stratégique quantifié a été mis en place par la Direction générale afin de suivre la prévision et la réalisation d'objectifs chiffrés pluriannuels. Ce plan repose sur une définition de nos objectifs annuels complétée de deux actualisations en cours d'année.

La trésorerie du Groupe étant un indicateur fondamental de sa bonne santé économique, un reporting de trésorerie est diffusé mensuellement à la Direction générale et aux membres du Conseil d'Administration. Il fait par ailleurs l'objet également d'un point spécifique en Conseil d'Administration de CIFE.

Les engagements hors bilan (principalement cautions marchés) sont suivis par chaque filiale et font l'objet d'un reporting semestriel à la Direction du Groupe.

Le Secrétaire Général est responsable de la production et de l'analyse des informations financières diffusées à l'intérieur et à l'extérieur du Groupe et il doit s'assurer de leur fiabilité. Il a en particulier en charge l'établissement, la validation et l'analyse des comptes semestriels et annuels, sociaux et consolidés de la CIFE. Il assure également la définition, le suivi des procédures comptables et l'application des normes IFRS. Il fixe un calendrier et les instructions de clôture pour la préparation des comptes semestriels et annuels.

Les comptes sociaux et consolidés sont systématiquement revus et présentés en Comité d'audit.

Dans le cadre de leurs missions, les Commissaires aux comptes examinent les procédures de contrôle interne et peuvent être amenés à présenter des recommandations et des observations à la Direction générale et au Comité d'audit.

Les conventions conclues au cours de l'exercice 2020 ou au cours d'exercices antérieurs font l'objet du rapport des Commissaires aux comptes inclus dans le rapport financier annuel. L'ensemble des conventions est par ailleurs revu une fois par an en Conseil d'Administration.

Préalablement à la signature de leurs rapports, les Commissaires aux comptes recueillent des lettres d'affirmation auprès de la Direction générale. Dans ces déclarations, la Direction générale confirme notamment qu'elle considère que l'incidence des éventuelles anomalies relevées dans le cadre de la mission d'audit et non corrigées, prises isolément ou dans leur ensemble est non significative.

Le suivi juridique et administratif des assemblées et des réunions des Conseils est assuré pour l'essentiel par CIFE.

3.1.7 Conclusion

La recherche d'une meilleure maîtrise des risques dans un Groupe relativement décentralisé, susceptible de poursuivre son développement par croissance externe ou par création de nouvelles filiales, demeure essentielle.

Le Groupe poursuit de manière permanente ses activités de définition, de formalisation et d'actualisation de ses procédures internes.

L'article L.225-235 du Code de commerce précise que les Commissaires aux comptes présentent leurs observations sur le rapport des comptes annuels, ce rapport est présenté au paragraphe 5.3 du présent document.

Le Conseil d'Administration

4

Chapitre 4

4.1	COMPTES CONSOLIDÉS 2020 DU GROUPE CIFE	71
4.1.1	Bilan consolidé au 31 décembre 2020	71
4.1.2	Compte de résultat consolidé et État du résultat global	73
4.1.3	Tableau des flux de trésorerie consolidé au 31 décembre 2020	74
4.1.4	Variation des capitaux propres consolidés	75
4.2	ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS	76
4.2.1	Faits significatifs au 31 décembre 2020	76
4.2.2	Informations relatives au périmètre de consolidation	76
4.2.3	Principaux principes et méthodes comptables	79
4.2.4	Explications sur les postes du bilan et du compte de résultat au 31 décembre 2020	85
4.3	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS	95

4.1 COMPTES CONSOLIDÉS 2020 DU GROUPE CIFE

4.1.1 Bilan consolidé au 31 décembre 2020

Actif

En Milliers d'euros	NOTES	DECEMBRE 2020	DECEMBRE 2019
		Net	Net
Actif non courant			
Immobilisations incorporelles	a	489	325
Goodwill	d	1 021	495
Immobilisations corporelles	a	36 243	37 367
Immeubles de placement	b	4 848	5 240
Titres mis en équivalence	e	11 099	8 073
Autres actifs financiers	f	1 791	1 857
Actifs financiers de gestion de trésorerie non courant	g	10 863	11 718
Impôts différés	4.2.4.3	828	846
TOTAL ACTIF NON COURANT		67 182	65 921
Actif courant			
Stocks	h	2 726	2 384
Clients	i	70 978	66 491
Autres créances opérationnelles	j	20 480	21 824
Impôts courants	j	3 278	3 962
Autres actifs	j	507	401
Actifs financiers de gestion de trésorerie courant	k	15 597	13 685
Trésorerie et équivalents de trésorerie	k	45 798	42 716
TOTAL ACTIF COURANT		159 364	151 463
Actifs destinés la vente	c	-	673
TOTAL DE L'ACTIF	4.2.4.1	226 546	218 057

NB : Les actifs financiers ne répondant pas aux critères de l'IAS 7 sur les actifs de Trésorerie et Equivalents de trésorerie ont été reclassés sur la ligne "Actifs financiers de gestion de trésorerie courant" (actif courants)

Capitaux propres et Passif

En Milliers d'euros	NOTES	DECEMBRE 2020	DECEMBRE 2019
		Net	Net
Capitaux propres			
Capital	m	24 000	24 000
Réserves consolidées		65 278	64 179
Résultat de l'exercice (Part du groupe)		-609	4 333
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE		88 669	92 512
Intérêts Minoritaires - Participations ne donnant pas le contrôle		3 204	2 654
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES		91 873	95 166
Passif non courant			
Emprunts et dettes financières (part à + 1 an)	p	13 800	15 382
Impôts différés	4.2.4.3	1 538	898
Provisions non courantes	n	2 840	2 303
TOTAL PASSIF NON COURANT		18 178	18 583
Passif courant			
Fournisseurs		46 947	38 429
Emprunts et dettes financières (part à - 1 an)	p	14 251	6 213
Dettes d'impôt sur le résultat		204	343
Provisions courantes	o	11 110	12 072
Avances et acomptes reçus	l	7 128	7 390
Autres dettes opérationnelles		26 926	28 047
Autres passifs	l	9 929	11 814
TOTAL PASSIF COURANT		116 495	104 308
TOTAL DES PASSIFS		134 673	122 891
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIF	4.2.4.2	226 546	218 057

4.1.2 Compte de résultat consolidé et État du résultat global

En Milliers d'euros	NOTES	DÉCEMBRE 2020	DÉCEMBRE 2019
		Net	Net
Chiffre d'affaires		169 880	183 037
Autres produits de l'activité		371	138
TOTAL PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES	4.2.4.4	170 251	183 175
Achats consommés		-77 677	-88 319
Charges de personnel		-43 432	-43 028
Charges externes		-38 998	-41 016
Impôts et taxes		-2 032	-1 856
Dotations nettes aux amortissements		-9 035	-7 784
Dotations nettes aux provisions		-1 015	-1 508
Variation de stocks de produits en cours		395	26
Autres produits et charges d'exploitation		268	1 929
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT		-1 275	1 619
Autres produits et charges opérationnels		2 201	2 957
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	4.2.4.4	926	4 576
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		465	682
Coût de l'endettement financier brut		-422	-375
COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	4.2.4.4	43	307
Autres produits et charges financiers		-610	172
Quote part du résultat des entreprises associées		1 727	1 487
Impôt sur le résultat		-1 764	-1 463
RÉSULTAT NET	4.2.4.4	322	5 079
Part du groupe		-609	4 333
Intérêts minoritaires - Participation ne donnant pas le contrôle		931	746
Nombre d'actions sous déduction Auto-contrôle		1 172 617	1 180 687
Résultat net par action part du Groupe hors Auto-contrôle en Euros ⁽¹⁾	4.2.4.5	-0,52	3,67
Résultat net de la période		322	5 079
Éléments recyclables en résultat net			
● Variation des écarts de conversion		-1 149	997
Éléments non recyclables en résultat net			
● Gains et pertes actuariels sur engagements de retraite (IAS19)		40	-18
● Ajustement de la juste valeur sur portefeuille d'instruments de capitaux propres		-140	45
Total éléments recyclables et non recyclables en résultat net		-1 249	1 024
RÉSULTAT GLOBAL TOTAL DE LA PÉRIODE		-927	6 103

(1) Il n'existe pas d'éléments à caractère dilutif. Le résultat dilué est équivalent au résultat net par action.

4.1.3 Tableau des flux de trésorerie consolidé au 31 décembre 2020

En Milliers d'euros	NOTES	DÉCEMBRE 2020	DÉCEMBRE 2019
Trésorerie nette à l'ouverture		41 708	34 396
Résultat net avant Impôts sur les résultats		2 086	6 542
Impôts sur les résultats		-1 764	-1 463
+ Résultat des sociétés mises en équivalence		-1 727	-1 487
+ Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		121	111
+ Dotations aux amortissements et provisions		13 237	12 921
- Reprises d'amortissements et de provisions		-4 064	-3 629
+ Résultats sur cession		-220	-2 104
+ Résultats sur cession non courant		-2 201	-2 957
+ impôts différés		717	279
= Capacité d'autofinancement		6 185	8 213
Variation de stocks		-401	77
Variation de créances		-3 814	-12 957
Variation de dettes		8 461	11 066
Variation des comptes de régularisation		-1 412	1 808
= Variation des besoins en fonds de roulement		2 834	-6
Flux nets de trésorerie générés par l'activité	A	9 019	8 207
Acquisitions d'immobilisations :			
• Incorporelles		-838	-95
• Corporelles		-9 397	-16 050
• Financières		-750	-757
Produits de cession des actifs et remboursement immo. Financières		3 089	7 691
Acquisitions de titres de filiales sous déduction de la trésorerie acquise		-530	-404
Flux nets de trésorerie liés aux activités d'investissements	B	-8 426	-9 615
Encaissements liés aux nouveaux emprunts ⁽³⁾		13 733	8 896
Remboursements d'emprunts ⁽²⁾		-6 597	-4 403
Var. nette des autres actifs de gestion de trésorerie courants-non courants		-1 057	4 321
Augmentation (nette) des capitaux propres			
Dividendes payés ⁽¹⁾		-908	-988
Flux nets de trésorerie liés aux activités de financement	C	5 171	7 826
VARIATION DE LA TRÉSORERIE (A + B + C)	A+B+C	5 764	6 418
Variation de périmètre		-1 456	
Ecarts et variations de conversion		-847	894
TRÉSORERIE NETTE À LA CLÔTURE		45 169	41 708

(1) Les montants portés sur cette ligne sont dorénavant limités aux dividendes décaissés

(2) Dont remboursement de la dette de location IFRS 16 : 1 894 k€ en 2020 et 1 587 k€ en 2019

(3) Dont souscription de 8 100 k€ de Prêts Garantis par l'Etat en 2020

	NOTES	DÉCEMBRE 2020	DÉCEMBRE 2019
Trésorerie et équivalents de Trésorerie nette de Découverts bancaires (liquide)	k	45 169	41 708
Autres actifs de gestion de Trésorerie courant	k	15 597	13 685
Autres actifs de gestion de Trésorerie non courant (Échéance-liquidité > 1 an)	k	10 863	11 718
TRÉSORERIE NETTE ET ACTIFS DE GESTION DE TRÉSORERIE À LA CLÔTURE	k	71 629	67 111
Variation de la Trésorerie nette et actifs de gestion de trésorerie		4 518	2 991

4.1.4 Variation des capitaux propres consolidés

En Milliers d'euros	Capitaux propres part du Groupe				Minoritaires		Total
	Capital social	Primes	Autres Réserves	Réserves consolidées et Résultat	Total	Participations ne donnant pas le contrôle	
Capitaux propres au 01 JANVIER 2019	24 000	858	53 099	10 283	88 240	2 198	90 438
Retraitement 01 JANVIER 2019 - IFRS 16				-225	-225	-23	-248
Affectation du Résultat 2018			-7 378	7 378			
Mouvements Titres en autocontrôle				-36	-36		-36
Dividendes distribués en 2019				-709	-709	-279	-988
Retraitement réserves consolidées							
Variation de périmètre				-91	-91	-12	-103
<i>Résultat consolidé 2019</i>				4 333	4 333	746	5 079
<i>Autres éléments du résultat Global comptabilisés directement en capitaux propres</i>				1 000	1 000	24	1 024
Résultat global de la période				5 333	5 333	770	6 103
CAPITAUX PROPRES AU 31 DECEMBRE 2019	24 000	858	45 721	21 933	92 512	2 654	95 166
Retraitement 01 JANVIER 2020							
Affectation du Résultat 2019			2 332	-2 332			
Mouvements Titres en autocontrôle				-409	-409		-409
Dividendes distribués en 2020				-708	-708	-200	-908
Retraitement réserves consolidées							
Variation de périmètre				-940	-940	-109	-1 049
<i>Résultat consolidé 2020</i>				-609	-609	931	322
<i>Autres éléments du résultat Global comptabilisés directement en capitaux propres</i>				-1 177	-1 177	-72	-1 249
Résultat global de la période				-1 786	-1 786	859	-927
CAPITAUX PROPRES AU 31 DECEMBRE 2020	24 000	858	48 053	15 758	88 669	3 204	91 873

4.2 ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

(Les indications chiffrées sont exprimées en milliers d'euros)

Les informations fournies seront classées de la manière suivante :

- I Faits significatifs au 31 décembre 2020,
- II Informations relatives au périmètre de consolidation,
- III Principaux principes et méthodes comptables,
- IV Explications sur les postes du bilan et du compte de résultat des comptes consolidés 2020.

L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020.

Ces comptes annuels consolidés, établis aux normes IFRS, ont été arrêtés le 27 avril 2021 par le Conseil d'Administration et seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale le 22 juin 2021.

4.2.1 Faits significatifs au 31 décembre 2020

L'activité et les résultats du Groupe ont été impactés par la crise sanitaire de la Covid-19. Notre activité annuelle est en contraction de 7 % par rapport à celle de l'année 2019. Cette baisse est liée en partie à la période de confinement de deux mois où nous avons été contraints de suspendre l'activité de nos chantiers pendant le 1^{er} semestre. Lors de ce confinement et afin de préserver la santé de nos collaborateurs, la quasi-totalité de nos chantiers a été suspendue et des mesures de télétravail ont été mises en place. Le Groupe a également bénéficié des mesures de chômage partiel pour 0,9 M€ notamment sur le personnel Compagnons. Les résultats opérationnels de notre filiale principale ETPO étant déficitaires, le Groupe a mis en œuvre différentes mesures de réductions de coûts notamment des mesures de réduction d'effectifs (20 personnes) par la mise en place d'un Plan de Sauvegarde de l'Emploi. Ce plan et sa mise en œuvre ont eu un impact de 1,1 M€ sur notre résultat consolidé. Ces mesures sont nécessaires pour redresser et

retrouver la compétitivité de nos activités. Enfin, le Groupe s'est employé à compléter ses ressources financières par le dépôt de dossiers PGE (Prêt Garantie par l'Etat) pour un montant souscrit de 8,1 M€. A date, nous prévoyons de les rembourser sur 2021.

Le Groupe a constaté dans ses comptes annuels des plus-values sur cessions d'actifs immobiliers pour 1,2 M€ et une plus-value sur cession de la filiale SOMARÉ pour 0,9 M€. Ces résultats significatifs ont été comptabilisés en Autres produits et charges opérationnels.

En 2020, le Groupe a cédé sa filiale SOMARÉ et a fait l'acquisition des deux sociétés DRAGAGE MARINE ASSISTANCE et SCAPHOCÉAN qui viennent compléter l'offre technique et commerciale du Groupe dans les métiers des travaux maritimes et sous-marins. Par ailleurs et afin de renforcer notre position au Québec au Canada et diversifier nos activités dans ce pays, le Groupe est entré au capital de la société EC4 à hauteur de 75,00 %, spécialisée dans les travaux de Génie Civil et Ouvrages d'Art.

4.2.2 Informations relatives au périmètre de consolidation

Société consolidante :

Compagnie Industrielle et Financière d'Entreprises CIFE

Société Anonyme à conseil d'administration au capital social de 24 000 K€

Siège social : Challenge 92, 101, Avenue François Arago – 92000 NANTERRE

N° SIREN : 855 800 413 – APE 6420 Z

Place de cotation : Euronext – Compartiment C – ISIN FR0000066219

Les cœurs de métier du Groupe CIFE sont la construction (Bâtiment-Travaux Publics) et la promotion immobilière.

Le Groupe est présent principalement en France métropolitaine, dans les départements d'Outre-mer, en Amérique du Nord et en Afrique.

4.2.2.1 Sociétés consolidées par intégration globale

Activité BTP		SIREN	% Contrôle	% Intérêts
SA ETPO	SAINT-HERBLAIN (44)	320 116 916	99,99%	99,99%
SAS BRITTON	PLABENNEC (29)	433 072 477	100,00%	100,00%
SAS TETIS	BELLEVIGNY (85)	394 453 237	100,00%	100,00%
SAS JEAN NEGRI & FILS	FOS SUR MER (13)	383 421 989	85,00%	85,00%
SARL PASCAL MARTIN	LUGRIN (74)	393 414 388	85,00%	72,25%
SARL DRAGAGE MARINE ASSISTANCE	PORT LA NOUVELLE (11)	798 656 344	75,00%	63,75%
SARL SCAPHOCEAN	SAINT-NAZAIRE (44)	344 173 695	100,00%	100,00%
SARL ECG	SAINT-HERBLAIN (44)	868 801 598	100,00%	100,00%
SAS COMABAT	FORT DE FRANCE (97)	333 882 058	100,00%	100,00%
SARL ETPO MARTINIQUE	LE LAMENTIN (97)	390 571 503	100,00%	100,00%
SAS ETPO GUADELOUPE	BAIE MAHAULT (97)	394 832 919	100,00%	100,00%
SARL ETPO GUYANE	CAYENNE (97)	408 594 455	100,00%	100,00%
SAS PICO OCEAN INDIEN	SAINTE CLOTILDE (97)	407 484 732	100,00%	100,00%
SARL ETPO REUNION	SAINTE CLOTILDE (97)	479 257 677	100,00%	100,00%
SARL SEMAT	SAINTE SUZANNE (97)	414 863 688	100,00%	100,00%
SAS TTCP	SAINTE CLOTILDE (97)	810 878 488	51,00%	51,00%
SARL NEGRI TRAVAUX MARITIMES	CASABLANCA (MAROC)	R.C 278819	85,00%	72,25%
CIFE CANADA INC.	BOISBRIAND (CANADA)	921462-3	100,00%	100,00%
ETPO GEODEX INC.	BOISBRIAND (CANADA)	921467-4	70,00%	70,00%
EC4 INC.	SAINT-JEROME (MONTRÉAL CANADA)	1175473397	75,00%	75,00%
Activités immobilières		SIREN	% Contrôle	% Intérêts
SAS OCEANIC PROMOTION	SAINT-HERBLAIN (44)	335 050 894	100,00%	100,00%
SAS ETPO IMMOBILIER OUEST	SAINT-HERBLAIN (44)	809 347 347	100,00%	99,99%
SAS ETPO IMMOBILIER IDF	NANTERRE (92)	832 049 480	100,00%	99,99%
SARL IMMOBILIERE SANITAT	SAINT-HERBLAIN (44)	343 254 496	100,00%	99,99%
SCI PARC COLETRIE	SAINT-HERBLAIN (44)	485 189 336	100,00%	99,99%
SCI LE LITTORAL	NANTES (44)	489 642 421	100,00%	99,99%
SCCV CROIX DE VIE	SAINT-HERBLAIN (44)	750 399 685	100,00%	99,99%
SCCV LES JARDINS DE THOUARÉ	SAINT-HERBLAIN (44)	822 930 285	100,00%	99,99%
SCCV CLOS DES CAPUCINES	SAINT-HERBLAIN (44)	830 440 897	100,00%	99,99%
SCCV SAINT-MAUR LES JARDINS DE LA CONVENTION	NANTERRE (92)	882 204 050	70,00%	69,99%
SCI DE L'OCEAN	BELLEVIGNY (85)	484 984 067	100,00%	100,00%
SCI CIFE LE ROYEUX	SAINT-HERBLAIN (44)	751 981 366	100,00%	100,00%
SCI CIFE PENHOAT	SAINT-HERBLAIN (44)	820 627 180	100,00%	100,00%
SARL JULES VERNEIMOBILIARE	BUCAREST (Roumanie)	J40/10247/2005	87,00%	87,00%
COLESTATE DEVELOPMENT SRL	BUCAREST (Roumanie)	J40/5350/2013	100,00%	99,99%
LIZESTATE SRL	BUCAREST (Roumanie)	J40/5348/2013	100,00%	99,99%
STELLESTATE DEVELOPMENT SRL	BUCAREST (Roumanie)	J40/5166/2013	90,00%	89,99%
FWE Co, Inc.	RANCHO CUCAMONGA – Etats Unis (Californie)		100,00%	100,00%
HBC	RANCHO CUCAMONGA – Etats Unis (Californie)		99,09%	99,09%
RURAL LIVING	RANCHO CUCAMONGA – Etats Unis (Californie)		86,00%	86,00%

4.2.2.2 Sociétés consolidées par intégration proportionnelle

		SIREN	% Contrôle	% Intérêts
SCI TEMPLAIS	NANTES (44)	420 531 994	35,00%	35,00%

4.2.2.3 Sociétés mises en équivalence

		SIREN	% Contrôle	% Intérêts
SAS TECHNIREP	NANTERRE (92)	692 027 287	99,00%	99,00%
SAS AEROPORTS DU GRAND OUEST	BOUGUENAI (44)	528 963 952	5,00%	5,00%
SAS DPCC	CARQUEFOU (44)	509 349 569	7,41%	7,40%
SCI LA GAUDINIÈRE	NANTES (44)	532 045 382	50,00%	49,99%
SCCV 95 REPUBLIQUE	NANTERRE (92)	832 797 534	50,00%	49,99%
SAS ETPOMNIA	PARIS (75)	829 713 684	30,00%	29,99%
SARL BASSE ILE	VERTOU (44)	837 815 927	50,00%	49,99%
SCCV ILOT 3D	SAINT-HERBLAIN (44)	839 612 504	50,00%	49,99%
PSM TECHNOLOGIES	MONTREAL (CANADA)	9248-7867	51,00%	51,00%
SARL OCETRA	LE PORT (97)	799 307 913	36,70%	36,70%
SA SPIA	DOUALA (CAMEROUN)		46,00%	39,10%

4.2.2.4 Variations du périmètre de consolidation

Au cours de la période, sont entrées dans le périmètre les entités suivantes :

- Création de la **SCCV SAINT MAUR LES JARDINS DE LA CONVENTION** par une prise de participation à hauteur de 70,00 % ;
- Acquisition à hauteur de 75,00 % du capital de la société **DRAGAGE MARINE ASSISTANCE**, spécialisée dans le dragage et travaux maritimes, basée à Port-la-Nouvelle (11) ;
- Acquisition à hauteur de 100 % du capital de la société **SCAPHOCÉAN**, spécialisée dans les travaux sous-marins, basée à Saint-Nazaire (44) ;
- Acquisition à hauteur de 75,00 % du capital de la société **EC4 INC.**, spécialisée dans les travaux d'Ouvrages d'Art, basée au Québec au CANADA.

Au cours de la période, les variations significatives constatées sont les suivantes :

- La part du Groupe dans notre filiale métropolitaine **TECHNIREP** est passée de 90,20 % à 99,00 % ;

- La part du Groupe dans notre filiale réunionnaise **PICO OCEAN INDIEN** est passée de 85,00 % à 100 % par rachat de la part minoritaire ;
- La part du Groupe dans notre filiale martiniquaise **COMABAT** est passée de 87,00 % à 100 % par rachat de la part minoritaire ;
- La part du Groupe dans notre filiale canadienne **ETPO GEODEX** est passée de 85,10 % à 70,00 % par cession aux dirigeants de la filiale ;
- La part du Groupe dans notre filiale canadienne **PSM TECHNOLOGIES** est passée de 100 % à 51,00 % dans le cadre d'une augmentation de capital et de l'entrée d'un nouveau partenaire.

Au cours de la période, sont sorties du périmètre les entités suivantes :

- **SOMARÉ** (filiale métropolitaine cédée pour sa totalité à son dirigeant).
- **SCI CHANZY** sans activité opérationnelle

4.2.3 Principaux principes et méthodes comptables

4.2.3.1 Normes et Interprétations appliquées

Référentiel

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, à compter du 1^{er} janvier 2005, le Groupe CIFE établit ses comptes consolidés conformément aux normes et interprétations IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2020. Il n'est fait mention dans ce rapport que des nouvelles normes, amendements et interprétations d'importance significative et s'appliquant au Groupe. L'ensemble des textes adoptés par l'Union Européenne est disponible sur le site Internet de la commission européenne à l'adresse suivante :

http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm

Ces principes comptables retenus sont cohérents avec ceux utilisés dans la préparation des comptes consolidés annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Le Groupe applique les normes **IFRS 9,10,11,12,15** et **16** et **IAS 28** révisée. Concernant la norme IFRIC 23 sur les incertitudes relatives aux traitements fiscaux, le Groupe considère qu'aucun impact n'est à constater sur le compte de résultat de la période. La présentation des états financiers consolidés conforme aux normes IFRS nécessite la prise en compte par la direction d'hypothèses et d'estimations qui ont une incidence sur l'évaluation des résultats, des actifs et des passifs consolidés. Ces estimations sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement, et peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent. Les montants effectifs peuvent naturellement diverger de ces estimations.

Normes, amendements et interprétations applicables à compter du 1^{er} janvier 2020

Le Groupe CIFE n'a appliqué aucune norme, amendement ou interprétation, paru au Journal officiel de l'Union Européenne au 31 décembre 2020 et dont l'application n'est pas obligatoire en 2020.

4.2.3.2 Principes et méthodes comptables

Bases de préparation des états financiers

Les états financiers sont préparés selon la convention du coût historique à l'exception des actifs et passifs qui doivent être enregistrés selon les normes IFRS, à leur juste valeur. Les catégories d'actif et passif sont précisées dans les notes ci-dessous.

La juste valeur de tous les actifs et passifs financiers est déterminée à la clôture soit à des fins de comptabilisation soit à des fins d'informations données en annexes. La juste valeur est déterminée :

- Soit en fonction de prix cotés sur un marché actif (niveau 1) ;
- Soit à partir de techniques de valorisation interne faisant appel à des méthodes de calcul mathématiques usuelles intégrant des données observables sur les marchés (cours à terme, courbes de taux...), les valorisations issues de ces modèles sont ajustées afin de tenir compte d'une évolution raisonnable du risque du Groupe ou de la contrepartie (niveau 2) ;
- Soit à partir de techniques de valorisation interne intégrant des paramètres estimés par le Groupe en l'absence de données observables (niveau 3).

Pour préparer les états financiers conformément aux IFRS, des estimations et des hypothèses ont été faites ; elles ont pu affecter les montants présentés au titre des éléments d'actif et de passif, les passifs éventuels à la date d'établissement des états financiers, et les montants présentés au titre des produits et des charges de l'exercice. Les estimations et hypothèses significatives correspondent essentiellement aux valorisations des stocks et encours (cf. § 4.2.3.5), la valorisation recouvrable des Goodwills (cf. § 4.2.3.3) et la valorisation des provisions courantes et non courantes pour risques et charges (cf. § 4.2.3.7 et 4.2.3.8).

Ces estimations et appréciations sont évaluées de façon continue sur la base d'une expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement des appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. Les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

Enfin, en l'absence de normes ou interprétations applicables à une transaction spécifique, le Groupe a fait usage de jugement pour définir et appliquer les méthodes comptables qui permettront d'obtenir des informations pertinentes et fiables, afin que les états financiers :

- Présentent une image fidèle de la situation financière, de la performance financière et des flux de trésorerie du Groupe ;
- Traduisent la réalité économique des transactions ;
- Soient neutres, prudents, et complets dans tous leurs aspects significatifs.

L'agrégat opérationnel retenu par le groupe est le résultat opérationnel. En cas d'éléments significatifs non récurrents, ceux-ci seraient inclus au sein de la ligne du compte de résultats « autres produits et charges d'exploitation ». Notre résultat opérationnel exclut tout élément lié au coût de l'endettement financier et tout élément relatif aux sociétés mises en équivalence.

Présentation des états financiers (IAS 1 révisée)

Le Groupe a retenu la possibilité de présenter son compte de résultat par nature.

Principes et modalités de consolidation

Pour les entreprises placées sous le contrôle exclusif de la CIFE (majorité des droits de vote en particulier, pouvoir de direction sur les politiques opérationnelles et financières) la méthode de l'intégration globale a été retenue.

Les sociétés contrôlées conjointement (partage du contrôle d'une entreprise exploitée en commun par un nombre limité d'associés sans qu'il y ait prédominance en vertu d'un accord contractuel) sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence.

Les sociétés en participation (SEP) constituées pour la réalisation de chantiers, avec d'autres partenaires, sont consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle.

Enfin, lorsque la société-mère dispose d'au moins 20 % des droits de vote et/ou exerce une influence notable dans la gestion d'une société, la méthode dite de "Mise en équivalence" est adoptée. A la valeur comptable des titres est alors substituée une quote-part des capitaux propres augmentée du goodwill. En cas de détention inférieure à 20 % des droits de vote, l'influence notable peut être mise en évidence notamment par une représentation au Conseil d'Administration ou à tout autre organe de direction équivalent, une participation au processus d'élaboration des politiques, la fourniture d'informations techniques essentielles.

Toutes les sociétés du groupe clôturent leur exercice au 31 décembre, à l'exception d'anciennes SCI de Promotion Immobilière qui arrêtent leurs comptes annuels au 30 novembre et qui ne sont plus significatives.

L'intégration des sociétés a été effectuée en appliquant la méthode dite de "consolidation directe".

Principaux taux de conversion

Pays	Unité monétaire	Cours de clôture		Cours moyen annuel	
		2020	2019	2020	2019
EUROPE					
- Roumanie	Nouveau Leu roumain RON	0,205411	0,209074	0,206505	0,210522
AMERIQUE DU NORD					
- Etats-Unis	Dollar des Etats-Unis USD	0,81439	0,890155	0,87184	0,893256
- Canada	Dollar canadien CAD	0,639672	0,685025	0,650195	0,674673
AFRIQUE					
- Maroc	Dhiram marocain MAD	0,091871	0,093208	0,092169	0,092857
- Communauté Financière Africaine	Franc CFA	0,001524	0,001524	0,001524	0,001524

Convention : 1 unité monétaire locale = x euros

Opérations intra-groupe

Les opérations et transactions réciproques d'actif et de passif, de produits et de charges entre entreprises intégrées sont éliminées dans les comptes consolidés. Cette élimination est réalisée :

- En totalité si l'opération est réalisée entre deux filiales ;

Information sectorielle

Le Groupe présente son information sectorielle selon deux formats : - segmentation par activités et segmentation géographique. L'information sectorielle de premier niveau est présentée par pôles d'activités : BTP, activité immobilière. L'information sectorielle de second niveau est présentée par secteurs géographiques : France métropole, France DOM, International. Conformément à la norme IFRS 8, les informations sectorielles correspondent à l'organisation interne et à la structure du groupe. Ces informations sont établies selon le référentiel IFRS applicable aux comptes consolidés.

Par ailleurs et dans le cadre de l'IFRS 8, il est rappelé qu'aucun client pris individuellement ne représente plus de 10 % du chiffre d'affaires.

Etats financiers des entités étrangères

Tous les actifs et passifs des entités consolidées dont la monnaie de fonctionnement n'est pas l'euro sont convertis au cours de clôture. Les produits et les charges sont convertis au cours moyen de change mensuel de l'exercice clôturé. L'utilisation de ce cours moyen est une valeur approchée du cours à la date de transaction en l'absence de fluctuations significatives des cours. Les écarts de change résultant de ce traitement et ceux résultant de la conversion des capitaux propres des filiales à l'ouverture de l'exercice en fonction des cours de clôture sont inclus sous la rubrique "Ecart de conversion" dans l'état du résultat global.

- A hauteur du pourcentage d'intégration de l'entreprise intégrée proportionnellement si l'opération est réalisée entre une entreprise intégrée globalement et une entreprise intégrée proportionnellement ;
- A hauteur du pourcentage de détention de l'entreprise mise en équivalence dans le cas de résultat interne réalisé entre une entreprise intégrée globalement et une entreprise mise en équivalence.

Comptabilisation des contrats de construction

Activités de construction

Pour l'ensemble de ces activités, la comptabilisation des contrats de construction en chiffre d'affaires et marge s'effectue selon la méthode dite "à l'avancement". Le produit pris en compte correspond au prix de vente avancé, calculé sur la base de la dernière estimation du prix de vente total du contrat, multiplié par le taux d'avancement réel de l'opération. Ce dernier correspond au rapport entre les coûts comptabilisés à la clôture et aux coûts budgétés de l'affaire. Certains contrats de construction font l'objet d'un traitement spécifique pour tenir compte du risque propre à certaines contreparties et à l'environnement économique des pays dans lesquels elles opèrent. Pour ce faire, une provision de prudence d'un montant maximal de 10% du prix de vente total du contrat est incluse dans les coûts budgétés de l'affaire.

Les contrats devant dégager une perte finale font l'objet d'une provision pour perte à terminaison inscrite au passif du bilan en provisions courantes. La perte est provisionnée en totalité dès qu'elle est connue et estimée de façon fiable, quel que soit le degré d'avancement.

Activité immobilière

Les règles d'appréciation de l'activité sont les suivantes :

Le chiffre d'affaires et la marge associée sont comptabilisés proportionnellement à l'avancement des programmes mesuré par le produit :

- du prorata des coûts cumulés engagés directement rattachables à la construction (y compris le prix de revient du foncier) par rapport au budget total prévisionnel (actualisé à chaque clôture) et,
- du prorata des ventes régularisées sur le total des ventes enregistrées correspondant à l'avancement de la commercialisation.

Le fait générateur de la reconnaissance du chiffre d'affaires est donc le démarrage des travaux de construction combiné à la signature d'actes authentiques de vente.

4.2.3.3 Actif non courant

Goodwills

Un goodwill est constaté, dans le cadre d'une opération de regroupement d'entreprises, lorsque la valeur des titres acquis est supérieure à la juste valeur des actifs et passifs et passifs éventuels identifiables. Les fonds de commerce inscrits au bilan des sociétés du Groupe sont regroupés dans le poste « Goodwill ». Les goodwills ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation annuel et à chaque fois qu'il existe un indice de perte de valeur. Lorsque la valeur recouvrable d'un goodwill est inférieure à sa valeur comptable, une dépréciation est constatée. La valeur recouvrable est définie comme la valeur la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'utilité, estimée à partir de la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés générés par ces actifs. Par principe, une UGT (Unité Génératrice de Trésorerie) est

une filiale opérationnelle. La perte de valeur d'une UGT peut être appréciée par le suivi d'indices tels que l'évolution et la qualité du carnet de commandes et de sa position de trésorerie.

Immobilisations incorporelles

Ces immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition et amorties linéairement en fonction de leur durée de vie estimée. Elles comprennent principalement les logiciels informatiques.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeurs.

Les immobilisations corporelles sont amorties sur les durées suivantes d'utilisation probables :

- Constructions, immeubles de placement : de 10 à 40 ans (selon méthodologie composant) ;
- Matériels et outillages : de 5 à 15 ans ;
- Matériels et mobiliers de bureau : de 3 à 10 ans.

Conformément à la norme IAS 16, lorsqu'une immobilisation est structurée par composants à durées d'utilisation différentes, ceux-ci sont comptabilisés et amortis comme des éléments distincts dans les actifs corporels.

Ces durées d'amortissement sont revues annuellement et sont modifiées si les attentes diffèrent significativement des estimations précédentes. Lorsque des incidences de perte de valeur sont identifiées, la valeur comptable de l'actif est comparée à sa valeur recouvrable afin de déterminer l'éventuelle dépréciation.

Contrats de location (IFRS 16)

Les contrats de location d'immobilisations corporelles pour lesquels le groupe CIFE supporte substantiellement la quasi-totalité des avantages et des risques inhérents à la propriété des biens, sont considérés comme des contrats de location-financement et font à ce titre l'objet d'un retraitement. La qualification d'un contrat s'apprécie au regard des critères définis par la norme IFRS 16. Les locations financement et crédits-bails correspondent à du matériel d'exploitation et à des biens immobiliers.

Immeubles de placement (IAS 40)

Le Groupe détient en propre un certain nombre d'immeubles dont il retire des loyers. Ceux-ci sont classés sous la rubrique "Immeubles de placement". Dans le cadre du principe de prudence et pour éviter tout impact de fluctuation immobilière sur ses comptes et capitaux propres, le Groupe présente ses immeubles de placement au bilan pour leur valeur nette comptable historique.

Une information concernant la juste valeur est indiquée dans le rapport de gestion et en annexes. La juste valeur est déterminée par des évaluations de tiers et actualisée en appliquant un coefficient d'indexation du prix du marché. Les durées et modes d'amortissements des immeubles de placement sont précisés ci-dessus.

Actifs financiers non courants

Les autres actifs financiers non courants incluent notamment les prêts et créances rattachés ou non aux participations et des immobilisations financières diverses : dépôts et cautionnements, participations diverses dans lesquelles le Groupe n'exerce ni contrôle, ni influence notable.

Les lignes « prêts » et « dépôts, cautionnements et créances immobilisés » font partie de la catégorie des prêts et créances évalués au coût amorti.

Les titres de participation non consolidés sont évalués à leur juste valeur à la date de clôture et les variations de juste valeur sont comptabilisées dans les réserves consolidées.

Une dépréciation est enregistrée en compte de résultat lorsqu'il existe une indication objective de perte de valeur. Une baisse importante ou prolongée de la juste valeur des titres détenus en deçà de leur coût constitue une indication objective de dépréciation.

Actifs financiers de gestion de trésorerie non courants

Cette rubrique comprend les actifs de trésorerie correspondant à des placements à moyen et long terme. Leur liquidité est supérieure à 1 an et l'intention du Groupe est de les conserver jusqu'au terme de l'échéance. Ils sont valorisés à leur juste valeur par résultat pour la catégorie des OPCVM ; les certificats de dépôts négociables étant valorisés à la clôture pour leur montant en capital y compris intérêts courus.

4.2.3.4 Imposition différée

Les impositions différées sont constatées pour les différences entre les valeurs comptables et fiscales des éléments d'actif et de passif. Elles résultent des différences temporaires apparaissant lorsque la valeur comptable d'un actif ou d'un passif est différente de sa valeur fiscale. Elles sont soit sources d'impositions futures : (impôts différés passif) il s'agit essentiellement de produits dont l'imposition est différée ; soit sources de déductions futures : (impôts différés actif) sont concernées principalement les provisions fiscalement non déductibles temporairement et les déficits reportables.

Les impôts différés sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est connue à la date d'arrêt des comptes.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés si les entités possèdent un droit légal de compensation (intégration fiscale) et relèvent de la même administration fiscale.

Les impôts différés sont activés lorsqu'il est probable que l'entreprise pourra les récupérer grâce à l'existence d'un bénéfice futur imposable.

4.2.3.5 Actif courant**Stocks et travaux en cours**

Les stocks sont estimés, en règle générale, au PMP (prix moyen pondéré). La valorisation des travaux en cours est effectuée à un coût de revient technique.

Une provision pour dépréciation des "en-cours de production" et des "produits intermédiaires et finis" est constituée lorsque la valeur d'inventaire devient inférieure à la valeur comptable.

Clients et comptes rattachés

Les créances clients sont évaluées initialement à la juste valeur puis au coût amorti diminué des pertes de valeur (estimées en tenant compte des possibilités effectives de recouvrement). Ces créances sont le plus souvent à court terme.

En application de la norme IFRS 9, l'analyse historique des pertes constatées ne révèle pas de risques de pertes significatives nécessitant la comptabilisation d'une dépréciation complémentaire.

Autres créances courantes

Les autres créances sont évaluées initialement à la juste valeur puis au coût amorti, diminué des pertes de valeur (estimées en tenant compte des possibilités effectives de recouvrement).

Actifs financiers de gestion de trésorerie courants

Cette rubrique comprend les actifs de trésorerie ne répondant pas aux stricts critères de trésorerie et équivalents de trésorerie. Leur liquidité est en principe supérieure à 6 mois et inférieure à 1 an. Leur liquidité peut être inférieure à 6 mois si ces actifs présentent des risques de changement significatif de valeur. Ils sont valorisés à leur juste valeur par résultat pour la catégorie des OPCVM ; les certificats de dépôts négociables étant valorisés à la clôture pour leur montant en capital y compris intérêts courus.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

Cette rubrique comprend les comptes-courants bancaires et les équivalents de trésorerie correspondant à des placements à court terme, liquide, et soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Les équivalents de trésorerie sont notamment constitués d'OPCVM monétaires et de certificats de dépôt. Ils sont valorisés à leur juste valeur par résultat. Les découverts bancaires sont exclus des disponibilités et sont présentés en dettes financières courantes.

4.2.3.6 Capitaux propres consolidés

Titres d'autocontrôle

Les titres auto-détenus par le Groupe sont comptabilisés en déduction des capitaux propres pour leur coût d'acquisition, conformément au référentiel IFRS.

En cas de cession éventuelle des titres, le prix de cession est comptabilisé directement en augmentation des capitaux propres du Groupe, sans impact sur le résultat.

Réserve de conversion

La réserve de conversion intègre les écarts entre le cours historique et le cours de clôture sur l'actif net des filiales étrangères ainsi que l'écart sur le compte de résultat entre le cours moyen et le cours de clôture.

4.2.3.7 Passif non courant

Dettes financières non courantes (part à plus d'un an)

Les emprunts et autres passifs financiers sont évalués initialement à leur juste valeur puis au coût amorti.

La fraction à moins d'un an des dettes financières est présentée en passif courant.

Provisions non courantes

Conformément à la norme IAS 37 "Provisions passifs éventuels et actifs éventuels", des provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe une obligation du Groupe à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé dont le règlement devrait se traduire pour l'entreprise par une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente.

L'estimation du montant d'une provision correspond à la sortie de ressources qu'il est probable que le Groupe doit supporter pour éteindre son obligation.

En général ces provisions ne sont pas liées au cycle normal d'exploitation des entreprises (cf. §4.2.4.3).

Elles incluent pour l'essentiel :

- les provisions constituées dans le cadre des garanties biennales et décennales relatives aux marchés de travaux de construction, pour la quote-part de risques, non couverte par les assurances, restant à la charge des entreprises ;
- les provisions relatives aux redressements fiscaux notifiés, amendes.

Provisions non courantes : avantages au personnel

Les avantages du personnel identifiés au sein du Groupe font l'objet de deux types de provisions :

Les provisions créées au titre des indemnités de fin de carrière, à percevoir par les salariés le jour de leur départ en retraite ;

Le calcul de la provision est établi selon la "méthode rétrospective en droits projetés à la date prévisionnelle de départ en retraite, avec salaire de fin de carrière". L'évaluation sur la base conventionnelle à chaque métier tient compte :

- du statut, de l'âge et de l'ancienneté acquise par les différentes catégories de personnel ;
- du taux de rotation calculé selon la moyenne des sorties par métier, tranches d'âge et catégories ;
- des salaires et appointements moyens ;
- d'un taux de revalorisation du salaire de fin de carrière indexé sur le taux d'inflation ;
- d'un taux d'actualisation de l'engagement de fin de carrière, projeté à la date de départ en retraite. Le taux d'actualisation est le taux IBOXX Euros Corporate AA 10 + à la date d'établissement des comptes, net d'inflation ;
- d'un calcul d'espérance de vie déterminé par référence aux tables de survie.

Les provisions pour médailles du travail, dont les modalités de calcul sont similaires à celle de la provision IFC.

Avantages du personnel - Ecart actuariels sur régimes à prestations définies (IAS 19)

Les écarts actuariels sont comptabilisés directement en réserves consolidées.

4.2.3.8 Passif courant

Avances et acomptes reçus sur commandes

Ils comprennent les avances et acomptes reçus des clients au démarrage des marchés travaux.

Provisions courantes

Les provisions courantes correspondent aux provisions directement liées au cycle d'exploitation propre à chaque métier, quelle que soit leur échéance estimée. Elles comprennent également la part à moins d'un an des provisions non directement liées au cycle d'exploitation.

Les provisions pour pertes à terminaison concernent essentiellement les provisions constituées dans le cas où une prévision à fin d'affaires, établie en fonction de l'estimation la plus probable des résultats prévisionnels, fait ressortir un résultat déficitaire.

Les provisions pour litiges liées à l'activité concernent pour l'essentiel les litiges avec des clients, sous-traitants ou fournisseurs.

4.2.3.9 Résultat par action

Le résultat net par action est calculé par rapport au nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice. Les actions d'auto contrôle sont déduites du nombre d'actions. Pour le calcul du résultat dilué par action, le nombre moyen d'actions serait, le cas échéant, ajusté pour tenir compte de l'effet dilutif des instruments de capitaux propres émis par l'entreprise tels que les options de souscription et d'achat d'actions ainsi que les actions gratuites.

4.2.3.10 Autres informations

Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan font l'objet d'un reporting mis en œuvre à chaque clôture semestrielle et annuelle. La synthèse de ces engagements est présentée au § 4.2.4.10.

Tableau des flux de trésorerie

Il est présenté selon IAS 7 et la recommandation CNC 2004-R-02. La trésorerie du Groupe, dont la variation est analysée dans le tableau des flux, est définie comme étant le solde net des rubriques du bilan ci-après :

- Trésorerie et équivalents de trésorerie ;
- Concours bancaires courants (découverts bancaires).

4.2.3.11 Informations relatives à la gestion des risques financiers

Exposition au risque de change

Le Groupe n'est pas exposé au risque de change sur les opérations commerciales courantes. Le Groupe est néanmoins soumis à la fluctuation de la monnaie locale roumaine vis-à-vis de l'euro qui pénalise le financement euro de sa filiale roumaine. Par ailleurs, les actifs en Amérique du Nord, en Roumanie, en Afrique et les actifs de trésorerie libellés en devise représentent environ 21 % du total de l'actif consolidé.

Exposition au risque de taux

Le Groupe est peu endetté et cet endettement est essentiellement contracté à taux fixe. Compte tenu de sa surface financière, le Groupe ne se considère pas soumis au risque significatif de hausse des taux sur son endettement. Il est à noter toutefois que la baisse des taux impacte très sensiblement la rémunération moyenne de notre trésorerie.

Le compte de résultat du Groupe ne serait pas affecté par une fluctuation des taux d'intérêts européens.

Exposition au risque de crédit et de contrepartie

Le groupe est exposé au risque de crédit en cas de défaillance de ses clients. Il est exposé au risque de contrepartie dans le cadre de ses placements au sens large. Les placements de trésorerie sont effectués par le Groupe principalement auprès de cinq groupes bancaires. La valeur comptable des actifs financiers représente l'exposition maximale au risque de crédit et de contrepartie. Les analyses chiffrées relatives à ce risque sont exposées dans le § 4.2.4.2.

Exposition au risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que le groupe éprouve des difficultés à honorer ses dettes lorsque celles-ci arriveront à échéance. Compte tenu du volume de trésorerie en fin d'exercice, le Groupe considère qu'il est en mesure de faire face à ses échéances à venir. Les échéances des dettes figurent dans le § 4.2.4.3.

4.2.4 Explications sur les postes du bilan et du compte de résultat au 31 décembre 2020

4.2.4.1 Bilan Actif

Actifs non courants

a) Variation des immobilisations brutes

	Eléments Incorporels	Eléments Corporels ⁽¹⁾	Eléments Financiers	TOTAL	dt Droit d'utilisation
- Valeurs brutes à l'ouverture	991	98 162	1 858	101 011	23 504
- Acquisitions et augmentations	338	9 432	170	9 940	1 997
- Cessions, diminutions et transferts	-394	-5 240	-234	-5 868	-2 187
- Incidence de la variation du périmètre	-11	-1 799	0	-1 810	-29
- Incidence de la variation de change	-2	-1 586 ⁽²⁾	-1	-1 589	-41
VALEURS BRUTES À LA CLÔTURE	922	98 969	1 793	101 684	23 244

(1) Dont immeubles de placement et actifs destinés à la vente cf. paragraphes ci-dessous

(2) Sur actifs aux Etats-Unis et Canada

Variation des amortissements et des provisions

	Eléments Incorporels	Eléments Corporels	Eléments Financiers	TOTAL	dt Droit d'utilisation
- Amortissements et provisions à l'ouverture	666	54 882 ⁽¹⁾	2	55 550	11 907
- Dotations (nettes de reprises) de l'exercice	121	8 914	-	9 035	3 039
- Cessions, diminution et transferts	-345	-3 985	-	-4 330	-1 842
- Incidence de la variation du périmètre	-7	-1 199	-	-1 206	-
- Incidence de la variation de change	-2	-734 ⁽²⁾	-	-736	-41
MONTANT DES AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	433	57 878	2	58 313	13 063

(1) Dont immeubles de placement et actifs destinés à la vente cf. paragraphes ci-dessous

(2) Sur actifs aux Etats-Unis et Canada

Synthèse des valeurs nettes comptables

	Eléments Incorporels	Eléments Corporels	Eléments Financiers	TOTAL	dt Droit d'utilisation
Valeurs brutes à la clôture	922	98 969	1 793	101 684	23 244
Montant des Amortissements et Provisions	433	57 878	2	58 313	13 063
VALEUR NETTE COMPTABLE À LA CLÔTURE	489	41 091	1 791	43 371	10 181

b) Immeubles de placements

	31/12/2019	Variation	Variation Change ⁽¹⁾	31/12/2020
Valeurs brutes	11 584	339	-978	10 945
Montant des Amortissements	6 343	289	-536	6 096
VALEUR NETTE COMPTABLE À LA CLÔTURE	5 241	51	-443	4 849

(1) aux Etats-Unis

Le Groupe présente ses immeubles de placements au bilan pour leur valeur nette comptable historique. Les immeubles de placements sont localisés en France et aux Etats-Unis. La juste valeur estimée sur ces mêmes biens s'élève au 31 décembre 2020 à **11 762 k€** (bases expertises juin 2015 en France et janvier/mars 2019 pour les États-Unis) contre **12 832 k€** au 31 décembre 2019.

A la clôture de l'exercice, la plus-value latente brute s'élève donc à **6 914 k€** dont **5 431 k€** en part du groupe.

Les immeubles de placement ont généré pour **1 449 k€** de revenus consolidés en 2020 contre **1 506 k€** au 31 décembre 2019.

c) Actifs destinés à la vente

	31/12/2020	31/12/2019
Valeurs brutes	-	1 141
Montant des Amortissements	-	468
VALEUR NETTE COMPTABLE à la clôture	-	673
Juste valeur à la date de clôture	-	1 915

d) Goodwill : Evolution et Répartition de la valeur nette

	Brut 31/12/2019	Variation	Brut 31/12/2020	Cumul Dépréc. 31/12/2020	Net 31/12/2020	Net 31/12/2019
Ecart d'acquisition	1 637	101	1 738	716	1 022	495
TOTAL	1 637	101	1 738	716	1 022	495

Les goodwill avec une valeur nette comptable non nulle sont principalement afférents aux entités **NEGRI**, **TETIS** et **EC4** sur lesquelles aucun indice de perte de valeur n'a été identifié.

La variation nette du Goodwill sur l'exercice est liée essentiellement à la société EC4 pour **492 k€**.

e) Titres mis en équivalence

	2020			2019		
	%	MEQ Titres	Quote-part Résultat	%	MEQ Titres	Quote-part Résultat
• Secteur BTP						
Aéroports du Grand Ouest	5,00 %	5 857	-35	5,00 %	5 892	950
DPCC	7,41 %	9	-	7,41 %	8	1
PSM Technologies	51,00 %	95	76	100,00 %	-	-213
TECHNIREP ⁽¹⁾	99,00 %	1189	468	90,20 %	655	421
OCETRA	36,71 %	412	59	36,71 %	375	25
SPIA	46,00 %	-	-22	46,00 %	7	-
• Secteur Immobilier						
SCI La Gaudinière	50,00 %	138	138	50,00 %	114	113
SARL Basse Ile	50,00 %	-	-43	50,00 %	-	-42
SCCV Ilot 3D	50,00 %	650	650	50,00 %	1	-
SCCV 95 République	50,00 %	875	426	50,00 %	439	246
ETPOMNIA	30,00 %	1873	10	30,00 %	582	-14
TOTAL		11 098	1 727		8 073	1 487

(1) Compte tenu des éléments juridiques de contrôle, la société TECHNIREP est consolidée selon la méthode de Mise en Equivalence.

	2020					
	CA	RN	Total Actifs	Trésorerie	Total Dettes	Dettes financières
• Secteur BTP						
Aéroports du Grand Ouest	46 990	-695	257 074	10 003	87 801	15 847
DPCC	11	-	1 409	70	1 294	-
PSM Technologies	1 653	149	863	461	677	-
TECHNIREP	8 741	461	6 386	1 939	4 656	561
OCETRA	2 403	160	1 753	1 254	789	477
SPIA	-	-48	31	1	64	-
• Secteur Immobilier						
SCI La Gaudinière	930	275	10 732	664	10 456	6 050
SARL Basse Ile	-	-86	4 064	-	4 302	2 782
SCCV Ilot 3D	-	-12	34 140	3 445	34 152	-
SCCV 95 République	14 950	1 750	2 032	399	282	-
ETPOMNIA	-	48	7 390	1 043	1 154	-

	2019					
	CA	RN	Total Actifs	Trésorerie	Total Dettes	Dettes financières
- Secteur BTP						
Aéroports du Grand Ouest	97 841	18 992	268 578	12 280	98 370	13 616
DPCC	54	5	1 433	43	1 318	-
PSM Technologies	513	-213	313	160	719	-
TECHNIREP	8 692	456	6 394	225	5 208	102
OCETRA	1 144	68	1 159	428	295	78
SPIA	-	-	15	15	-	-
- Secteur Immobilier						
SCI La Gaudinière	917	227	11 045	1 017	10 818	6 700
SCCV Novawest ⁽¹⁾	-	-	-	-	-	-
SARL Basse Ile	-	-84	4 064	-	4 216	2 797
SCI Ilot 3d	-	-	3 219	-	3 218	1 909
SCCV 95 République	-	-36	15 425	1 438	15 444	-
ETPOMNIA	-	-66	3 034	12	1 116	-

(1) La SCCV Novawest est sortie du périmètre au 31 décembre 2019

f) Autres actifs financiers non courants

	Brut	Provision	Net 31/12/2020	Net 31/12/2019
● Titres de participation entités non consolidées	3	2	1	1
● Créances sur participations mises en équivalence	656	-	656	582
● Autres titres immobilisés	403	-	403	538
● Prêts	45	-	45	-
● Dépôts, cautionnements et créances immobilisées	686	-	686	735
TOTAL	1 793	2	1 791	1 856

g) Autres actifs de gestion de trésorerie non courants

Ils correspondent à des supports de placements de trésorerie décrits ci-dessous dont la liquidité est supérieure à 1 an.

Actif courant

h) Stocks et en cours

	31/12/2020	31/12/2019	Variation
● Matières et autres approvisionnements	1 546	1 101	445
● En cours de production	2 385	1 761	624
● Produits intermédiaires et finis	2	239	-237
TOTAL	3 933	3 101	832
Dépréciation	-1 207	-717	-490
VALEURS NETTES	2 726	2 384	342

La variation nette 2020 est de 342 k€ et se décompose ainsi :

- Variation stock : 401 k€
- Variation de la provision pour dépréciation : - k€
- Incidence de variation de change : (63) k€
- Incidence de variation de périmètre : 4 k€

i) Créances clients

	Net 31/12/2020	Net 31/12/2019
● Créances clients	71 952	67 327
● Provisions sur créances clients	-974	-836
TOTAL	70 978	66 491

Echéancier	31/12/2020	31/12/2019
● Créances clients non échues	49 155	46 965
● Créances clients échues à moins d'1 mois	8 840	10 470
● Créances clients échues à plus d'1 mois	13 957	9 892
TOTAL	71 952	67 327

L'exposition maximale au risque de crédit au 31 décembre 2020 comme au 31 décembre 2019 s'élève au montant total.

j) Avances, actif d'impôt, autres créances et comptes de régularisation

	Dépréciation			Dépréciation		
	Brut	31/12/2020	Net	Brut	31/12/2019	Net
● Avances et acomptes	1 153	-	1 153	962	-	962
● Autres créances opérationnelles	20 825	1 498	19 327	22 129	1 268	20 861
● Actifs d'impôts courants (créances IS)	3 278	-	3 278	3 962	-	3 962
● Paiement d'avance	507	-	507	401	-	401
TOTAL	25 763	1 498	24 265	27 454	1 268	26 186

L'exposition maximale au risque de crédit au 31 décembre 2020 comme au 31 décembre 2019 s'élève au montant total.

k) Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les excédents de trésorerie sont gérés avec un objectif de rentabilité voisin de celui du marché monétaire. Les supports d'investissements sont principalement des OPCVM monétaires Euro, des titres de créances négociables (certificats de dépôts notamment) et contrats de capitalisation à échéance inférieure à 1 an. Ils sont évalués à

leur juste valeur pour la catégorie des OPCVM, les titres de créances négociables et certificats de dépôt étant valorisés à la clôture pour le montant en capital y compris intérêts courus. Pour la catégorie des OPCVM, il est procédé aux opérations de vente/achat à chaque fin d'exercice.

La trésorerie présentée dans le tableau du flux de trésorerie comprend les éléments suivants :

	Net 31/12/2020	Net 31/12/2019
● Disponibilités et livret épargne	39 396	29 480
● Valeurs mobilières de placements (OPCVM)	1 569	1 309
● Titres de créances négociables et Certificats de dépôts	4 833	11 927
● Contrat de capitalisation	-	-
Sous Total trésorerie et équivalents de trésorerie	45 798	42 716
- Découverts bancaires	-629	-1 008
Sous total trésorerie passive	-629	-1 008
TRÉSORERIE NETTE	45 169	41 708

Actifs financiers de gestion de trésorerie courants

	Net 31/12/2020	Net 31/12/2019
Valeurs mobilières de placements (OPCVM)	16	14
Titres de créances négociables et Certificats de dépôts	1 924	-
Contrat de capitalisation (échéance < 1 an)	13 657	13 671
Obligations et Fonds Obligataires	-	-
TOTAL	15 597	13 685

Synthèse trésorerie nette et actifs de gestion de trésorerie

	Net 31/12/2020	Net 31/12/2019
Actifs financiers de gestion de trésorerie non courants	10 863	11 718
Actifs financiers de gestion de trésorerie courants	15 597	13 685
Trésorerie nette	45 169	41 708
TOTAL	71 629	67 111

l) Informations relatives aux contrats de constructions (Activité BTP)

	Net 31/12/2020	Net 31/12/2019
Clients - Factures à établir HT	14 032	14 682
Travaux facturés d'avance HT	-9 618	-11 814
Avances reçues TTC	-7 096	-7 341

4.2.4.2 Passif du Bilan

Capitaux Propres**m) Politique de gestion du capital**

Le capital social au 31 décembre 2020 est composé de 1 200 000 actions ordinaires d'un nominal de **20 €**. Il n'existe pas de titres comportant des prérogatives particulières.

Évolution du nombre d'actions composant le capital social

	31/12/2020	31/12/2019
Nombre d'actions composant le capital en début d'exercice	1 200 000	1 200 000
Nombre d'actions créées au cours de l'exercice :		
• par division du nominal du titre	-	-
• par augmentation de capital	-	-
• par levée d'options de souscription d'actions	-	-
Nombre d'actions annulées au cours de l'exercice :		
• par réduction de capital social	-	-
NOMBRE D' ACTIONS COMPOSANT LE CAPITAL EN FIN D'EXERCICE	1 200 000	1 200 000

Évolution du capital social

	31/12/2020	31/12/2019
Capital social en début d'exercice	24 000	24 000
Augmentation de capital	-	-
Réduction de capital	-	-
CAPITAL SOCIAL EN FIN D'EXERCICE	24 000	24 000

Actions propres

	31/12/2020	31/12/2019
Nombre d'actions en début d'exercice	19 313	18 601
Achat d'actions	11 534	712
Cession d'actions	-3 464 ⁽¹⁾	-
Attribution d'actions gratuites	-	-
Nombre d'actions en fin d'exercice	27 383	19 313
EN % DU CAPITAL	2,28%	1,61%

(1) Les 3 464 titres ont été cédés au FCPE groupe ETPO dans le cadre de l'opération d'actionnariat salarié en 2020.

État des provisions courantes et non courantes**n) Provisions non courantes**

	31/12/2019	Dotations	Reprises	Autres Mvts	31/12/2020
- Avantages au personnel - indemnités de fin de carrière	2 304	660	58	-66	2 840

Hypothèses et données retenues

	31/12/2019	31/12/2020
• Taux rendement (taux Iboxx) en %	0,77%	0,34%
• Actifs de couverture déduits de la provision en k€	877	139
• Sensibilité de la provision à la baisse de 0.50% du taux actualisation en k€	193	201

o) Provisions courantes

	31/12/2019	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres Mvts	31/12/2020
● Chantiers et travaux	9 932	2 207	2 575	821	-119	8 624
● Activité immobilière	138	-	14	-	-2	122
● Risques et litiges	1 520	1 122 ⁽¹⁾	191	195	-26	2 230
● Charges diverses	481	-	-	-	-347	134
TOTAL	12 071	3 329	2 780	1 016	-494	11 110

(1) Correspond à la dotation au Plan de Sauvegarde de l'Emploi

p) État des dettes financières courantes et non courantes

	Dettes financières Courantes	Dettes financières Non courantes		Total Dettes financières Non courantes	Total 31/12/2020	Total
	31/12/2020 (a)	+ 1/- 5 ans	+ 5 ans	31/12/2020 (b)	(a) + (b)	31/12/2019
● Emprunts bancaires ⁽¹⁾	11 050	5 851	1 660	7 511	18 561	9 481
● Dettes de location (IFRS 16)	2 572	4 836	1 285	6 121	8 693	10 123
● Emprunts et dettes financières diverses	0	168	0	168	168	983
● Concours bancaires créditeurs	629	0	0	0	629	1 008
Total emprunts portant intérêts	14 251	10 855	2 945	13 800	28 051	21 595
Rappel au 31/12/2019	6 213	11 681	3 701	15 382	21 595	

(1) dont endettement à taux variable nul au 31 décembre 2020 et au 31 décembre 2019.

L'ensemble des dettes financières correspond à des passifs évalués au coût amorti.

Variation de l'endettement net

	31/12/2020	31/12/2019	Variation
● Actifs de gestion de trésorerie	-26 461	-25 403	-1 058
● Trésorerie et équivalent trésorerie	-45 798	-42 716	-3 082
● Concours bancaires courants	629	1 008	-379
Trésorerie nette et actifs de gestion de trésorerie	-71 630	-67 111	-4 519
● Dettes financières long terme	13 800	15 382	-1 582
● Dettes financières court terme	13 622	5 205	8 417
ENDETTEMENT NET (ACTIF)	-44 208	-46 524	2 316

4.2.4.3 Impôts différés

Actif d'impôt non courant	31/12/2020	31/12/2019	Variation
● Impôts différés actif	828	846	-18
Passif d'impôt non courant			
● Impôts différés passif	1 538	898	640
TOTAL	-710	-52	-658

	31/12/2020	31/12/2019
● Variation imposition différée	-717	-279
● Incidence de variation de change	17	2
● Incidence de variation de périmètre	57	-
● Incidence de variation sur capitaux propres	-15	102
VENTILATION DE LA VARIATION	-658	-175

Ventilation des impôts différés :

	31/12/2020	31/12/2019
● Décalages fiscaux	-852	-645
● Déficit reportable	3 518	3 321
● Indemnités de fin de carrière	763	611
● Contrats de location	-422	-374
● Retraitements provisions réglementées	-648	-654
● Retraitements provisions	-3 207	-2 448
● Retraitements IFRS 15	-	-
● Autres retraitements	138	137
TOTAL	-710	-52

Les actifs d'impôts différés non comptabilisés du fait de leur récupération non probable sont évalués à **3 746 k€** au 31 décembre 2020 contre 2 072 k€ au 31 décembre 2019.

4.2.4.4 Compte de résultat

Analyse des produits des activités ordinaires

	31/12/2020	%	31/12/2019	%
Analyse par activité				
● BTP	167 221	98	176 673	97
● Activités immobilières	2 659	2	6 364	3
Total Chiffre d'Affaires	169 880	100	183 037	100
Variation (N – 1)	-7,19%		+13,69%	
Analyse par zone géographique				
● France Métropole	107 366	63	121 924	67
● France DOM	25 907	15	31 975	17
● International	36 607	22	29 138	16
Total Chiffre d'Affaires	169 880	100	183 037	100
Autres produits de l'activité	371		138	
Total Produits des activités ordinaires	170 251		183 175	
Variation N – 1	-7,06%		+13,73%	

Résultat opérationnel

	31/12/2020	31/12/2019
● Résultat opérationnel courant	- 1 275	1 619
Autres produits et charges opérationnels	2 201 ⁽²⁾	2 957 ⁽¹⁾
Résultat opérationnel	926	4 576
● Marge opérationnelle en % du CA	0,55%	2,50%

(1) En 2019, les 2 957 k€ correspondent au résultat brut sur cession d'un actif immobilier.

(2) En 2020, les 2 201 k€ correspondent pour 1 243 k€ au résultat brut sur cessions d'actifs immobilier et pour 958 k€ au résultat brut sur cession de la filiale SOMARÉ.

Autres Éléments du Résultat opérationnel

	31/12/2020	31/12/2019
Autres produits et charges d'exploitation		
● Résultats sur cessions d'immobilisations	219	2 105
● Autres produits et charges	48	-176
TOTAL	267	1 929
Autres produits et charges opérationnels	-	-

Coût de l'endettement financier net

	31/12/2020	31/12/2019
● Charges d'intérêts sur dettes financières	-283	-248
● Charges d'intérêts sur location financement	-139	-127
● Revenus issus des placements de trésorerie ⁽¹⁾	465	682
Total	43	307

(1) Hors reprise nette de dotations aux provisions pour 0 k€ en 2020, 0 k€ en 2019.

Autres produits et charges financiers

	31/12/2020	31/12/2019
● Dotations financières nettes ⁽¹⁾	1	1
● Résultat sur écarts de changes nets	-795	-32
● Intérêts nets hors endettement	184	203
TOTAL	-610	172

(1) Y compris reprise nette de dotations aux provisions pour 0 k€ en 2020, 0 k€ en 2019.

Impôt sur les bénéfices

	31/12/2020	31/12/2019
● Impôt exigible	1 047	1 184
● Impositions différées	717	279
TOTAL	1 764	1 463

Une intégration fiscale intervient entre CIFE et les filiales ETPO, BRITTON, TETIS, ECG, ETPO Guyane, ETPO Guadeloupe, ETPO Martinique, ETPO IMMOBILIER Ouest, ETPO IMMOBILIER Idf, OCEANIC PROMOTION, IMMOBILIERE SANITAT.

Taux d'impôt effectif

L'écart entre le niveau d'impôt résultant de l'application du taux d'imposition de droit commun en vigueur en France et le montant d'impôt effectivement constaté dans l'exercice s'analyse de la façon suivante :

	31/12/2020	31/12/2019
● Résultat consolidé après impôt de l'ensemble ⁽¹⁾	-1 405	3 592
● Impôts sur les bénéfices	1 764	1 463
● Résultat avant impôt	359	5 055
● Impôt théorique au taux d'IS de la société mère au taux légal	101	1 415
● Effet différences permanentes	-11	515
● Effet différences de taux avec les filiales étrangères et DOM	-112	237
● Effet net des pertes fiscales	1 958	-147
● Effet des autres impôts et crédit d'impôts ⁽²⁾	-172	-557
● Autres effets	-	-
● Impôt réel	1 764	1 463
● Taux d'impôt effectif	NA	28,94%

(1) hors quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence

(2) dont 0 k€ en 2020 et 2019 au titre du Crédit Impôt Recherche

4.2.4.5 Résultat par action

	31/12/2020	31/12/2019
● Résultat net (part du Groupe en k€)	-609	4 333
● Nombre d'actions composant le capital social	1 200 000	1 200 000
● Nombre d'actions sous déduction auto-contrôle	27 383	19 313
● Résultat net par action (en €)	-0,51	3,61
● Résultat net par action hors auto contrôle (en €)	-0,52	3,67

Il n'existe pas d'éléments à caractère dilutif. Le résultat dilué est équivalent au résultat net par action.

4.2.4.6 Informations sectorielles

Métiers	31/12/2020			31/12/2019		
	BTP	Activité Immobilière	Total	BTP	Activité Immobilière	Total
● Chiffre d'affaires	167 221	2 659	169 880	176 673	6 364	183 037
● Résultat opérationnel	638	288	926	655	3921	4 576
● Ct endettement financier net	23	20	43	339	-32	307
● Impôts	-1 681	-83	-1 764	-697	-766	-1463
Résultat net (Part du Groupe)	- 1584	975	-609	1 352	2981	4 333
● Immobilisations Nettes	45 910	9 581	55 491	45 288	8 742	54 030
● Investissements	9 577	363	9 940	17 030	98	17 128
● Actifs nets	208 981	17 565	226 546	200 860	17 197	218 057
● Trésorerie nette ⁽²⁾	69 452	2 177	71 629	63 971	3 140	67 111
● Capitaux propres	102 014	-10 140	91 874	104 026	-8 860	95 166
● Dettes (hors provisions)	91 821	27 363	119 184	81 846	25 773	107 619

Zone Géographique ⁽¹⁾	31/12/2020				31/12/2019			
	FRA	DOM	International	Total	FRA	DOM	International	Total
● Chiffre d'affaires	107 366	25 907	36 607	169 880	121 924	31 975	29 138	183 037
● Ct endettement financier net	188	-28	-117	43	393	-22	-64	307
● Immobilisations nettes	36 855	5 243	13 393	55 491	37 506	5 624	10 900	54 030
● Investissements	4 100	971	4 869	9 940	13 560	2 246	1322	17 128
● Actifs nets	161 899	26 112	38 535	226 546	168 189	21 692	28 176	218 057
● Trésorerie nette ⁽²⁾	57 116	3 500	11 012	71 628	55 223	2 612	9 276	67 111
● Capitaux propres	104 472	-3 791	-8 807	91 874	106 639	-1 708	-9765	95 166
● Dettes (hors provisions)	45 974	27 278	45 932	119 184	49 148	21 133	37 338	107 619

(1) FRA : France Métropole DOM : Départements d'Outre-mer

(2) Y compris actifs financiers de gestion de trésorerie

4.2.4.7 Informations sociales

Effectifs

	31/12/2020	31/12/2019
Cadres	181	193
Employés, Agents de maîtrise	166	159
Compagnons	254	276
TOTAL	601	628

Intérimaires

Le volume d'heures liées à la population en intérim représente en équivalent temps-plein **216 personnes** en 2020 contre 313 en 2019.

4.2.4.8 Transactions avec les parties liées

Les transactions avec les parties liées concernent notamment la rémunération et les avantages assimilés accordés aux membres des organes d'administration et de la direction.

Rémunérations des Administrateurs et dirigeants mandataires sociaux de CIFE SA.

Au titre de 2020, le montant des rémunérations brutes et jetons de présence versés aux membres du Conseil d'Administration de CIFE, s'élève à **339 k€** versés intégralement par la société mère. Ces rémunérations se composent exclusivement pour **313 k€** de salaires bruts et **26 k€** de jetons de présence.

Autres parties liées

Le Groupe CIFE a comptabilisé sur l'exercice 2020 une charge de **28 k€**, identique à 2019, au titre de prestations de direction générale rendues par la **SAS EMBREGOUR**.

4.2.4.9 Engagements hors bilan

Les cautions sur marchés données par les établissements bancaires s'élevaient au 31 décembre 2020 à **62 294 k€** (97% de l'encours étant par les filiales Françaises) contre **62 163 k€** au 31 décembre 2019.

Les engagements donnés à la clôture sont de **2 668 k€** et correspondent à des cautions et lettres d'intention sur dettes bancaires dans le cadre de l'activité immobilière et divers engagements fournisseurs contre **2 000 k€** au 31 décembre 2019.

Les dettes bancaires au Canada d'un montant de **6 104 k€** à la clôture 2020 contre **3 678 k€** au 31 décembre 2019 sont notamment garanties par des hypothèques de 1^{er} rang sur les matériels financés ainsi que par une mise en garantie d'épargne minimum du montant financé.

4.2.4.10 Honoraires des Commissaires aux Comptes

Conformément à la recommandation de l'AMF, ce tableau n'intègre que les sociétés consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Exercice couvert : 2020

	ERNST & YOUNG et Autres				RSM OUEST			
	Montant en k€		%		Montant en k€		%	
	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
• Émetteur : SA CIFE	32	32	27%	27%	32	32	40%	37%
• Filiales intégrées globalement	86	86	73%	73%	40	46	49%	53%
• Services autres que la certification des comptes								
• Émetteur :	-	-	-	-	9	9	11%	10%
• Filiales intégrées globalement	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Sous-Total</i>	118	118	100%	100%	81	87	100%	100%
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
Juridique, fiscal social	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Sous-Total</i>	-	-	- %	- %	-	-	- %	- %
TOTAL	118	118	100%	100%	81	87	100%	100%

RSM OUEST a été nommé Commissaire aux Comptes titulaire par l'Assemblée Générale du 8 juin 2007 et son mandat a été renouvelé aux Assemblées Générales du 14 juin 2013 et du 25 juin 2019.

Le Cabinet **ERNST & YOUNG et Autres** a été nommé Commissaire aux Comptes titulaire par l'Assemblée Générale du 25 juin 2019 en remplacement de ERNST & YOUNG ATLANTIQUE.

4.2.4.11 Évènements postérieurs à la clôture

Actifs destinés à la vente

Il n'existe pas d'actifs destinés à la vente significatifs à la clôture de l'exercice.

Prise de participation complémentaire

Le Groupe n'a pas constaté de variations de périmètre significatives postérieures au 31 décembre 2020.

Affectation du résultat 2020

Le Conseil d'Administration a arrêté les états financiers consolidés au 31 décembre 2020, le 27 avril 2021. Ces comptes ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'Assemblée Générale des Actionnaires du 22 juin 2021.

Le Conseil proposera à cette Assemblée Générale Ordinaire la distribution d'un dividende de **0,60 Euros par action**.

Crise sanitaire du COVID 19

La crise sanitaire COVID 19 qui a débuté au début de l'année 2020 touche toujours le monde entier sur ce début d'année 2021. Malgré les mesures de confinements, de protection sanitaire et de campagnes de vaccination, nous restons prudents sur les fondamentaux économiques compte tenu des incertitudes sur l'évolution court terme de cette crise.

4.3 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Exercice clos le 31 décembre 2020

A l'Assemblée Générale de la société CIFE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société CIFE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Contrats de construction à long terme et évaluation des pertes à terminaison

Risque identifié

Comme indiqué dans le paragraphe « Comptabilisation des contrats de construction » de la note 4.2.3.2 de l'annexe aux comptes consolidés, la comptabilisation des contrats de construction en chiffre d'affaires s'effectue selon la méthode dite « à l'avancement ». Le taux d'avancement est déterminé pour chaque projet en rapportant le montant des coûts comptabilisés à la date de clôture aux coûts budgétés de l'affaire. Les contrats devant dégager une perte finale font l'objet d'une provision pour perte à terminaison.

Le montant de chiffre d'affaires et éventuellement de provision pour perte à terminaison à comptabiliser sur l'exercice, et la marge en découlant, dépendent donc de la capacité de l'entité à mesurer les coûts encourus sur un contrat et à estimer de manière fiable les coûts restant à engager jusqu'à la fin du contrat.

Nous avons considéré les contrats de construction à long terme et l'évaluation des pertes à terminaison comme un point clé de l'audit en raison de leur sensibilité aux hypothèses retenues par la direction.

Notre réponse

Nous avons pris connaissance du processus de suivi financier des affaires.

Nous avons sélectionné des projets, et, pour chacun d'entre eux, nous avons :

- rencontré les responsables de projets, rapproché les données analytiques de leur suivi de chantier avec la comptabilité, analysé le degré d'avancement retenu pour la comptabilisation du chiffre d'affaires en examinant notamment la documentation technique, et apprécié les estimations de coûts futurs ;
- testé la concordance entre le chiffre d'affaires retenu à terminaison et les contrats ainsi que ses avenants signés ;
- dans le cas de prévisions à fin d'affaire déficitaires, recalculé la provision pour perte à terminaison comptabilisée.

Vérification spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L. 225-102-1 du Code de commerce figure dans les informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-10 de ce Code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes consolidés inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du président-directeur général. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Désignation des Commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société CIFE par votre assemblée générale du 8 juin 2007 pour le cabinet RSM OUEST et du 25 juin 2019 pour le cabinet ERNST & YOUNG et Autres.

Au 31 décembre 2020, le cabinet RSM OUEST était dans la quatorzième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG et Autres dans la deuxième année.

Antérieurement, le cabinet ERNST & YOUNG Atlantique était commissaire aux comptes depuis 2013.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés**Objectif et démarche d'audit**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Saint-Herblain et Nantes, le 30 avril 2021

Les Commissaires aux Comptes

RSM OUEST

Céline Braud

ERNST & YOUNG et Autres

Guillaume Ronco

5

Chapitre 5

5.1	COMPTES SOCIAUX 2020 DE SA CIFE	99
5.1.1	Bilan au 31 décembre 2020	99
5.1.2	Compte de résultat	101
5.2	ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX	102
5.2.1	Faits significatifs de l'exercice	102
5.2.2	Principes et méthodes comptables	102
5.2.3	Notes annexes au bilan et compte de résultat	103
5.3	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS	111
5.4	RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES	115

5.1 COMPTES SOCIAUX 2020 DE SA CIFE

5.1.1 Bilan au 31 décembre 2020

Actif

En Milliers d'euros	NOTES	2020			2019
		Brut	Amortissements	Net	Net
Autres immobilisations incorporelles		319	99	220	190
Immobilisations incorporelles	5.2.3	319	99	220	190
Terrains					-
Constructions		659	405	254	334
Installations techniques, matériel et outillage					-
Autres immobilisations corporelles		1 303	444	859	1 003
Immobilisations en cours et avances					
Immobilisations corporelles	5.2.3	1 962	849	1 113	1 337
Participations		38 835	17 520	21 315	24 465
Créances rattachées à des participations	a	12 527	11 043	1 484	2 338
Autres titres immobilisés - Titres en Auto contrôle	b	1 597	91	1 506	965
Autres titres immobilisés - Obligations - FCP	c	495	200	295	490
Autres Immobilisations financières		118		118	171
Immobilisations financières	5.2.3.	53 572	28 854	24 718	28 429
ACTIF IMMOBILISÉ		55 853	29 802	26 051	29 956
Créances clients et comptes rattachés	5.2.3.3	366	12	354	650
Autres créances	5.2.3.3	22 622	3 034	19 588	15 198
Valeurs mobilières de placement et créances assimilées	5.2.3.4	13 657		13 657	13 671
Disponibilités , Comptes à terme et livrets	5.2.3.4	22 066		22 066	26 011
Charges constatées d'avance	5.2.3.3	179		179	188
ACTIF CIRCULANT		58 890	3 046	55 844	55 718
Ecarts conversion Actif	5.2.3.5	1 079		1 079	643
TOTAL GÉNÉRAL		115 822	32 848	82 974	86 317

Passif

En Milliers d'euros	NOTES	2020	2019
Capital (intégralement versé)		24 000	24 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport		858	858
Ecart de réévaluation		2	2
Réserve légale		2 400	2 400
Réserves réglementées			-
Autres réserves		42 500	42 500
Report à nouveau		1 735	111
Résultat de l'exercice		-3 011	2 332
Amortissements dérogatoires	5.2.3.7	18	17
CAPITAUX PROPRES	5.2.3.6	68 502	72 220
Provisions pour risques		1 082	1 121
Provisions pour charges		1 618	-
Provisions	5.2.3.8	2 700	1 121
Emprunt et dettes financières divers		6 000	51
Emprunts et dettes financières	5.2.3.9	6 000	51
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		270	437
Dettes fiscales et sociales		781	1 631
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			-
Autres dettes		4 721	10 857
Produits constatés d'avance			-
Dettes	5.2.3.10	11 772	12 976
Ecart de conversion Passif			
TOTAL GÉNÉRAL		82 974	86 317

5.1.2 Compte de résultat

En Milliers d'euros	NOTES	2020	2019
Chiffres d'affaires	5.2.3.11	3 317	2 118
Reprises sur provisions et amortissements, transferts de charges ⁽¹⁾		1 512	810
Autres produits			1
Produits d'exploitation		4 829	2 929
Autres achats et charges externes		2 816	2 476
Impôts, taxes et versements assimilés		120	88
Salaires et traitements		1 526	2 117
Charges sociales		448	890
Dotations aux amortissements et aux provisions		1 890	577
Autres charges		24	22
Total Charges d'exploitation		6 824	6 170
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		-1 995	-3 241
Produits financiers de participations		1 551	2 439
Produits financiers de créances de l'actif immobilisé		467	462
Autres intérêts et produits assimilés			-
Produits nets sur cession et placements de produits de trésorerie		319	567
Différences positives de change			200
Reprises sur provisions et transferts de charges		1 950	4 096
Total Produits financiers		4 287	7 764
Charges financières sur participations SCI		52	28
Autres Intérêts et charges assimilés		3	5
Différences négatives de change		576	7
Charges nettes sur cession et placements produits de trésorerie			-
Dotations aux amortissements et aux provisions		6 455	5 132
Total Charges financières		7 086	5 172
RÉSULTAT FINANCIER	5.2.3.12	-2 799	2 592
RÉSULTAT COURANT (AVANT IMPÔTS)		-4 794	-649
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		69	-
Produits exceptionnels sur opérations en capital		2 796	3 101
Reprises sur provisions et amortissements			72
Total Produits exceptionnels		2 865	3 173
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		62	28
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		1 104	797
Dotations aux amortissements et aux provisions		1	1
Total Charges exceptionnelles		1 167	826
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	5.2.3.13	1 698	2 347
Impôts sur les bénéfices	5.2.3.14	-85	-634
RÉSULTAT NET		-3 011	2 332

(1) dont transferts de charges : 1 088 k€ en 2020 et 646 k€ en 2019

5.2 ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

(Les indications chiffrées sont exprimées en milliers d'€uros)

Annexe au bilan annuel dont le total est de **82 974 k€** et au compte de résultat dégageant une perte nette de **3 011 k€**.

La période a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 27 avril 2021 par le Conseil d'Administration.

La société **CIFE** établit des comptes consolidés aux normes IFRS.

5.2.1 Faits significatifs de l'exercice

Les résultats de la société **SA CIFE**, en qualité de Holding, ont été impactés indirectement par la crise sanitaire de la **Covid-19**. Les pertes enregistrées sur certaines filiales ont notamment conduit à constater de nouvelles dépréciations nettes sur les titres de nos filiales.

Afin de préserver la santé de nos collaborateurs, des mesures de télétravail ont été mises en place. La société n'a pas eu recours à des mesures de chômage partiel. Enfin, la société s'est employée à compléter ses ressources financières par le dépôt d'un dossier **PGE (Prêt Garantie par l'Etat)** pour un montant souscrit de **6,0 M€**.

Au cours de la période, la société **CIFE** :

- a acquis 100% du capital de la société **SCAPHOCEAN** ;
- a racheté la participation minoritaire (15%) de sa filiale **PICO** ;

- a cédé 100% du capital de la société **SOMARÉ** ;
- a procédé pour **250 k€** à une recapitalisation de sa filiale **BRITTON** ;
- a poursuivi son programme de rachat d'actions propres ;
- a comptabilisé des dépréciations nettes sur titres de filiales pour **3 301 k€** ;
- a constaté une plus-value sur cessions d'actifs immobiliers de **1 075 k€** et une plus-value de **712 k€** sur cessions de la filiale **SOMARÉ** ;
- L'Assemblée générale extraordinaire du 28 décembre 2020 a approuvé à l'unanimité le projet de fusion absorption de la **SAS ALFRED DE MUSSET** par la société **CIFE**. Le Conseil d'Administration a constaté la réalisation définitive de cette opération lors de la séance du même jour.

5.2.2 Principes et méthodes comptables

Les comptes annuels sont établis suivant les principes résultant des dispositions du règlement ANC n°2016-07, homologué par arrêté du 26 décembre 2016. Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

5.2.2.1 Immobilisations corporelles

A l'exception des biens ayant fait l'objet d'une réévaluation légale, les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition et amorties linéairement.

Constructions et bâtiments industriels : Entre 10 et 40 ans selon méthodologie composants suivante :

- Gros œuvre : 40 ans ;
- Equipements techniques : 20 ans ;
- Aménagements intérieurs : 10 ans ;
- Matériel de transport : entre 5 et 8 ans ;
- Matériel de bureau, informatique : entre 3 et 10 ans.

La valeur amortissable d'un actif est considérée égale à sa valeur brute.

Sur le plan fiscal, les rythmes et modes d'amortissements antérieurement retenus ont été maintenus. L'écart entre la dotation comptable et la dotation fiscale constitue un amortissement dérogatoire comptabilisé en résultat exceptionnel et entraîne une variation du compte "Provisions réglementées" correspondant (cf. § 5.2.3.7).

5.2.2.2 Immobilisations financières

Les titres de participation sont inscrits au bilan à leur valeur brute, c'est-à-dire à leur coût d'acquisition ou à leur valeur réévaluée au 31 décembre 1976.

Lorsque la valeur d'inventaire des titres de participation est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée à hauteur de la différence.

La valeur d'inventaire des titres de participation est appréciée en fonction de la quote-part des capitaux propres éventuellement corrigés pour tenir compte de leurs perspectives de plus-values ou de moins-values d'actifs, de développement et de rentabilité.

5.2.2.3 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Les créances qui présentent des difficultés de recouvrement font l'objet d'une dépréciation.

5.2.2.4 Créances et dettes en monnaies étrangères

Les créances et dettes en monnaies étrangères sont converties et comptabilisées en Euros sur la base du dernier cours de change. Les différences latentes de conversion sont inscrites dans les comptes transitoires « différences de conversion actif-passif ». Les pertes latentes de conversion font l'objet d'une provision pour risques.

5.2.2.5 Valeurs mobilières de placement et créances assimilées

Les supports d'investissements sont principalement des OPCVM ainsi que des titres de créances négociables (certificats de dépôt notamment).

Des dépréciations sont constituées lorsque leur valeur vénale est inférieure, à la date de clôture, à leur coût d'entrée en portefeuille.

5.2.2.6 Disponibilités et comptes à terme

Ce poste comprend les disponibilités bancaires ainsi que les comptes à terme débloqués.

5.2.2.7 Provisions pour risques et charges

Elles sont constituées dès lors qu'il existe un risque probable de sortie de ressources sans contreparties attendues. Elles sont revues à chaque date d'établissement des comptes et ajustées pour refléter la meilleure estimation à cette date.

5.2.3 Notes annexes au bilan et compte de résultat

5.2.3.1 État des Immobilisations

Immobilisations	01/01/2020	Augmentation	Diminution	Autres Mvts	31/12/2020
Incorporelles	239	81	1	-	319
Corporelles	2 205	58	301	-	1 962
Financières					
● Titres de Participation	38 884	771	820	-	38 835
● Créances sur Participation	13 195	270	938	-	12 527
● Titres en auto-contrôle	1 242	580	225	-	1 597
● Autres participations (FCPlacement)	490	5	-	-	495
● Autres immobilisations financières	171	-	53	-	118
TOTAL	56 426	1 765	2 338	-	55 853

Mouvements significatifs sur les titres de participation :

- Rachat de parts de la filiale réunionnaise **PICO OCEAN INDIEN** pour **398 k€**
- Sortie des titres de la société **SOMARÉ** pour **776 k€**
- Recapitalisation de la filiale **BRITTON** pour **250 k€**

a) Etat des créances sur participations

Filiales	01/01/2020	Augmentation	Diminution	31/12/2020	- 1 An	+ 1/- 5 Ans	+ 5 Ans
AEROPORTS DU GRAND OUEST	224	73	-	297	-	297	-
ETPO IMMOBILIER IDF	905	-	905	-	-	-	-
IMMOBILIERE SANITAT	1 526	31	-	1 557	-	1 557	-
JULES VERNE IMOBILIARE	6 256	125	-	6 381	-	6 381	-
NUTRIBIO	600	31	-	631	-	631	-
Intérêts courus sur créances	3 684	10	33	3 661	-	3 661	-
TOTAL	13 195	270	938	12 527	-	12 527	-

b) Actions Propres

	01/01/2020	Augmentation	Diminution	31/12/2020
Nombre d'actions détenues	19 313	11 534	3 464 ⁽¹⁾	27 783
En % du capital	1,61 %	0,96 %	0,29 %	2,86 %
Prix de revient unitaire en Euros	64,34	50,29	64,99	58,34
Cours de clôture en Euros	50,00	5,00	-	55,00
Valeur brute au bilan	1 242	580	225	1 597
Provision pour dépréciation	-277	-	-186	-91
Valeur nette au bilan	965	-	-	1 506

(1) Cession des 3 464 actions CIFE au FCPE Groupe ETPO

c) Autres titres immobilisés - Obligations - FCP - Titres

	01/01/2020	Augmentation	Diminution	31/12/2020
Autres participations (FCP)	239	5	-	244
Autres participations (Titres)	251	-	-	251
Intérêts courus	-	-	-	-
Valeur brute au bilan	490	5	-	495
Provision pour dépréciation	-	200	-	200
Valeur nette au bilan	490	-195	-	295

5.2.3.2 Etat des Amortissements et Provisions sur Immobilisations

Immobilisations	01/01/2020	Augmentation	Diminution	31/12/2020
Incorporelles	49	51	1	99
Corporelles	868	222 ⁽¹⁾	241	849
Financières	25 553	4 551 ⁽²⁾	1 250 ⁽³⁾	28 854
TOTAL	26 470	4 824	1 492	29 802

(1) Dont amortissements linéaires : 222 k€

(2) Dont provision sur titres et créances sur participations : 4 365 k€

(3) Dont reprise provision sur titres et créance sur participations : 1 063 k€

5.2.3.3 État des Créances de l'Actif circulant

Désignation	31/12/2019	31/12/2020	- 1 An	Produits à Recevoir
Créances clients	662	366	366	27
Autres Créances	31	363	399	168
Créances fiscales et sociales	2 955	1 884	1 848	-
Groupe et Associés	14 427	20 375	20 375	-
Charges constatées d'avance	188	179	179	-
TOTAL	18 263	23 167	23 167	195

5.2.3.4 État de la Trésorerie

	31/12/2020	31/12/2020	31/12/2020	31/12/2019
	Brut	Prov	Net	Net
Valeurs mobilières de placement et autres actifs de trésorerie	13 657	-	13 657	13 671
Comptes à terme (CAT) et livrets	15 739	-	15 739	22 552
Disponibilités bancaires	6 327	-	6 327	3 459
TOTAL	35 723	-	35 723	39 682

Il n'y a pas de dépréciation du portefeuille de placements constatée au 31 décembre 2020.

5.2.3.5 Écarts de Conversion

Les écarts de change comptabilisés à l'actif et provisionnés en 2020 pour **1 079 k€** couvrent le risque de change rattaché aux comptes-courants JVI et CIFE CANADA INC.

5.2.3.6 Informations sur la variation des capitaux propres

Variation des Capitaux Propres	Capital Social ⁽¹⁾	Primes	Réserves	Amortissements dérogatoires	Résultat de l'Exercice	Total
SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2019	24 000	860	45 011	17	2 332	72 220
Mouvements 2020 :						
● Affectation résultat 2019	-	-	2 332	-	-2 332	-
● Distribution dividende 2019	-	-	-708	-	-	-708
● Résultat de l'exercice 2020	-	-	-	-	-3 011	-3 011
● Amortissements dérogatoires (CRC 2002-10)	-	-	-	1	-	1
SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2020	24 000	860	46 635	18	-3 011	68 502

(1) En fin d'exercice, le capital social est composé de 1 200 000 actions au nominal de 20 Euros chacune, entièrement libérées.

Toutes les actions sont de même rang et détiennent les mêmes droits, à l'exception le cas échéant des actions propres. (cf paragraphe 5.2.3.1 b). Ces actions sont privées du droit de vote et du droit au dividende.

5.2.3.7 État des provisions réglementées

Désignation	01/01/2020	Dotations	Reprises	31/12/2020
Amortissements dérogatoires (CRC 2002-10)	17	1	0	18
TOTAL	17	1	0	18

5.2.3.8 État des provisions pour risques et charges

Désignation	01/01/2020	Dotations	Reprises utilisées	Reprises Non utilisées	31/12/2020
Provisions pour risques :					
● Risques d'exploitation	373	-	370	-	3
● Risques de change	643	1 079	643	-	1 079
● Risques sur programmes immobiliers	-	-	-	-	-
Sous-Total	1 016	1 079	1 013	-	1 082
Provisions pour charges :					
● Pertes des SCI	51	-	51	-	-
● Situation nette négative filiales	54	1 618	54	-	1 618
● Charges immobilières	-	-	-	-	-
Sous-Total	105	1 618	105	-	1 618
TOTAL	1 121	2 697	1 118	-	2 700

5.2.3.9 État d'endettement

La société présente à la clôture un endettement bancaire d'un montant de **6 M€** correspondant à la souscription d'un **Prêt garanti Etat**. Par ailleurs, elle bénéficie d'une ligne de crédit bancaire de **3 M€** qui arrive à échéance au 31 juillet 2021, non utilisée à la date de clôture et qui fera l'objet d'une demande de renouvellement.

5.2.3.10 État des dettes

Désignation	Echéancier					Charges à Payer
	31/12/2019	31/12/2020	- 1 An	+ 1/- 5 Ans	+ 5 Ans	
Emprunts auprès établissement de crédit	-	6 000 ⁽²⁾	6 000	-	-	-
Dettes financières et diverses	51	-	-	-	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	437	270	270	-	-	114
Dettes fiscales et sociales	1 631	781	781	-	-	443
Groupe et Associés	10 642 ⁽¹⁾	4 613	4 613	-	-	-
Autres dettes	215	108	108	-	-	85
TOTAL	10 857	11 772	11 772	-	-	642

(1) Dont 4 M€ vis-à-vis de la filiale ETPO pour le solde du capital à libérer au 31 décembre 2019, Néant au 31 décembre 2020

(2) La société a souscrit sur l'exercice un PGE (Prêt Garanti Etat) de 6 M€. A date, la société prévoit de le rembourser intégralement sur 2021.

La ligne des dettes financières diverses correspond à des dépôts reçus en garantie dans le cadre des activités de location.

La société n'a pas de contrats de crédit-bail mobilier et immobilier en cours.

5.2.3.11 Résultat d'exploitation

Chiffres d'affaires par activité

Activités	31/12/2020	31/12/2019
Locations immobilières et mobilières	823	578
Prestations de services et divers	2 494	1 540
TOTAL	3 317	2 118

Transferts de charges

	31/12/2020	31/12/2019
Sur consommables	84	10
Sur honoraires	551	223
Sur charges diverses	8	18
Sur assurances	443	395
TOTAL	1 086	646

5.2.3.12 Résultat financier

	31/12/2020	31/12/2019
Dividendes des filiales et produits des SCI	1 551	2 439
Produits des prêts sur participation	467	462
Autres intérêts et produits assimilés	-	-
Produits nets sur cessions et placements de pts de trésorerie	319	567
Différence positive de change	-	200
Reprises de provisions	1 950	4 096
Total des Produits	4 287	7 764
Pertes SCI	52	28
Charges d'intérêts des emprunts sur établissements de crédit	3	5
Charges d'intérêts comptes courants	-	-
Différences négatives de change	576	7
Charges nettes sur cessions et placements de pts de trésorerie	-	-
Dotations aux amortissements et provisions	6 455	5 132
Total des Charges	7 086	5 172
RÉSULTAT FINANCIER	-2 799	2 592

5.2.3.13 Résultat exceptionnel

	31/12/2020	31/12/2019
Produits sur opérations de gestion	69	-
Remboursement Subventions équilibre accordées aux filiales		-
Cession d'immobilisations corporelles, incorporelles	1 134 ⁽¹⁾	3 101 ⁽¹⁾
Cession d'immobilisations financières	1 662 ⁽³⁾	-
Reprises sur provisions	-	-
Reprises aux amortissements dérogatoires (CRC 2002-10)		72
Total des Produits	2 865	3 173
Charges sur opération de gestion	26	-
Subventions équilibre accordées aux filiales	36	28
VNC d'immobilisations corporelles et incorporelles	59	145
VNC d'immobilisations financières	1 045 ⁽³⁾	652 ⁽²⁾
Dotations aux amortissements dérogatoires (CRC 2002-10)	1	1
Total des Charges	1 167	826
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	1 698	2 347
Dont Résultat sur cession d'immobilisations corporelles	1 075	2 956
Dont Résultat sur cession d'immobilisations financières	617	-652

(1) Correspond aux produits de cessions d'actifs immobiliers cédés, propriété de CIFE

(2) Correspond à l'annulation des titres de BRITTON avant augmentation de capital

(3) Dont 1 488 k€ de produits de cession de la filiale SOMARÉ et 776 k€ de VNC

5.2.3.14 Ventilation de l'Impôt sur les bénéfices

Compte de Résultat				Base	Impôt
	Réintégrations	Déductions	Total	IS ⁽¹⁾	
Résultat courant	-4 794	6 131	2 551	-1 214	-
Résultat exceptionnel	1 698	149	671	1 176	-
TOTAL	-3 096	6 280	3 222	-38	-

(1) IS à 28%

<i>IS de la société mère via intégration fiscale</i>	-
<i>IS des filiales via Intégration fiscale</i>	-85
<i>Contribution supplémentaire 3,3 %</i>	-
<i>Montant total impôt sur les bénéfices</i>	-85

Une intégration fiscale intervient entre CIFE et les filiales ETPO, BRITTON, TETIS, ECG, ETPO GUYANE, ETPO GUADELOUPE, ETPO MARTINIQUE, ETPO IMMOBILIER OUEST, ETPO IMMOBILIER IDF, OCEANIC PROMOTION, IMMOBILIERE SANITAT.

Le déficit fiscal d'ensemble reportable sur le périmètre s'élève à **18 973 k€** au 31 décembre 2020 contre **12 360 k€** au 31 décembre 2019.

5.2.3.15 Situation latente

Décalages Temporaires	Base	Impôt Théorique
Charges et provisions non déductibles	-	-
Déficit fiscal reportable chez la société mère	-18 973	-5 312
Plus-values OPCVM	-	-
TOTAL IMPÔT SITUATION FISCALE LATENTE	-18 973	-5 312

5.2.3.16 Informations sociales

Effectif réparti par catégorie socioprofessionnelles

	31/12/2020	31/12/2019
ETAM	2 ⁽¹⁾	2 ⁽¹⁾
CADRES	10	10
TOTAL	12	12

(1) dont 1 à temps partiel et 1 mis à disposition de l'entreprise

Médailles du Travail, engagements de retraite

Dettes actualisées	31/12/2020	31/12/2019
Médailles du travail	2	2
Engagements de retraite	164	75
TOTAL	166	77

Hypothèses retenues	31/12/2020	31/12/2019
Taux actualisation	0,34%	0,77%

Ces éléments non significatifs ne font pas l'objet d'une provision au bilan.

Rémunérations versées par CIFE SA aux membres du Conseil d'Administration et dirigeants mandataires sociaux de CIFE SA

	31/12/2020	31/12/2019
Rémunérations brutes versées	313	117
Jetons de présence	26	19
TOTAL	339	136

5.2.3.17 Plan d'options d'achat ou de souscriptions d'actions

	31/12/2020	31/12/2019
Nombre d'options restantes à la clôture	-	-
TOTAL	-	-

5.2.3.18 Engagements financiers

Dettes garanties par des sûretés réelles

Aucune des dettes inscrites au passif du bilan à la clôture de CIFE n'est garantie par des sûretés réelles.

Engagements hors bilan:

Les cautions pour garantie financière données par les établissements bancaires s'élevaient au 31 décembre 2020 à **2 041 k€**, montant identique au 31 décembre 2019.

Les engagements donnés à la clôture sont de **1 868 k€** et correspondent pour **1 578 k€** à des cautions sur dettes bancaires et engagement dans le cadre de l'activité immobilière du Groupe et à **290 k€** sur des engagements fournisseurs donnés pour le compte des filiales.

Engagements financiers

La société CIFE dispose d'une clause de retour à meilleure fortune sur les subventions d'équilibre versées à sa filiale **ETPO Martinique** pour un montant au 31 décembre 2020 de **856 k€**, contre **820 k€** au 31 décembre 2019.

5.2.3.19 Evénements postérieurs à la clôture

Actifs destinés à la vente

Il n'y a pas d'actifs destinés à la vente significatifs à la clôture de l'exercice.

5.2.3.20 Filiales et Participations

Les informations figurant dans ce tableau concernent exclusivement les comptes sociaux annuels des sociétés.

	Capital (1)	Capitaux propres autres que Capital (1), (2)	Quote- part du capital détenu (en % de contrôle)	Valeur Comptable des Titres détenus (3), (4)		Prêts et avances bruts consentis par CIFE et non encore remboursés (3)	Montant des cautions et avals données par CIFE (3)	CA HT (3)	Résultat de l'exercice (3)	Dividendes encaissés par CIFE (3)
				Brute	Nette					
A - Renseignements détaillés										
1 - Filiales (+50% du capital)										
France										
SAS BRITTON (29-Plabennec)	80	29	100,00%	1 550	186			11 416	-73	
SAS COMABAT (Martinique)	160	-1 859	100,00%	1 354		696		6 471	-1 241	
SA ETPO (44-Nantes)	7 000	-2 397	99,99%	16 100	4 604			74 810	-4 281	
SAS ETPO GUADELOUPE (Guadeloupe)	248	-1 231	100,00%	2 460		2 090		2 282	-1 000	
SARL ETPO MARTINIQUE (Martinique)	8	2	100,00%	8	8				1	
SARL ETPO GUYANE (Guyane)	408	-60	100,00%	393	349			56	-7	
SARL ECG (44-Nantes)	19	5	100,00%	26	23			2	2	
SARL IMMOBILIERE SANITAT (44-Nantes)	100	-1 396	99,00%	668		9 155			-1 357	
SAS OCEANIC PROMOTION (44-Nantes)	400	520	99,99%	553	553	15		50	40	750
SAS PICO OI (Ile de la Réunion)	40	2 783	100,00%	451	451	1 105		16 342	280	
SARL SCAPHOCEAN (44-Saint-Nazaire)	61	-77	100,00%	50		181		249	-19	
SAS Jean NEGRI (13-Fos sur Mer)	390	13 319	85,00%	1 346	1 346			19 454	2 158	701
SAS TETIS (85 - Bellevigny)	16	1 620	100,00%	767	767	69		4 754	214	
SAS TECHNIREP (92 - Nanterre)	250	978	99,00%	646	646			8 741	461	
TOTAL				26 372	8 933	13 311		144 627	-4 822	1 451
Etranger										
CIFE CANADA INC (Quebec - Canada)	10 700 (1)	-2 184 (1)	100,00%	6 904	5 842	7 402			-7	
FWE Co, Inc. (Californie - Etats-Unis)	5 000 (1)	2 126 (1)	100,00%	4 344	4 344				330	
SRL J. VERNE IMOBILIARE (Bucarest - Roumanie)	18 (1)	- 50761 (1)	87,00%	4	-	7 565			-302	
TOTAL				11 252	10 186	14 967			21	
2- Participations (10 à 50% du capital)										
France										
SARL OCETRA (Ile de la Réunion)	8	956	36,71%	350	350	22		2 403	160	22
Etranger										
TOTAL	8	956		350	350	22		2 403	160	22
B - Renseignements globaux										
3 - Filiales non reprises au paragraphe 1										
France										
				141	141	172		188	222	25
Etranger										
				2						
4 - Participations non reprises au paragraphe 2										
France										
				235	231	667		49 154	-484	1
Etranger										
TOTAL				377	372	839		49 342	-262	26
TOTAL GENERAL				38 352	19 840	29 139		196 372	-4 903	1 499

NB : pour les filiales et participations étrangères, chiffres d'affaires et résultats de l'exercice sont convertis au taux de clôture.

(1) Données dans la monnaie locale d'opération - en kUSD pour les Etats-Unis; en kRON pour la Roumanie; en kCAD pour le Canada

(2) Y compris le résultat de l'exercice

(3) En k€

(4) Pour SARL ECG, dont Ecart de réévaluation de 2 k€

5.2.3.21 Résultats des cinq derniers exercices

NATURE DES INDICATIONS	2016	2017	2018	2019	2020
I - CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
● Capital social en k€ (nominal 20 € par action)	24 000	24 000	24 000	24 000	24 000
● Nombre d'actions ordinaires existantes	1 200 000	1 200 000	1 200 000	1 200 000	1 200 000
● Nombre d'actions à dividende prioritaire existantes	-	-	-	-	-
● Nombre maximal d'actions futures à créer	-	-	-	-	-
● par conversion d'obligations	-	-	-	-	-
● par exercice de droits de souscription	-	-	-	-	-
II - OPERATIONS & RESULTATS DE L'EXERCICE (en k€)					
● Chiffre d'affaires hors taxes	1 453	1 340	1 537	2 118	3 317
● Résultat avant impôts, participation des salariés, amortissements et provisions ⁽¹⁾	5 283	665	-1 437	3 076	2 876
● Impôts sur les bénéfices	-165	-161	-509	-634	-85
● Participation des salariés due au titre de l'exercice	-	-	-	-	-
● Résultat après impôts, participation des salariés, amortissements et provisions ⁽¹⁾	4 609	-3 610	-7 379	2 332	-3 011
● Résultat distribué au titre de l'exercice ⁽²⁾	1 740	-	720	720	720
III - RESULTAT PAR ACTION (en Euros)					
● Résultat après impôts, participation des salariés mais avant amortissements et provisions ⁽¹⁾	4,54	0,69	-0,77	3,09	2,47
● Résultat après impôts, participations des salariés et amortissements et provisions ⁽¹⁾	3,84	-3,01	-6,15	1,94	-2,51
● Dividende net attribué à chaque action	1,45	-	0,60	0,60	0,60
IV - PERSONNEL					
● Effectif moyen (en nombre d'employés)	3	6	10	11	11
● Montant de la masse salariale en k€	584	406	1 161	2 117	1 526
● Montant des sommes versées au titre des charges sociales et des avantages en k€	162	120	460	890	448

(1) Déduction faite des reprises sur provisions devenues sans objet (selon les recommandations de l'AMF)

(2) Au titre de 2020 : Sous réserve de l'approbation de la 3^{ème} résolution de l'AG du 22 juin 2021

5.3 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2020

A l'Assemblée Générale de la société CIFE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société CIFE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Estimation de la valeur recouvrable des titres de participation, des créances sur participations et des comptes courant d'associés débiteurs

Risque identifié

Au 31 décembre 2020, les titres de participation s'élèvent à M€ 38,8 en valeur brute et M€ 21,3 en valeur nette.

Les créances sur participations s'élèvent à M€ 12,5 et les comptes courants d'associés débiteurs à M€ 20,4. Ils sont respectivement dépréciés à hauteur de M€ 11 et de M€ 3.

Comme indiqué dans la note 5.2.2.2 de l'annexe aux comptes annuels, une dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire de ces titres est inférieure à la valeur comptable. La valeur d'inventaire est appréciée en fonction de la quote-part de capitaux propres éventuellement corrigés pour tenir compte des perspectives de plus-values ou de moins-values d'actifs, de développement et de rentabilité.

Par ailleurs, les créances qui présentent des difficultés de recouvrement font l'objet d'une dépréciation tel que cela est mentionné dans la note 5.2.2.3 de l'annexe aux comptes annuels.

Nous avons considéré que l'évaluation des titres de participation, des créances sur participations et des comptes courants d'associés débiteurs est un point clé de l'audit en raison de leur importance significative dans les comptes de votre société et dans la mesure où l'estimation des dépréciations éventuelles nécessite l'utilisation d'hypothèses et d'estimations de la part de la direction, étant précisé que dans le contexte de crise liée au Covid-19, les pertes enregistrées sur certaines filiales ont notamment conduit à constater de nouvelles dépréciations nettes sur les titres des filiales.

Notre réponse

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nos travaux ont notamment consisté à rapprocher les capitaux propres retenus de ceux issus des comptes des entités concernées, ayant fait l'objet d'un audit ou de procédures analytiques, et à analyser la documentation justifiant les ajustements opérés, le cas échéant, sur ces capitaux propres.

Au-delà de l'appréciation des valeurs d'inventaire des titres de participation, nos travaux ont consisté également à :

- apprécier le caractère recouvrable des créances rattachées à des participations ainsi que des comptes courants d'associés au regard des analyses effectuées sur les titres de participation ;
- examiner si une provision pour risques a été comptabilisée dans les cas où votre société est engagée à supporter les pertes d'une filiale présentant des capitaux propres négatifs.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-4 et L. 22-10-10 du Code de commerce.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur, prévues par les dispositions de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce, ne sont pas mentionnées individuellement mais de manière globale dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise. En conséquence, nous ne pouvons attester l'exactitude et la sincérité des informations sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L. 22-10-11 du Code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes annuels inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du président-directeur général.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société CIFE par votre assemblée générale du 8 juin 2007 pour le cabinet RSM OUEST et du 25 juin 2019 pour le cabinet ERNST & YOUNG et Autres.

Au 31 décembre 2020, le cabinet RSM OUEST était dans la quatorzième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG et Autres dans la deuxième année.

Antérieurement, le cabinet ERNST & YOUNG Atlantique était commissaire aux comptes depuis 2013.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Saint-Herblain et Nantes, le 30 avril 2021

Les Commissaires aux Comptes

RSM OUEST

Céline Braud

ERNST & YOUNG et Autres

Guillaume Ronco

5.4 RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÈGLEMENTÉES

Exercice clos le 31 décembre 2020

A l'Assemblée Générale de la société Compagnie Industrielle & Financière d'Entreprises - CIFE,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions règlementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

I. Conventions soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés de la convention suivante conclue au cours de l'exercice écoulé qui a fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Avec la société ETPO

Personnes concernées

M. Olivier TARDY, administrateur et président-directeur général de votre société et de la société ETPO.

M^{me} Nicole DURIEUX, administrateur et représentante permanente de votre société, et présidente de la société ETPO.

M^{me} Cécile JANICOT, membre du conseil d'administration de votre société et de la société ETPO.

Nature, objet et modalités

Le 30 janvier 2020 a été signé un avenant au contrat d'assistance technique et de prestations de services daté du 22 janvier 2013 entre votre société et la société ETPO. Par cet avenant, votre société assure désormais également pour le compte des filiales opérationnelles :

- les prestations de direction générale et d'animation des pôles et métiers Bâtiment, DOM-International du groupe ;
- les prestations de direction techniques et développement Travaux Sous-Marins ;
- les prestations de direction du contrôle de gestion et des comptabilités ;
- les prestations de direction des Richesses Humaines ;
- les prestations juridiques affaires ;
- les prestations de communication interne, externe, et d'image de marque du groupe ;
- différentes prestations informatiques dans les domaines des Richesses Humaines et de la comptabilité.

En contrepartie des prestations réalisées sur l'exercice clos le 31 décembre 2020, votre société a facturé à la société ETPO 1 497 256 € au titre de la rémunération fixe prévue au contrat.

Motifs justifiant de l'intérêt de la convention pour la société

Votre conseil a motivé cette convention de la façon suivante : la société holding, pour des raisons de confidentialité, a au sein de son effectif propre certains managers du Groupe. Dans le cadre de la revue des frais généraux du Groupe, ETPO se chargera de consolider les frais des directions métiers pour les réimputer aux différentes entités.

II. Conventions déjà approuvées par l'Assemblée Générale

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

2.1 Avec M. Daniel TARDY, Administrateur de votre société

Rémunération de l'avance en compte courant consentie par M. Daniel TARDY sur la base du taux fiscalement déductible, soit 1,18 % au 31 décembre 2020.

Personne concernée	Avances	Intérêts perçus au titre de l'exercice	Taux de rémunération
Daniel TARDY	30 593 €	271 €	Taux fiscalement déductible, soit 1,18 %

2.2 Avec certaines sociétés du Groupe

Personnes concernées

M. Olivier TARDY, administrateur et président-directeur général de votre société et de la société ETPO, et représentant permanent de votre société, elle-même présidente des sociétés par actions simplifiées listées dans le tableau ci-dessous.

M^{me} Nicole DURIEUX, administrateur et représentante permanente de votre société et présidente de la société ETPO.

M^{me} Cécile JANICOT, représentante permanente de la SAS EMBREGOUR, et membre du conseil d'administration de votre société et de la société ETPO.

Nature, objet et modalités

Les filiales versent à votre société une contribution groupe calculée sur la base de 0,60 % de leur chiffre d'affaires annuel hors taxes.

Sociétés concernées	Montant HT perçu par votre société au cours de l'exercice
SAS BRITTON	60 694 €
SAS COMABAT	39 188 €
SA ETPO	459 036 €
SAS ETPO GUADELOUPE	11 690 €
SAS SOMARE	12 394 €
SAS PICO OI	97 476 €
SAS NEGRI	108 530 €
SAS TETIS	34 641 €
SAS TECHNIREP	43 396 €
TOTAL	867 045 €

2.3 Avec la SAS EMBREGOUR

Personnes concernées

- M. Daniel TARDY, administrateur de votre société et président de la SAS EMBREGOUR
- M. Olivier TARDY, administrateur et président-directeur général de votre société et directeur général de la SAS EMBREGOUR
- M^{me} Cécile JANICOT, représentante permanente de la SAS EMBREGOUR et membre du conseil d'administration de votre société

Modalités

Pour l'exercice 2020, votre société a pris en charge une somme de 28 434 € hors taxes au titre de la participation aux frais de direction générale.

Saint-Herblain et Nantes, le 30 avril 2021

Les Commissaires aux comptes

RSM OUEST

Céline Braud

ERNST & YOUNG et Autres

Guillaume Ronco

6

Chapitre 6

6.1 ATTESTATION DES RESPONSABLES DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

« Nous attestons qu'à notre connaissance les comptes présentés dans le rapport financier annuel sont établis conformément aux normes comptables applicables et qu'ils donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans le périmètre de consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées ».

Olivier TARDY
Président - Directeur général

Sébastien GARNIER
Secrétaire Général

7

Chapitre 7

7.1 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE ORDINAIRE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE DU 22 JUIN 2021	119
7.1.1 De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire	119
7.1.2 De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire	123
7.1.3 Dispositions communes	124

7.1 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE ORDINAIRE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE DU 22 JUIN 2021

TEXTE DES PROJETS DE RESOLUTIONS PROPOSEES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE ORDINAIRE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE DES ACTIONNAIRES

7.1.1 De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

PREMIÈRE RÉOLUTION

(Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2020)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020, approuve les comptes sociaux de cet exercice tels qu'ils ont été présentés, se soldant par une perte nette de **3 010 833,91 euros**, ainsi que les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans le rapport sur la gestion du Groupe.

L'Assemblée Générale approuve l'absence de dépenses non déductibles de l'impôt sur les sociétés, visées à l'article 39-4° du Code général des impôts.

L'Assemblée Générale donne en conséquence aux Administrateurs quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

DEUXIÈME RÉOLUTION

(Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2020)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport sur la gestion du Groupe inclus dans le rapport de gestion et du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2020 tels qu'ils ont été présentés, se soldant par une perte nette consolidée part du Groupe de **608 624 euros**. Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans le rapport sur la gestion du Groupe.

TROISIÈME RÉOLUTION

(Affectation du résultat social de l'exercice 2020)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir constaté que la perte nette au titre de l'exercice s'élève à **3 010 833,91 euros**, approuve l'affectation des résultats proposée par le Conseil d'Administration. En conséquence, elle décide que :

Le résultat net de l'exercice s'élevant à :	-3 010 833,91 €
● Augmenté du report à nouveau précédent de :	1 734 889,16 €
● Augmenté du prélèvement sur réserves facultatives :	2 500 000,00 €
FORMANT UN TOTAL DE :	1 224 055,25 €
Sera réparti comme suit :	
● Affectation à la réserve légale	0,00 €
● Affectation à la réserve facultative	0,00 €
● Distribution aux 1 200 000 actions d'un dividende global de 0,60 € par action	720 000,00 €
● Prélèvement, pour être reporté à nouveau, de la somme de :	504 055,25 €
TOTAL	1 224 055,25 €

L'Assemblée Générale prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes, au titre des trois précédents exercices, ont été les suivantes :

Exercice	Dividende par action	Dividende total	Nombre total d'actions	Nombre d'actions rémunérées
2017	- €	- €	1 200 000	1 200 000
2018	0,60 €	720 000 €	1 200 000	1 200 000
2019	0,60 €	720 000 €	1 200 000	1 200 000

QUATRIÈME RÉOLUTION

(Approbation des conventions visées par l'article L. 225-38 et suivants du Code de Commerce)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir entendu lecture du rapport spécial des

Commissaires aux comptes sur les opérations visées par l'article L. 225-38 du Code de commerce, approuve ledit rapport et les opérations qui y sont mentionnées.

CINQUIÈME RÉOLUTION

(Autorisation donnée au Conseil d'Administration en vue de permettre à la Société d'intervenir sur ses propres actions)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, autorise le Conseil d'Administration, conformément aux dispositions des articles L.225-209-2 et suivants du Code de commerce et des articles L.22-10-62 et suivants du Code de commerce, du Titre IV du Livre II du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers et des Règlements européens n°596/2014 et n°2016/1052, à acheter ou faire acheter par la Société ses propres actions dans le respect des textes susvisés et des pratiques de marché admises par l'Autorité des marchés financiers, en vue notamment des affectations suivantes :

- Leur attribution ou leur vente au profit des salariés et/ou des mandataires sociaux de la société et des sociétés de son groupe dans le cadre de plans d'options d'achat d'actions, ou dans le cadre d'un plan d'actionnariat salarié ou d'un plan d'épargne d'entreprise au titre de la participation des salariés aux fruits de l'expansion de l'entreprise, ou en application des dispositions des articles L.225-197-1 et suivants du Code de commerce et des articles L.22-10-59 et suivants du Code de commerce dans le cadre d'un plan d'attribution gratuite d'actions, ou ;
- L'animation du marché ou de la liquidité de l'action, par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers, ou ;
- Leur conservation en vue de leur remise ultérieure à titre d'échange, de paiement ou autre dans le cadre de toutes opérations de croissance externe, ou ;
- Leur remise lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de tout autre manière, à l'attribution d'actions de la société, ou ;
- Leur annulation afin de réduire le capital, sous réserve de l'adoption de la quinzième résolution, ou ;

- La mise en œuvre de toute pratique de marché ou objectif qui viendrait à être admis par la loi, la réglementation en vigueur ou l'Autorité des marchés financiers au titre des programmes de rachat d'actions et plus généralement de réaliser toute opération conforme à la réglementation en vigueur au titre de ces programmes (étant précisé que les actionnaires de la société en seraient informés par voie de communiqué).

Le nombre maximal d'actions à acquérir dans le cadre de la présente résolution est fixé à 10 % des actions composant le capital de la société, au moment du rachat, soit à titre indicatif, au 31 décembre 2020, 120 000 actions, sachant que le pourcentage s'appliquera à un capital ajusté en fonction des opérations qui pourront l'affecter postérieurement à la présente Assemblée.

Toutefois, et conformément à l'article L.22-10-62 du Code de commerce, le nombre d'actions acquises par la société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne pourra excéder 5 % de son capital.

Les opérations d'achat, de cession, d'échange ou de transfert pourront être réalisées, dans le respect des règles édictées par les autorités de marchés, à tout moment et par tous moyens, en bourse ou de gré à gré, notamment par intervention sur ou hors marché, offre publique d'achat ou d'échange ou achats de blocs y compris par l'utilisation d'instruments financiers dérivés (à l'exclusion de l'utilisation d'options d'achat). La part maximale du capital acquise, cédée, échangée ou transférée par voie de bloc de titres pourra concerner la totalité du programme de rachat.

Le prix maximum d'achat des actions est fixé à **65 euros (soixante-cinq euros)** par action (hors frais).

L'Assemblée Générale délègue au Conseil d'Administration le pouvoir d'ajuster le prix d'achat susvisé afin de tenir compte de l'incidence d'éventuelles opérations financières sur la valeur de l'action dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur. Notamment, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves et d'attribution d'actions gratuites, les prix indiqués ci-dessus seront ajustés par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital social avant l'opération et ce nombre après l'opération.

Le montant maximum hors frais destiné à la réalisation du programme de rachat d'actions visé ci-dessus est de 7 800 000 euros.

Cette autorisation est donnée pour une période de dix-huit (18) mois à compter du jour de la présente Assemblée. Elle met fin à toute autorisation antérieure ayant le même objet.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation, à l'effet de décider et d'effectuer la mise en œuvre de la présente autorisation, et notamment pour passer tous ordres de bourse, signer tous actes d'achat, de cession ou de transfert, conclure tous accords, en vue notamment de la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions, effectuer toutes déclarations auprès de l'Autorité des marchés financiers et tout autre organisme, remplir toutes formalités et d'une manière générale, faire le nécessaire pour l'application de la présente résolution.

Le Conseil d'Administration devra informer l'Assemblée Générale des opérations réalisées conformément à la réglementation applicable.

SIXIÈME RÉSOLUTION

(Renouvellement du mandat d'Administrateur de Madame Marie-Christine THERON)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, et constatant que le mandat d'Administrateur de **Madame Marie-Christine THERON** arrive à échéance à la présente Assemblée Générale, décide de renouveler ledit mandat pour une durée de 3 ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer en l'an 2024 sur les comptes de l'exercice 2023.

SEPTIÈME RÉSOLUTION

(Renouvellement du mandat d'Administrateur de Madame Nicole DURIEUX)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, et constatant que le mandat d'Administrateur de **Madame Nicole DURIEUX** arrive à échéance à la présente Assemblée Générale, décide de renouveler ledit mandat pour une durée de 3 ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer en l'an 2024 sur les comptes de l'exercice 2023.

HUITIÈME RÉSOLUTION

(Renouvellement du mandat d'Administrateur de Monsieur Daniel TARDY)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, et constatant que le mandat d'Administrateur de **Monsieur Daniel TARDY** arrive à échéance à la présente Assemblée Générale, décide de renouveler ledit mandat pour une durée de 3 ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer en l'an 2024 sur les comptes de l'exercice 2023.

NEUVIÈME RÉSOLUTION

(Renouvellement du mandat d'Administrateur de Monsieur Olivier TARDY)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, et constatant que le mandat d'Administrateur de **Monsieur Olivier TARDY** arrive à échéance à la présente Assemblée Générale, décide de renouveler ledit mandat pour une durée de 3 ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer en l'an 2024 sur les comptes de l'exercice 2023.

DIXIÈME RÉSOLUTION

(Ratification du mandat d'Administrateur de la société SAS EMBREGOUR)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, décide de ratifier ledit mandat d'Administrateur de la **SAS EMBREGOUR**, Société par Actions Simplifiée, inscrite au Registre du Commerce de NANTERRE, sous le numéro 789 234 572, dont le siège social est 101, Avenue François Arago 92 000 NANTERRE, pour une durée qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer en l'an 2022 sur les comptes de l'exercice 2021, en remplacement de la **SAS ALFRED DE MUSSET**, société démissionnaire dans le cadre de la fusion-absorption de la **SAS ALFRED DE MUSSET** par notre société **CIFE** le 28 décembre 2020.

Madame **Cécile TARDY, épouse JANICOT**, a été désignée en qualité de représentant permanent de la **SAS EMBREGOUR**.

ONZIÈME RÉOLUTION

(Fixation du montant de la rémunération annuelle globale des membres du Conseil d'Administration)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, décide de maintenir à **20 000 €uros** le montant de la rémunération annuelle globale à répartir entre les membres du Conseil d'Administration et de maintenir, dans le cadre des comités spécialisés, une enveloppe complémentaire annuelle de **12 000 €uros** pour l'exercice 2021.

DOUZIÈME RÉOLUTION

(Approbation des principes, critères de détermination et d'attribution des éléments de rémunération attribuables aux dirigeants mandataires sociaux)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, et conformément aux dispositions de l'article L.22-10-8 du Code de commerce, approuve les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables aux dirigeants mandataires sociaux en raison de leurs mandats, tels que détaillés dans le rapport du Conseil d'Administration.

TREIZIÈME RÉOLUTION

(Approbation des éléments composant la rémunération totale versée ou attribuée au titre de l'exercice 2020 aux dirigeants mandataires sociaux)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, et conformément aux dispositions de l'article L.22-10-34 II du Code de commerce, approuve la rémunération totale et les avantages de toute nature dus ou attribués aux dirigeants mandataires sociaux au titre de l'exercice 2020 en raison de leurs mandats, tels que détaillés dans le rapport du Conseil d'Administration.

7.1.2 De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

QUATORZIÈME RÉOLUTION

(Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet d'attribuer gratuitement des actions aux salariés ou mandataires sociaux éligibles de la Société ou des sociétés liées ou à certains d'entre eux, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription, pour une durée de trente-huit mois)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration ainsi que du rapport spécial des Commissaires aux Comptes et conformément aux dispositions des articles L.225-197-1 et suivants du Code de commerce et des articles L.22-10-59 et suivants du Code de commerce :

- Autorise le Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans la mesure autorisée par la loi, à compter du jour de la présente Assemblée Générale, et pour une durée de trente-huit (38) mois, à procéder, en une ou plusieurs fois, au profit des bénéficiaires ou catégories de bénéficiaires qu'elle déterminera parmi les membres du personnel salarié et des dirigeants de la Société et des sociétés et groupements qui lui sont liés au sens de l'article L.225-197-2 du Code de commerce, à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre ;
- Décide que le nombre total des actions gratuites pouvant être attribuées à l'ensemble des bénéficiaires ne pourra être supérieur à 10 % du nombre des actions composant le capital social tel que constaté à l'issue de la présente Assemblée Générale, nombre auquel s'ajoutera, le cas échéant, le nombre supplémentaire des actions à attribuer au titre des ajustements effectués pour préserver les droits des bénéficiaires en cas d'opérations portant sur le capital ou sur les capitaux propres de la Société ;
- Décide que l'acquisition définitive de l'ensemble des actions gratuites attribuées en vertu de la présente autorisation pourra être soumise, le cas échéant, à des conditions de présence et/ou de performance déterminées par le Conseil d'Administration ;
- Décide que le Conseil d'Administration fixera, dans les conditions légales la durée de la période d'acquisition, période à l'issue de laquelle l'attribution des actions deviendra définitive. La période d'acquisition ne pourra pas être inférieure à un an à compter de la date d'attribution des actions, exception faite en cas de décès ou d'invalidité du bénéficiaire correspondant au classement dans la deuxième ou la troisième des catégories prévues à l'article L.341-4 du Code de la sécurité sociale, l'acquisition définitive des actions pouvant alors être demandée conformément aux dispositions légales applicables ;
- Décide que le Conseil d'Administration aura la faculté, dans les conditions légales, de prévoir, le cas échéant, une période de conservation des actions de la Société par les

bénéficiaires, période qui court à compter de la date de leur acquisition définitive. La période de conservation ne pourra pas être inférieure à un an. Toutefois, dans l'hypothèse où la période d'acquisition serait supérieure ou égale à deux ans, la période de conservation pourra être supprimée par le Conseil d'Administration ;

- Constate que la présente autorisation emporte de plein droit, au profit des bénéficiaires des actions gratuites qui seraient attribuées, renonciation des actionnaires (i) à leur droit préférentiel de souscription aux actions nouvelles qui seraient émises au fur et à mesure de l'attribution définitive des actions, (ii) à tout droit aux actions attribuées gratuitement sur le fondement de la présente délégation, et (iii) à tout droit sur le montant des réserves et primes sur lesquelles sera, le cas échéant, imputée la somme nécessaire à la libération des actions nouvelles ;
- Décide que le Conseil d'Administration aura les pouvoirs les plus étendus pour, dans les conditions fixées par la loi et les limites susvisées :
 - déterminer l'identité des bénéficiaires, les critères d'attribution et le nombre d'actions attribuées à chacun d'eux ;
 - fixer les modalités d'attribution des actions et en particulier la durée et les conditions de la période d'acquisition et, le cas échéant, la période de conservation des actions ainsi attribuées ;
 - fixer, dans les conditions et limites légales, les dates auxquelles il sera procédé aux attributions gratuites d'actions ;
 - décider la date de jouissance, même rétroactives des actions nouvellement émises ;
 - procéder, le cas échéant, aux ajustements du nombre d'actions attribuées pour préserver les droits des bénéficiaires en cas d'opérations portant sur le capital ou sur les capitaux propres de la Société intervenant pendant la période d'acquisition ;
 - en cas d'attribution d'actions à émettre, procéder aux augmentations de capital nécessaires par voie d'incorporation de réserves, bénéfices et/ou primes et modifier corrélativement les statuts de la Société ;
 - et d'une manière générale, faire tout ce qui sera utile ou nécessaire pour mettre en œuvre la présente autorisation ;
- Décide que le Conseil d'Administration informera chaque année l'assemblée générale ordinaire des attributions réalisées dans le cadre de la présente résolution conformément à l'article L.225-197-4 du Code de commerce ;
- Décide que l'autorisation ainsi donnée peut être utilisée par le Conseil d'Administration pendant une durée de trente-huit (38) mois à compter de la présente Assemblée Générale.

QUINZIÈME RÉOLUTION

(Autorisation donnée au Conseil d'Administration en vue de réduire le capital social par l'annulation des actions détenues en propre par la Société)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, conformément aux dispositions de l'article L.22-10-62 du Code de commerce, autorise le Conseil d'Administration à annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital de la Société par périodes de vingt-quatre mois, tout ou partie des actions acquises dans le cadre d'autorisations données à la société d'acquérir ses propres actions, et à réduire le capital à due concurrence.

La présente autorisation est donnée pour une période de dix-huit (18) mois à compter du jour de la présente Assemblée.

Tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'Administration pour mettre en œuvre la présente autorisation, modifier les statuts, accomplir les formalités requises, imputer la différence entre la valeur comptable des actions annulées et leur montant nominal sur tous postes de réserves et primes, avec faculté de subdélégation pour mettre en œuvre matériellement la réduction de capital qui sera décidée conformément à la présente résolution.

7.1.3 Dispositions communes

SEIZIÈME RÉOLUTION

(Pouvoirs pour les formalités)

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président du Conseil d'Administration, à son ou ses mandataires, et au porteur d'une copie ou d'extrait des présentes, aux fins d'accomplir tous dépôts, formalités et publications nécessaires.

Conception et Réalisation



pomelo-paradigm.com/pomdocpro/

CIFE



Compagnie Industrielle et Financière d'Entreprises

Société Anonyme à Conseil d'Administration au Capital de 24 000 000 Euros

RCS NANTERRE B 855 800 413 000 61

Code APE 6 420 Z

Siège Social : Challenge 92, 101 Avenue François Arago – 92 000 NANTERRE

www.infe.fr